



CHAMBRE DES SALAIRES
LUXEMBOURG

N°1 - Mars 2012

dialogue

ANALYSE

PANORAMA SOCIAL AU LUXEMBOURG 2012



PANORAMA SOCIAL

2012



IMPRESSUM

Editeurs

Chambre des salariés

18, rue Auguste Lumière
L-1950 Luxembourg
Tél. : 27 494 - 200
Fax : 27 494 - 250
www.csl.lu • csl@csl.lu

Jean-Claude Reding, président
Norbert Tremuth, directeur
René Pizzaferri, directeur

Impression

Imprimerie Watgen

Distribution

Librairie "Um Fieldgen Sàrl"
3, rue Glesener
L-1634 Luxembourg
Tél. : 48 88 93
Fax : 40 46 22
info@libuf.lu

ISSN : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx



Jean-Claude Reding
Président de la Chambre des salariés

Préface

Une nouvelle édition du Panorama social mais, disons-le d'emblée, peu de constats nouveaux.

En Europe, tout comme au Luxembourg, l'accent a été mis de longue date sur les performances économiques des entreprises, tandis que le social semble avoir été négligé. En effet, on observe au Grand-Duché une augmentation des inégalités et de la pauvreté, un accroissement du nombre de bénéficiaires de revenus sociaux, des taux de chômage préoccupants surtout concernant les jeunes et les travailleurs âgés, une dégradation des conditions de travail et de vie.

De surcroît, la course au désendettement se produit probablement au pire moment : l'austérité prime alors que les économies se trouvent au creux de la vague conjoncturelle. Les dirigeants politiques semblent avoir oublié un des principaux rôles des États, celui de mener des politiques contra-cycliques. Si la dette publique a augmenté en Europe, de même que le chômage, c'est bien à cause de la crise. Bien qu'à son irruption la politique keynésienne se soit rappelée au bon souvenir de la classe politique, elle fut trop vite abandonnée pour la politique d'austérité actuelle, qui n'est que le renforcement de la stratégie qui prévalait avant l'émergence de la crise.

Or, une politique d'austérité ne permet pas de réduire la dette publique ; au contraire, elle réduit la capacité d'un pays à payer ses dettes : lorsque l'on pratique une politique d'austérité, les recettes fiscales manquent alors que les dépenses pour le chômage augmentent et, du fait du rétrécissement du PIB, la dette en pourcentage du PIB continue d'augmenter.

Toutefois, la crise aurait bon dos si elle expliquait les évolutions tendanciennes que relève ce Panorama social. Il met en lumière, en espérant les faire reconnaître, pour qu'il soit entrepris de les éliminer, les faiblesses que contient un modèle économique basé, comme en Europe, uniquement ou principalement sur le côté de l'offre.

Trois principaux thèmes sont ainsi abordés. Le premier porte sur les inégalités et le risque de pauvreté, le deuxième concerne le chômage et l'emploi, avec une attention particulière, cette fois, sur la situation des salariés âgés, et le troisième se rapporte aux conditions d'emploi et à la qualité de celui-ci.

Luxembourg, mars 2012

Sommaire

I.	Inégalités et pauvreté	7
1	Inégalités capital - travail	10
2	Inégalités de revenus	12
2.1	Rapport S80/S20 et coefficient de Gini	12
2.2	Revenus par type de ménage	14
3	Inégalités de salaires	16
3.1	Rapport S95/S20	16
3.2	Population au salaire social minimum	18
3.3	Rapport des gains salariaux au salaire social minimum	20
4	Patrimoine et logement	22
5	Inégalités fiscales, une imposition qui favorise les plus riches	24
5.1	Aperçu des principales contributions fiscales et sociales des ménages	24
5.2	Une fiscalité dégressive	30
6	Pauvreté	34
6.1	Taux de risque de pauvreté	34
6.2	Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage	36
6.3	Taux de risque de pauvreté selon l'activité	38
6.4	Taux de risque de pauvreté selon le titre d'occupation du logement et de surcharge des coûts selon le revenu	40
6.5	Intensité du taux de risque de pauvreté selon l'âge	42
6.6	Revenu minimum garanti	48
II.	Chômage et emploi	51
1	Chômage	54
1.1	Chômage total et chômage des jeunes	54
1.2	Chômage de longue durée	56
2	Chômage : zoom sur le Luxembourg	58
2.1	Chômage indemnisé et non indemnisé et mesures pour l'emploi	58
2.2	Chômage selon le niveau de formation et selon la durée d'inscription	60
3	Emploi	62
3.1	Création d'emplois et taux d'emploi	62
3.2	Taux d'emploi par catégories	64
3.3	Taux d'emploi corrigé	66

4	Emploi : zoom sur le Luxembourg	68
5	Salariés âgés	72
5.1	<i>Le temps des tempes grises</i>	72
5.2	<i>Les salariés âgés, victimes du chômage de longue durée</i>	74
5.3	<i>L'importance de la formation des salariés âgés</i>	76
5.4	<i>Les salariés reclassés, souvent âgés et peu diplômés</i>	78
5.5	<i>L'espérance de vie à l'épreuve des conditions de travail</i>	82
5.6	<i>Les raisons d'arrêter de travailler</i>	86
III.	Conditions et qualité d'emploi	89
1	Emploi atypique et/ou asocial	92
1.1	<i>Emploi temporaire</i>	92
1.2	<i>Emploi intérimaire</i>	94
1.3	<i>Emploi à temps partiel</i>	96
1.4	<i>Emploi salarié le soir et population ayant deux emplois</i>	98
1.5	<i>Emploi salarié de nuit et travail posté</i>	100
2	Pauvreté laborieuse	102
3	Évaluation de l'emploi	104
4	Accidents du travail	106
4.1	<i>Nombre et fréquence d'accidents</i>	106
4.2	<i>Accidents graves et accidents mortels</i>	108
5	Santé	110
5.1	<i>Santé et travail</i>	110
5.2	<i>Stress et travail</i>	112
5.3	<i>Vie en bonne santé</i>	114
5.4	<i>Consommation de médicaments</i>	116
5.5	<i>Santé par quintile de revenu</i>	118
	Conclusion	121

I.

Inégalités et pauvreté

Inégalités et pauvreté

Les grandes tendances

Un constat global s'impose : l'augmentation des inégalités au cours des 15 dernières années. La première des inégalités provient du partage primaire de la richesse, c'est-à-dire la répartition de la valeur ajoutée brute entre capital et travail. Or, dans ce domaine, le moins que l'on puisse dire est qu'au Luxembourg, ce partage s'effectue nettement en défaveur des salariés. Le Luxembourg est le pays où la part de la richesse produite revenant aux salariés est la plus faible. En outre, les valeurs atteintes avant la crise montrent clairement une dégradation puisqu'au niveau de l'ensemble de l'économie, ou de celle-ci hors finances, elles étaient au plus bas depuis 1995.

Cet accroissement des inégalités se retrouve aussi au niveau de l'ensemble des revenus. Le ratio comparant les revenus des 20% les plus riches avec ceux des 20% les plus pauvres (S80/S20) montre une nette dégradation depuis la fin des années 1990. Cette dégradation a fait passer le Luxembourg d'un modèle

scandinave plus égalitaire à un pays se situant simplement dans la moyenne. La même dégradation se constate au niveau du coefficient de Gini grand-ducal qui rattrape l'européen, plus inégalitaire.

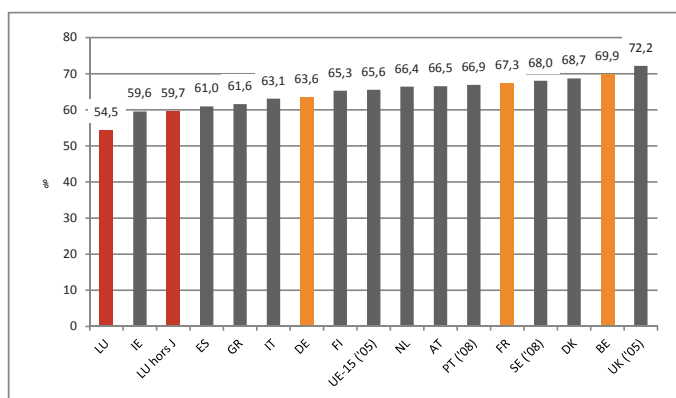
Parallèlement à l'accroissement des inégalités entre capital et travail ou entre revenus, ce sont aussi les inégalités salariales qui se sont accrues. Alors que le seuil inférieur des 5% des salaires les plus élevés était 3,33 fois plus élevé que le seuil supérieur des 20% des salaires les plus bas au début des années 1990, en 2010, il lui était 4,23 fois supérieur.

Ces inégalités de revenus s'amplifient encore par les inégalités de patrimoine, les plus riches ayant la possibilité de constituer un patrimoine essentiellement immobilier qui vient encore accroître leurs revenus et accentuer les inégalités par un « effet de second tour ». On peut ainsi parler d'un phénomène d'« auto-allumage » en matière d'inégalités.

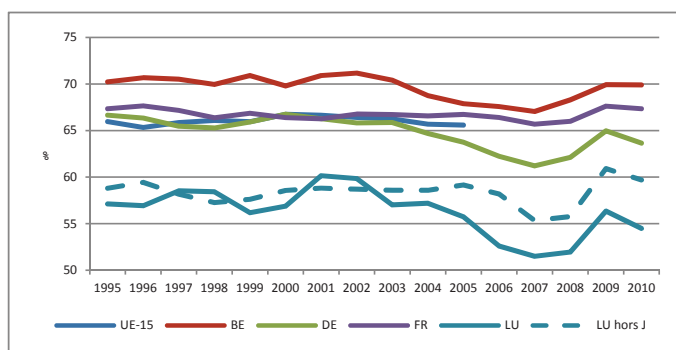
Dans ce contexte, et dans le prolongement de l'accroissement des inégalités, le Luxembourg doit faire face à une pauvreté croissante. Là encore, alors qu'au milieu des années 1990, le Luxembourg était parmi les meilleurs élèves européens en compagnie des pays scandinaves, en 2010, avec 14,5% de la population en risque de pauvreté, le Luxembourg n'est plus qu'un élève moyen.

Cette pauvreté, qui touchait en 2010 71.000 personnes, a progressé pour presque toutes les catégories de ménages, mais plus particulièrement pour les parents isolés chez lesquels près d'un ménage sur deux est sous le seuil de pauvreté.

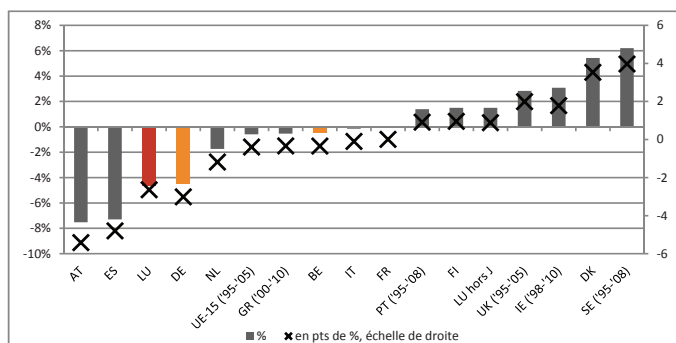
Partage de la valeur ajoutée brute, part revenant au travail, 2010



Évolution du partage de la valeur ajoutée brute, part revenant au travail



Variation du partage de la valeur ajoutée brute, 1995-2010



Source : Eurostat, Statec

Inégalités capital - travail

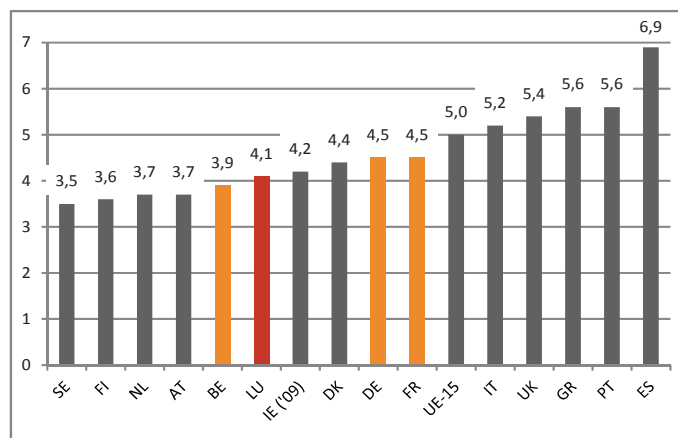
Lorsque l'on évoque les inégalités, on se réfère le plus souvent aux inégalités de salaires ou de revenus entre les ménages. Pourtant, la première inégalité sur le plan de la répartition est l'inégalité capital-travail qui provient du partage de la valeur ajoutée brute entre le travail et le capital. La richesse monétaire produite annuellement est mesurée par la valeur ajoutée brute. Celle-ci permet de rémunérer les acteurs de la production, le capital et le travail. Ainsi, en plus des inégalités entre salariés ou ménages, il peut subsister une inégalité dans le partage primaire de la richesse produite, cette dernière accentuant les premières au bénéfice des personnes vivant des revenus du capital. À ce titre, il n'est pas inutile de rappeler que l'économie européenne du 20^e siècle n'aura jamais connu un dynamisme aussi fort que lorsque les salaires augmentaient au même rythme que la productivité, permettant ainsi de maintenir le partage capital-travail. Or, depuis 30 ans, l'Europe a pris le chemin de la modération salariale et, en se privant de ses propres débouchés, celui d'un ralentissement mécanique de la croissance.

L'indicateur de partage de la valeur ajoutée brute présenté dans le graphique ci-contre fait le rapport entre la part de la valeur ajoutée brute revenant au travail et celle revenant au capital. Une valeur de 50% signifie que la valeur ajoutée brute est partagée à part égale entre le travail et le capital. Une valeur de 75% signifie que $\frac{3}{4}$ de la valeur ajoutée brute reviennent au travail et $\frac{1}{4}$ au capital.

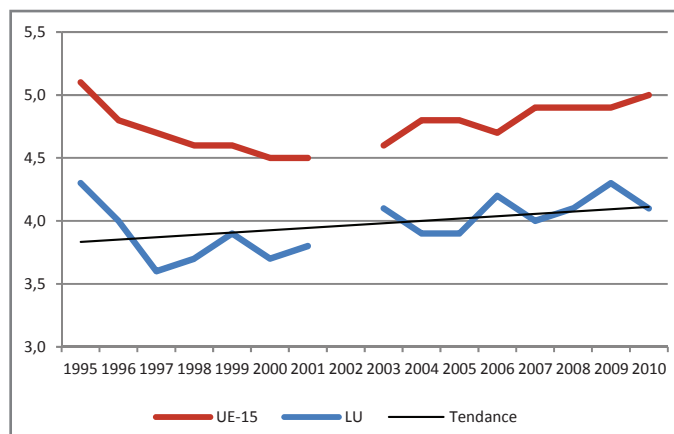
Comme le montre le graphique ci-contre, le Luxembourg figure parmi les plus faibles niveaux de partage de la valeur ajoutée brute en faveur du travail, que ce soit avec finance (54,5% en 2010) ou hors finance (59,7%). Toutefois, les niveaux de 2010 subissent encore les effets de la crise économique et la baisse conséquente du PIB en 2009, phénomène observable dans tous les pays. Avant la crise, le niveau global était proche de 50% pour l'ensemble de l'économie, signifiant que la valeur ajoutée brute était répartie de manière équivalente entre capital et travail. Même hors finance, le Luxembourg est le pays qui connaît le partage de la

valeur ajoutée brute le plus en défaveur des salariés en 2010. Ce qui paraît le plus inquiétant, c'est que non seulement le Luxembourg se situe à un niveau de partage nettement inférieur à l'ensemble des autres pays, mais qu'en outre, il suit le mouvement général de baisse du niveau de partage et donc d'accroissement de la part de la valeur ajoutée brute revenant au capital. En effet, l'économie luxembourgeoise se situe parmi les pays ayant la plus forte dégradation de ce partage entre 1995 et 2010 (-4,6%, soit une baisse de 2,6 points de pourcentage), en défaveur des travailleurs.

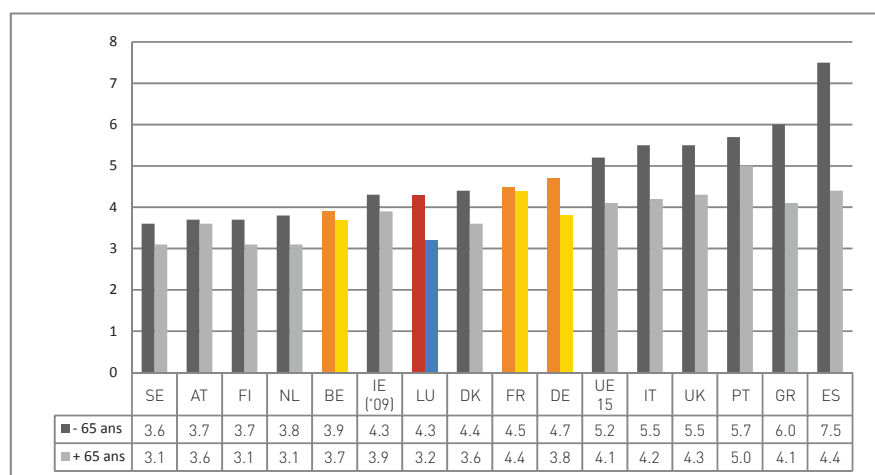
Ratio S80/S20, 2010



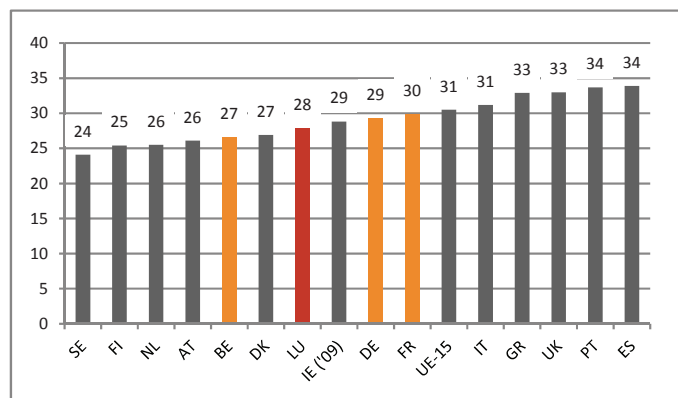
Évolution du ratio S80/S20



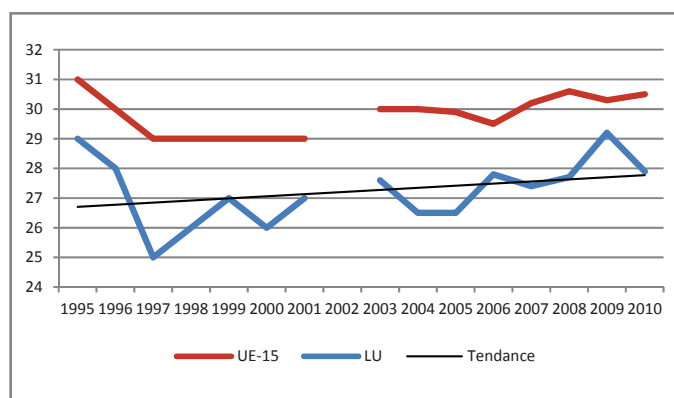
Ratio S80/S20 selon l'âge, 2010



Coefficient de Gini, 2010



Évolution du coefficient de Gini



Source : Eurostat, Statec

2

Inégalités de revenus

2.1

Rapport S80/S20 et coefficient de Gini

Le ratio S80/S20 compare le revenu équivalent¹ total perçu par les 20% les plus riches à celui perçu par les 20% les plus pauvres. Lorsque ce rapport augmente, nous assistons à un accroissement de l'écart de revenus entre le premier et le cinquième quintile.

En 2010, le Luxembourg se situe à un niveau intermédiaire avec un ratio de 4,1, signifiant que les 20% de revenus les plus élevés gagnaient 4,1 fois plus que les 20% de revenus les plus faibles. Les pays scandinaves accompagnés de l'Autriche et du Benelux constituent le groupe où les inégalités de revenus mesurées par cet indicateur sont les plus faibles. Par rapport à 1995, bien qu'évoluant en dents de scie, au Luxembourg, la tendance à long terme est clairement à la hausse, traduisant un creusement des inégalités de revenu. En outre, si ces inégalités sont inférieures à la moyenne européenne, elles semblent néanmoins la rattraper progressivement.

Eurostat distingue aussi entre les plus et les moins de 65 ans. Dans la totalité des pays, le ratio est plus élevé chez les moins de 65 ans que chez les plus de 65 ans. Ceci peut s'expliquer par un éventail de revenus bien plus larges dans la population active que dans la population en retraite, avec notamment des systèmes de pensions qui rétrécissent les écarts de revenus.

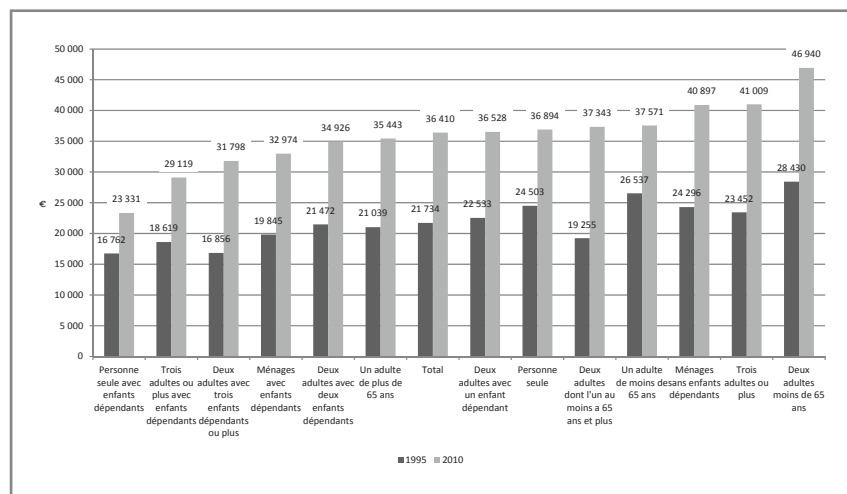
À la différence du ratio S80/S20 qui n'est sensible qu'aux changements intervenant dans les quintiles supérieur et inférieur, le coefficient de Gini permet de prendre en compte la répartition totale des revenus. Si l'égalité était parfaite (tout le monde reçoit le même revenu), ce coefficient serait de 0% ; il serait de 100% si l'intégralité du revenu national se trouvait entre les mains d'une seule personne. Plus le coefficient est élevé, plus les inégalités sont donc fortes. Comme pour le rapport S80/S20, le Luxembourg se situe en position inter-

médiaire au sein de l'Union européenne des 15 (UE-15). Toutefois, ce classement qui fait apparaître le Luxembourg en position moyenne masque une évolution négative sur les 15 dernières années. Comme pour le rapport S80/S20, le coefficient de Gini luxembourgeois a connu une détérioration sur l'ensemble de la période et se rapproche tendanciellement de la moyenne européenne qui connaît une répartition des revenus plus inégalitaire.

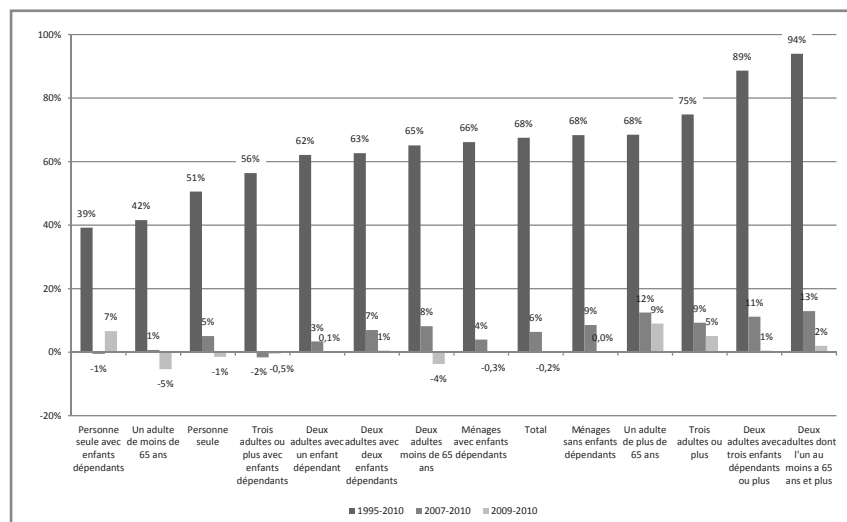
À ce sujet, l'OCDE précise que les dernières tendances, enregistrées pendant les années 2000, montrent un creusement de l'écart entre les riches et les pauvres non seulement dans certains des pays déjà fortement inégalitaires tels que les États-Unis et Israël mais aussi, pour la première fois, dans des pays traditionnellement peu inégalitaires, à l'instar de l'Allemagne, du Danemark et de la Suède (et des autres pays nordiques), où les inégalités ont progressé plus que partout ailleurs dans les années 2000.

¹ On parle de revenu équivalent pour tenir compte de la composition du ménage. Le premier adulte compte pour 1, les autres adultes et enfants de plus de 14 ans pour 0,5 chacun et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. Ainsi, par exemple, si un parent seul vivant avec deux enfants de moins de 14 ans perçoit un revenu annuel de 50.000 euros, le revenu équivalent correspondant à ce ménage est de $50.000 : (1+0,3+0,3) = 31.250$ euros.

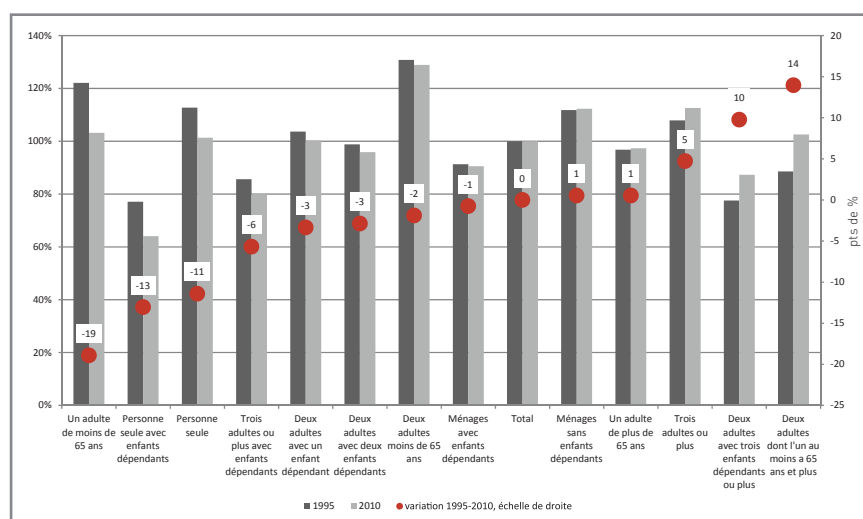
Revenu équivalent moyen selon la composition du ménage, 2010



Variation du revenu équivalent moyen selon la composition du ménage



Revenu équivalent moyen selon le type de ménage en fonction du revenu moyen total, 2010



Source : Eurostat, calculs CSL

Inégalités de revenus

2.2

Revenus par type de ménage

Les ménages avec enfants disposent globalement d'un revenu équivalent (qui tient compte de la composition du ménage) inférieur à la moyenne. Au bas de l'échelle figurent les parents isolés avec enfants dépendants, les ménages avec trois adultes ou plus et enfants dépendants, les adultes supplémentaires étant probablement le plus souvent des parents à la retraite ou des personnes dépendantes et donc sans activité. À l'autre bout de l'échelle figurent les ménages sans enfants.

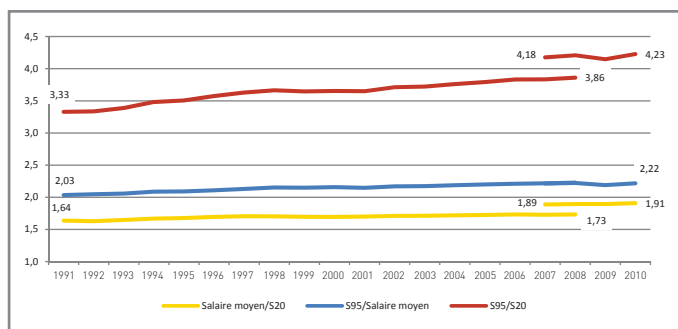
Il est intéressant de constater que les progressions de revenu sont très disparates selon la composition du ménage. Si le revenu moyen a progressé de 68% en 2010 par rapport à 1995, la progression a été de près de 90% pour les ménages composés de deux adultes avec au moins trois enfants dépendants et de 94% pour les ménages composés

de deux adultes dont l'un au moins a 65 ans et plus. De l'autre côté, les parents isolés n'ont vu leur revenu moyen croître que de 39%. On constate également que deux catégories de ménage ont en 2010 un revenu équivalent moyen inférieur à celui d'avant-crise (2007) ; il s'agit des personnes seules avec enfants dépendants ainsi que des ménages composés de trois adultes ou plus avec enfants dépendants. Par rapport à 2009, le revenu équivalent moyen a globalement baissé de 0,2% ; on compte cinq catégories de ménages confrontées à la baisse de leur revenu équivalent.

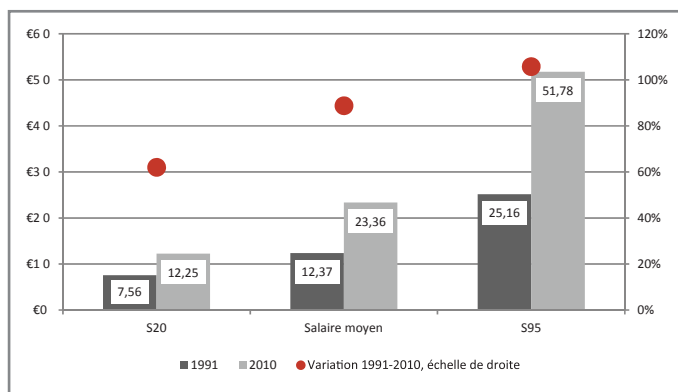
Le dernier graphique montre le rapport entre le revenu moyen par type de ménage et le revenu moyen total. Un rapport de 100% signifie que le revenu moyen de ce type de ménage est identique au revenu moyen total. Par rapport à la situation de 1995, ce sont

les personnes seules et plus particulièrement les adultes de moins de 65 ans suivis des parents isolés qui ont vu leur situation relative se dégrader le plus. Ainsi, pour les adultes de moins de 65 ans, alors que leur revenu moyen représentait plus de 120% du revenu moyen total en 1995, il est à peine plus élevé en 2010, perdant 19 points de pourcentage. Quant aux parents seuls, leur revenu s'est dégradé de 13 points de pourcentage par rapport au revenu moyen total, ce qui les maintient au plus bas niveau de revenu relatif. De l'autre côté, les ménages de deux adultes dont l'un au moins a 65 ans et plus sont ceux qui ont bénéficié de la meilleure amélioration de leur situation. En 1995, ils disposaient d'un revenu équivalent moyen de 89% du revenu moyen total ; en 2010 il vaut 103% du revenu moyen total.

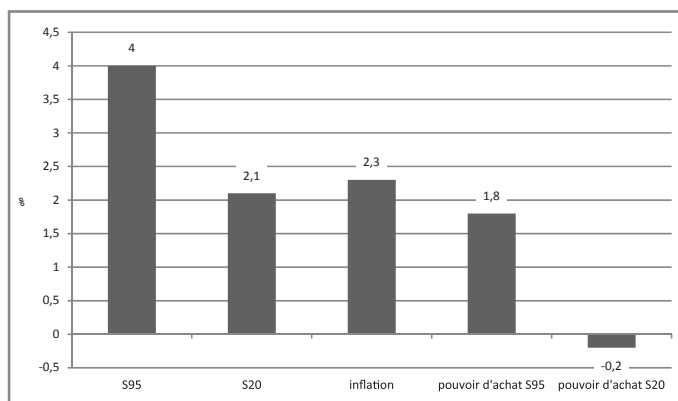
Évolution des écarts salariaux horaires



Salaire horaire brut



Variation des salaires, des prix et du pouvoir d'achat salarial, 2010 par rapport à 2009



Source : Projet de règlement grand-ducal relatif au coefficient d'ajustement ;
calculs : CSL

Inégalités de salaires

Rapport S95/S20

L'actualisation du coefficient d'ajustement des pensions et du salaire social minimum (SSM) nous permet d'obtenir des informations plus détaillées sur les salaires et leur évolution². Le coefficient d'ajustement est calculé sur la base de l'évolution du salaire moyen excluant les 20% des salaires les plus faibles et les 5% des salaires les plus hauts dans l'échelle des salaires.

Comme le montre le graphique ci-contre, le salaire moyen a progressé plus rapidement que la borne supérieure des 20% des salaires les plus faibles. Le rapport entre les deux est passé de 1,64 en 1991 à 1,91 en 2010. L'écart entre le plus bas salaire des 5% des salaires les plus élevés et le salaire moyen s'est accru encore plus rapidement. Le cumul des progressions de ces deux écarts fait que le rapport entre les 5% de salaires les plus élevés et les 20% les plus faibles a progressé de manière quasi continue et encore plus forte.

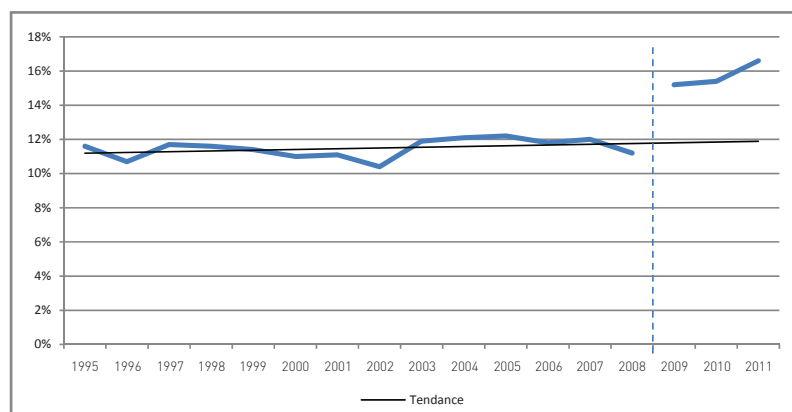
En 1991, le seuil inférieur des 5% des salaires les plus élevés était 3,33 fois plus élevé que la borne supérieure des 20% des salaires les plus faibles : 25,16 euros par heure contre 7,56 euros. En 2010, avec 51,78 euros contre 12,25 euros, ce rapport a progressé jusqu'au niveau de 4,23 fois. Notons aussi que si les bas salaires ont augmenté d'un peu plus de 60% entre 1991 et 2010, l'augmentation a été de presque 90% pour les salaires moyens et de 106% pour les hauts salaires.

Notons enfin que si le rapport S95/Salaire moyen augmente plus rapidement que le rapport Salaire moyen/S20, c'est le signe que la moyenne est tirée vers le haut par les salaires les plus élevés et qu'en fait, il est probable que nombre de salariés ne voient leurs salaires progresser que modestement par rapport aux hauts salaires.

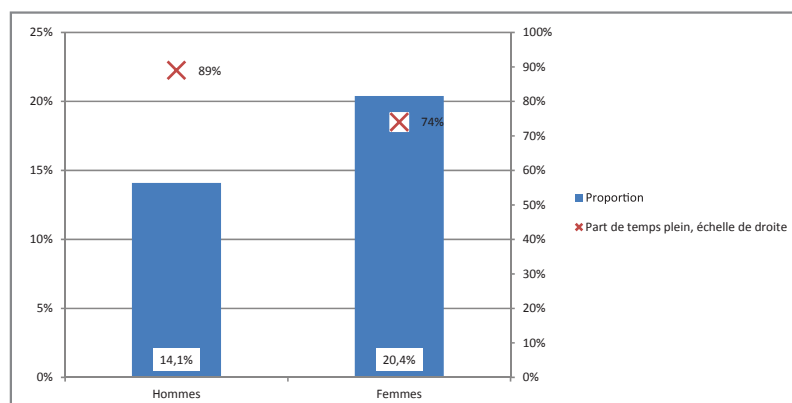
En termes de pouvoir d'achat (obtenu en comparant la variation des salaires horaires nominaux au taux d'inflation), on constate que les plus hauts salaires considérés (S95) ont progressé en termes réels de 1,8% en 2010 par rapport à 2009 ; en effet, leur progression nominale (+4%) a été plus importante que le taux d'inflation (+2,3%). Par contre, les plus bas salaires considérés (S20) ont diminué de 0,2% en termes réels puisque leur progression nominale a été inférieure au taux d'inflation. Le pouvoir d'achat des plus bas salaires est par conséquent réduit.

² Suite à l'introduction du statut unique en 2009, il y a une rupture de série. Cette rupture ne change que marginalement le salaire moyen, mais les changements sont notables concernant le plus bas salaire considéré (S20) et le plus haut (S95). La rupture de série a surtout des incidences sur le rapport S95/S20, en accentuant celui-ci. Quoi qu'il en soit, que l'écart soit à tel ou tel niveau, le constat est le même avec une accentuation des écarts, même si l'année 2009 a marqué un léger repli sans doute lié à la crise.

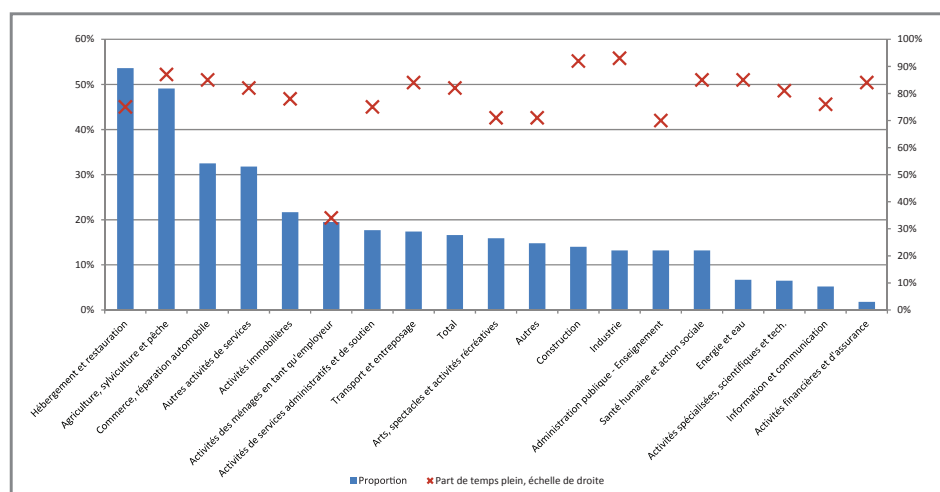
Proportion de salariés (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du SSM au 31 mars de chaque année



Proportion d'hommes et de femmes (hors fonctionnaires) rémunérés au voisinage du SSM au 31 mars 2011



Proportion de salariés rémunérés au voisinage du SSM au 31 mars 2011 selon le secteur d'activité



Source : IGSS

3

Inégalités de salaires

3.2

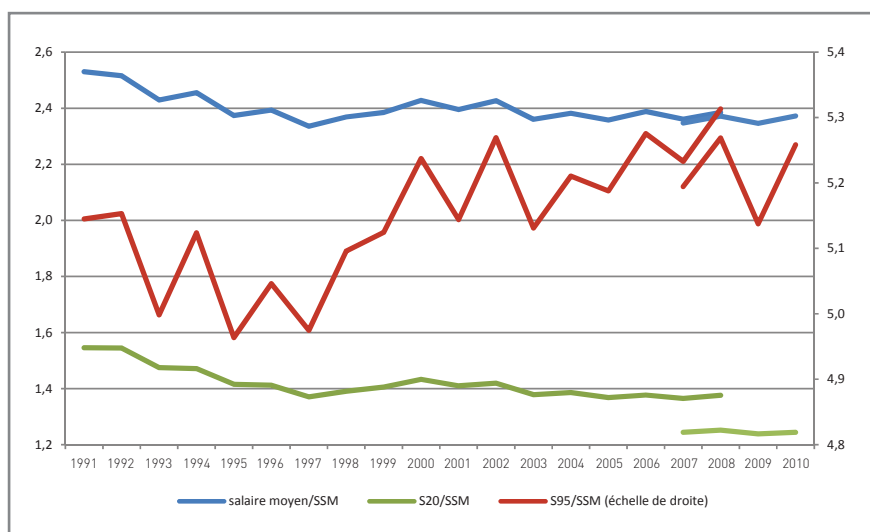
Population au
salaire social minimum

Au 31 mars 2011, le salaire social minimum (SSM, en réalité jusqu'à concurrence de 102% de celui-ci) était octroyé à 16,6% des salariés hors fonctionnaires, c'est-à-dire à 53.318 salariés dont 43.668 (82%) étaient à temps plein. Cette population au SSM est composée de 38% de salariés qualifiés (soit 6,3% des salariés hors fonctionnaires) et de 62% de travailleurs non qualifiés (soit 10,3%).

On constate que, tendanciellement, la proportion de salariés rémunérés au SSM est grandissante ; malgré le changement méthodologique advenu en 2009, on remarque aussi la forte progression en 2011.

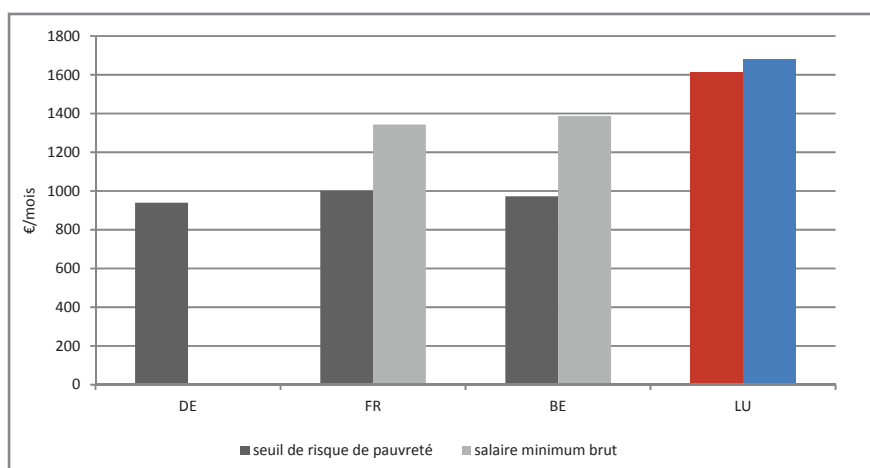
À cette même date du 31 mars, ce sont 20,4% des femmes en emploi qui touchaient le SSM dont 74% étaient à temps plein, contre 14,1% des hommes dont 89% à temps plein. Hommes et femmes confondus, c'est le secteur « hébergement et restauration » qui occupe la première place en termes relatifs puisque 53,6% de ses salariés y sont rémunérés au voisinage du SSM, suivi de l'« agriculture, sylviculture et pêche » avec 49,1%. Les secteurs « construction » et « industrie » comptent la plus grande part de travailleurs à temps plein rémunérés au SSM. En valeur absolue, c'est le secteur « commerce, réparation automobile » qui affiche le plus grand nombre (13.904 salariés) devant l'« hébergement et restauration » (7.877 salariés).

Évolution des rapports de différents gains salariaux au SSM



Source : IGSS ; calculs : CSL

Seuil de risque de pauvreté et salaire minimum brut, 2010



Source : Eurostat

Inégalités de salaires

3.3

Rapport des gains salariaux au salaire social minimum

Le niveau du SSM ou le nombre de personnes rémunérées à sa hauteur ne disent en fin de compte pas suffisamment sur la qualité du salaire minimum au Luxembourg à garantir une vie sociale décente aux salariés qui en dépendent ou sur les inégalités de rémunération qui pourraient se développer. Il importe donc de replacer le salaire minimum dans le contexte économique général, par exemple en le comparant aux gains salariaux.

Si l'on compare, en termes horaires, le salaire moyen au SSM, on observe une tendance à long terme à la baisse, traduisant une situation où ce SSM est de moins en moins éloigné du salaire moyen. Toutefois, ce salaire moyen est en réalité virtuel et il est préférable de le comparer à un autre point précis de l'échelle des salaires.

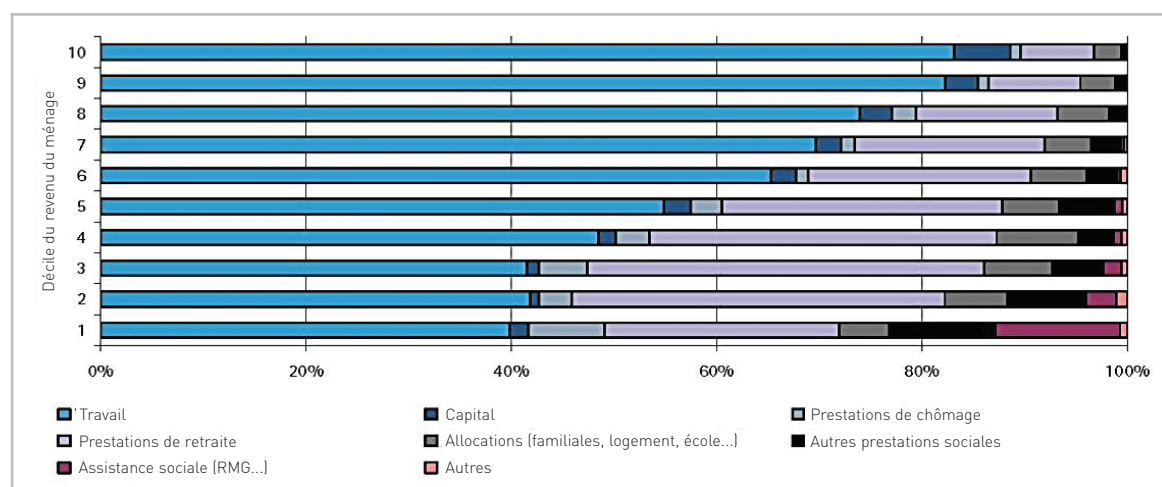
Ainsi, si l'on considère non plus le gain moyen mais le bas de l'échelle salariale (S20, soit le seuil supérieur des 20% des salaires les plus faibles), on constate également que SSM et S20 sont de moins en moins éloignés. Par contre, si l'on considère le haut de l'échelle salariale (S95, soit le seuil de salaire inférieur des 5% des salariés les mieux payés) avec ce même SSM, on constatera que, sur le long terme, ce rapport est à la hausse, indiquant un écart de plus en plus grand entre les deux échelons de salaires.

Au sujet de la qualité du SSM, signalons que, si le Grand-Duché a le salaire minimum brut le plus élevé en comparaison de ses principaux partenaires commerciaux, il est également le pays où ce salaire minimum se rapproche le plus du seuil de risque de pauvreté (l'Alle-

magne ne disposant pas d'un salaire minimum, bien que des négociations soient en cours).

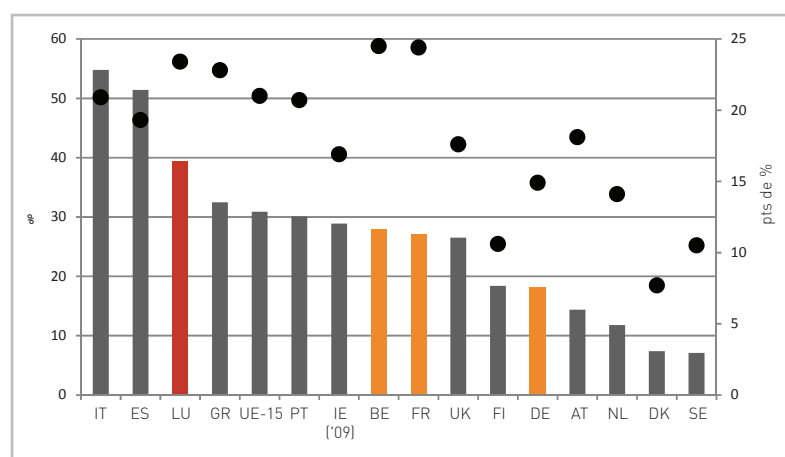
Avec un salaire minimum brut aussi proche du seuil de pauvreté, le salaire minimum net est inférieur à ce seuil. D'ailleurs, en 2010, un salarié vivant seul, payé au salaire minimum, travaillant pendant 12 mois à temps complet et ne bénéficiant pas d'autres sources de revenu ou de déductions fiscales, devrait gagner presque 114% du SSM pour échapper au risque de pauvreté monétaire.

Composition du revenu brut des ménages selon le décile, 2010



Source : Statec

Part des ménages ayant de lourdes charges financières liées au logement et écart entre pauvres et non-pauvres (échelle de droite), 2010



Source : Eurostat

Patrimoine et logement

Si les niveaux de salaire créent et creusent des inégalités, la composition du revenu en fait de même.

Dans son rapport *Travail et cohésion sociale 2011*, le Statec représente, pour chaque décile de revenu des ménages, la composition de celui-ci selon la source de revenu (travail, capital, allocations, etc.). Ainsi, on s'aperçoit que pour les derniers déciles, c'est-à-dire pour les revenus de plus en plus élevés, la part du revenu provenant du capital est croissante. Autrement dit, plus on est nanti, plus le capital devient une source importante de revenu.

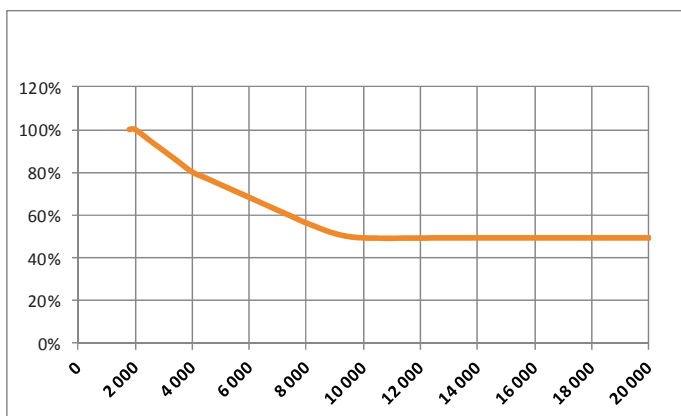
Or, pour un ménage, les revenus du capital sont constitués de revenus financiers (intérêts et dividendes) mais surtout de revenus immobiliers (loyers). Si leur part est une fonction croissante du niveau de revenu, c'est parce que les plus aisés sont capables de se constituer un patrimoine immobilier qui, à son tour, fait progresser leur revenu et vient davantage accroître les inégalités.

La charge financière liée au logement représente aussi une forme d'inégalité. En effet, si l'on considère les ménages ayant un revenu inférieur à 60% du revenu équivalent médian³ (« pauvres »), la part d'entre eux ayant de lourdes charges dues aux frais de logement est de 59% en 2010 contre 36% pour ceux ayant un revenu supérieur à 60% du revenu équivalent médian (« non-pauvres »). L'écart de lourdeur de la charge financière due au logement est donc de 23 points, ce qui place le Luxembourg à la troisième place des pays les plus inégalitaires, précédé de la Belgique et de la France où l'écart est de presque 25 points.

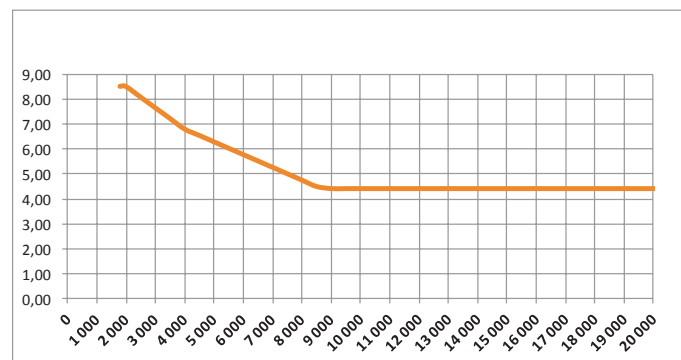
À noter également que le Grand-Duché est en troisième position en termes de pays ayant la part la plus élevée de ménages connaissant d'importantes charges financières de logement. En outre, si cette part diminue progressivement depuis 2008 dans la plupart des pays de l'UE-15, elle est en augmentation dans trois pays, à savoir l'Irlande, la Grèce et le Luxembourg.

³ Le revenu médian est celui qui sépare la population en deux parts égales, 50% gagnant plus et 50% moins que la médiane. Pour rappel, on parle de revenu équivalent pour tenir compte de la composition du ménage.

Part du revenu consommé



TVA en % du salaire brut



5

Inégalités fiscales : une imposition qui favorise les plus riches

5.1

Aperçu des principales contributions fiscales et sociales des ménages

TVA

La TVA est un impôt proportionnel, c'est-à-dire que son taux est fixe et dépend du prix de vente. Cependant, si cet impôt est proportionnel, il l'est au regard du prix et non du contribuable. En effet, un ménage modeste au regard de son revenu aura une propension à consommer proche de l'unité, c'est-à-dire qu'il consommera la quasi-totalité de son revenu. À ce titre, comme l'illustrent les graphiques indicatifs ci-contre, il paiera proportionnellement plus d'impôts qu'un ménage aisé qui pourra épargner une partie de son revenu⁴.

4 Compte tenu du manque de données disponibles, nous avons dû procéder à certaines hypothèses.

• Sur la part du revenu consommé :

Jusqu'à 2.500 euros bruts, la totalité du revenu est consommée. Puis la part décroît progressivement jusqu'à 50%.

• Sur la part du logement :

Quelle que soit la catégorie socio-professionnelle (travailleurs manuels, techniciens, employés administratifs ou directeurs cadres supérieurs...) la part consacrée aux loyers (réels et imputés) est identique autour de 25%. Il s'agit d'une dépense non soumise à TVA que nous avons donc retirée du budget soumis à TVA.

• Sur la part des autres dépenses :

Il nous reste donc 75% de dépenses soumises à TVA. Concernant la part de la TVA soumise à un taux de 3% et 6%, si l'on y intègre l'alimentation, les vêtements ou la restauration, nous arrivons quelles que soient les catégories à un niveau de 25%. Le reste des dépenses, 50%, étant soumis au taux de TVA de 15%. Ceci nous amènerait à une TVA moyenne de 10,9% des dépenses hors logement. Il s'agit là d'une approximation permettant de calculer un taux de TVA moyen dans le budget, étant donné que nous ne disposons pas de données suffisamment détaillées sur les dépenses de consommation des ménages selon le revenu. En outre, le présent exercice a moins vocation à représenter fidèlement le poids de la TVA dans les dépenses des ménages que d'illustrer son caractère régressif avec le revenu.

Au total, et compte tenu d'une propension à épargner plus importante pour les ménages aisés, nous sommes clairement face à un impôt régressif. Un ménage disposant d'un revenu inférieur à 2.000 euros et consommant l'intégralité de son revenu paierait 8,5% de son revenu brut en TVA. À l'autre extrême, les ménages les plus aisés ne consommant que 50% de leur revenu en seraient à 4,3%.

Bien sûr, on pourrait objecter que l'épargne constituée se transformera en dépense ultérieure et sera donc soumise à la TVA, mais pour peu que cette épargne soit consacrée à l'acquisition de logements, non soumise à la TVA, ou encore dépensée lors de voyages à l'étranger, ces dépenses ne seront donc pas soumises à la TVA, tout au moins au Luxembourg.

Accises

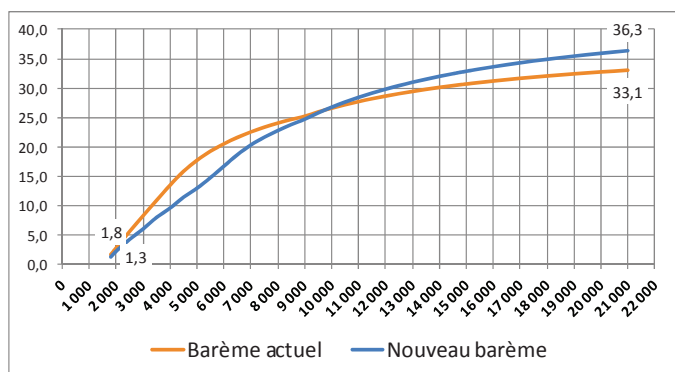
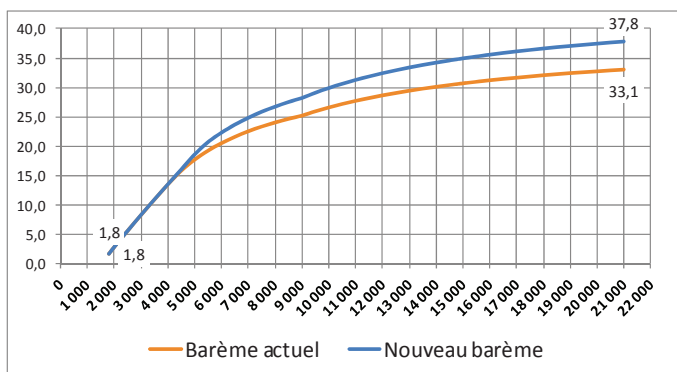
Les accises sont constituées de taxes fixes sur les carburants ou encore le tabac. Or, il s'agit de produits dont les dépenses sont relativement peu compressibles et dont le poids dans la consommation totale est d'autant plus important que le revenu est faible. À titre d'illustration, selon la dernière enquête sur le budget des ménages, le tabac représentait 0,8‰ de la consommation des travailleurs manuels, 0,4‰ pour les techniciens et employés administratifs et 0,3 ‰ pour les dirigeants, cadres supérieurs, professions intellectuelles et scientifiques. Pour le carburant, ces chiffres étaient respectivement de 2,2‰, 2,1‰ et 1,8‰.

Cela ne signifie pas forcément que les ménages modestes consomment plus de produits à accises, mais que leur poids dans leur budget est plus important. À ce titre, il s'agit là encore d'une taxe qui va peser plus lourdement sur les ménages modestes que sur les ménages aisés. Tout comme la TVA, on pourrait qualifier ces taxes de régressives, à la différence de l'impôt sur le revenu qui lui est progressif.

Barème d'imposition classe 1 (salarié)

Échelon de salaire	Formule à appliquer
0 - 12.650	$R \times 0\% - 0$
12.700 - 14.550	$R \times 8\% - 1.014,48$
14.600 - 16.450	$R \times 10\% - 1.306,26$
16.500 - 18.400	$R \times 12\% - 1.636,20$
18.450 - 20.300	$R \times 14\% - 2.004,30$
20.350 - 22.200	$R \times 16\% - 2.410,56$
22.250 - 24.100	$R \times 18\% - 2.854,98$
24.150 - 26.000	$R \times 20\% - 3.337,56$
26.050 - 27.900	$R \times 22\% - 3.858,30$
27.950 - 29.850	$R \times 24\% - 4.417,20$
29.900 - 31.750	$R \times 26\% - 5.014,26$
31.800 - 33.650	$R \times 28\% - 5.649,48$
33.700 - 35.550	$R \times 30\% - 6.322,86$
35.600 - 37.450	$R \times 32\% - 7.034,40$
37.500 - 39.350	$R \times 34\% - 7.784,10$
39.400 - 41.300	$R \times 36\% - 8.571,96$
41.340 - 43.200	$R \times 38\% - 9.397,98$
43.250	$R \times 39\% - 9.830,07$

Impôts sur les traitements et salaires en pourcentage du salaire brut



Note : le premier graphique intègre un barème comportant, par rapport à la situation actuelle, six tranches d'imposition supplémentaires, le taux augmentant de 1% par tranche jusqu'au taux marginal de 45% pour la partie du revenu imposable annuel qui dépasse 54.000 euros. Le second graphique comporte également ces tranches marginales supérieures, cependant les tranches d'imposition ont été élargies afin de rendre le barème moins progressif pour les bas revenus. Nous arrivons au même taux marginal de 45%, mais à partir de 78.700 euros de revenu.

5

Inégalités fiscales : une imposition qui favorise les plus riches

5.1

Aperçu des principales contributions fiscales et sociales des ménages

L'impôt sur les traitements et salaires

À la différence des taxes sur la consommation, cet impôt est progressif, c'est-à-dire qu'il augmente avec le revenu. Ce mécanisme a pour logique de considérer qu'il est souhaitable que les plus riches contribuent proportionnellement plus à la collectivité que les moins nantis (dont on a vu qu'ils contribuaient proportionnellement plus concernant les taxes sur la consommation).

Aujourd'hui, la tranche marginale est de 39%, c'est-à-dire que le contribuable paie 39% de son revenu au-delà d'un certain seuil. À titre illustratif, voici le barème pour la classe 1. Le contribuable paiera 8% d'impôt pour la partie de son revenu située entre 12.700 et 14.550 euros, 10% pour la partie entre 14.600 et 16.450 euros et ainsi de suite, jusqu'à la tranche marginale où le contribuable paiera 39% d'impôts pour la partie de son revenu dépassant 43.250 euros.

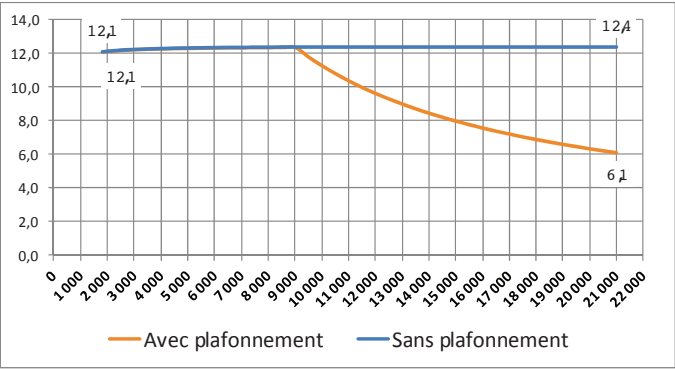
Le barème de l'impôt est clairement progressif. Cependant, il tend vers un plafond. D'autres barèmes tels que les propositions illustratives ci-contre pourraient être envisagés. La première proposition consisterait à créer des tranches supplémentaires, ce qui permettrait d'augmenter la contribution des plus aisés. La seconde consisterait à rendre le barème moins progressif au départ, afin de faire peser moins de charge fiscale sur les classes moyennes, ce qui serait compensé par l'ajout de tranches supplémentaires.

Taux de cotisations sociales

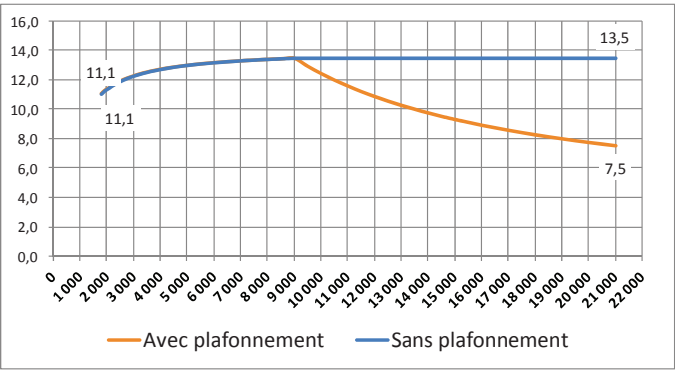
	Part salariale	Part patronale
Prestations en nature de l'assurance maladie	2,80%	2,80%
Prestations en espèces de l'assurance maladie	0,25%	0,25%
Pensions	8,00%	8,00%
Mutuelle*		1,36%
Santé au travail		0,11%
Dépendance	1,40%	

* En 2010, le taux applicable variait selon l'une des 4 classes de 0,88% à 2,01% et est dépendant des absences pour maladie. Le taux retenu ici est de 1,36% correspondant à la classe 2.

Cotisations sociales en % du salaire brut - Système actuel



Cotisations sociales en % du salaire brut - Assurance dépendance à 3% et immunisation à hauteur de 1 SSM



Inégalités fiscales : une imposition qui favorise les plus riches

5.1

Aperçu des principales contributions fiscales et sociales des ménages

Les cotisations salariales

Les cotisations salariales représentent 11,05%, auxquelles il faut ajouter l'assurance dépendance dont le taux est fixé à 1,40% et dont la base est le salaire brut diminué d'un quart du SSM. Les autres cotisations ont pour base l'ensemble du salaire brut mais sont plafonnées à cinq fois le montant du SSM, en l'occurrence 9.007,45 euros.

Les personnes non salariées peuvent, sous certaines conditions, cotiser volontairement à la Sécurité sociale, auquel cas elles prennent également à leur charge la part patronale des cotisations sociales (dans le tableau ci-dessous, nous avons négligé le taux de l'assurance accident de 1,15%).

Les cotisations sociales sont très légèrement progressives en raison de la neutralisation de l'assurance dépendance à hauteur d'un quart du SSM, mais elles deviennent décroissantes à partir du plafond cotisable. Une piste pour un financement plus progressif pourrait être une neutralisation plus large, avec dans l'exemple présenté dans le 2^e graphique une neutralisation à hauteur du SSM et un taux de 3%, et bien évidemment un déplafonnement des cotisations.

Impôts sur les gains en capital

Retenue à la source sur les intérêts

Depuis 2006, les revenus d'intérêts sur les dépôts d'épargne sont soumis à un prélèvement d'impôt à la source. Aujourd'hui, son montant est de 10%, avec un seuil d'exonération de 250 euros par établissement payeur.

Cela signifie que quelqu'un qui vivrait de ses rentes et sans risques avec divers dépôts à termes, ou autres obligations, et percevrait 10.000 euros par mois d'intérêts, ne paierait que 1.000 euros d'impôts par mois, alors qu'avec le même revenu, un salarié en paierait plus de 3.000.

Imposition des dividendes

L'imposition des dividendes se fait dans un premier temps par un prélèvement de 15% sur la totalité des dividendes perçus. Par la suite, le contribuable déclare 50% de ses dividendes perçus de sociétés luxembourgeoises ou de sociétés provenant de pays avec lequel le Luxembourg a signé une convention de non double imposition⁵. De cette moitié restante des revenus, le contribuable peut encore déduire une tranche exemptée de 1.500 euros et les frais d'obtention. Les revenus restants sont ajoutés aux autres catégories de revenus et imposés. La retenue à la source

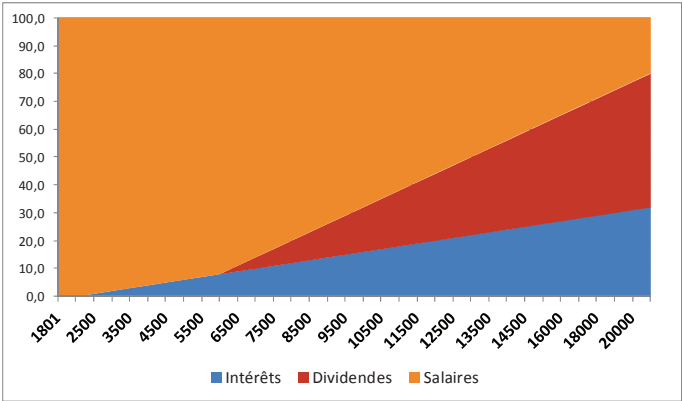
est déduite du montant de l'impôt sur le revenu calculé suivant barème.

En d'autres termes, les revenus des dividendes sont imposés sur une assiette deux fois moins large que les traitements et salaires. On retrouve ainsi la même progressivité pour l'impôt sur les dividendes que pour les salaires.

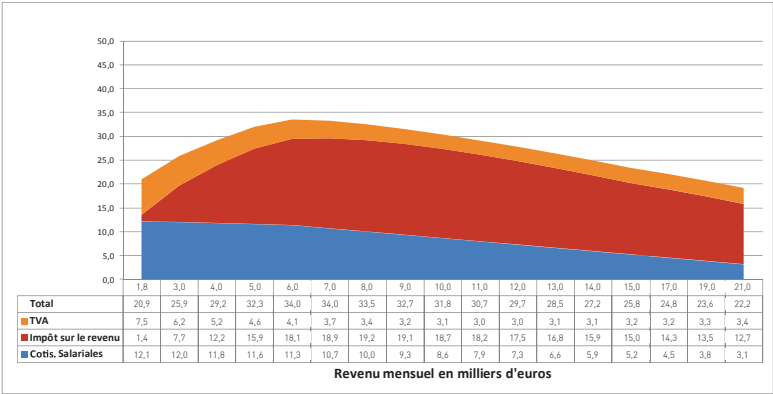
Qu'il s'agisse des intérêts imposés à 10%, ou encore des dividendes dont l'assiette est réduite de moitié (ou même davantage en raison de la tranche exemptée de 1.500 euros), on constate aisément que le capital est nettement moins imposé que les salaires. Or, ce sont justement les personnes les plus aisées ayant une capacité d'épargne importante ainsi que les personnes vivant de leurs rentes qui vont avoir la plus faible propension à consommer et, par là même, vont proportionnellement moins subir les taxes sur la consommation.

⁵ Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bulgarie, Brésil, Canada, Chine, Corée du Sud, Danemark, Emirats Arabes Unis, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Malaisie, Malte, Maroc, Maurice, Mexique, Moldavie, Mongolie, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, République slovaque, Roumanie, Royaume-Uni, Russie, Saint-Marin, Singapour, Slovaquie, Suède, Suisse, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie et Viêt Nam.

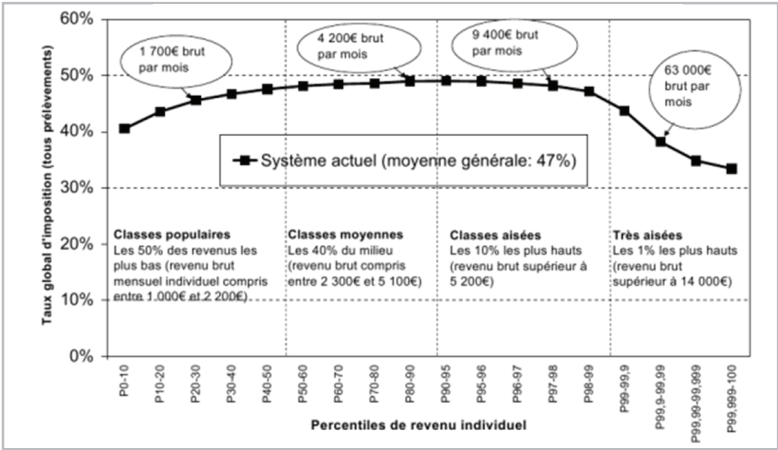
Composition du revenu



Impôts et taxes (y compris sur le capital) en pourcentage du revenu brut



Un système fiscal faiblement progressif... ou franchement régressif ?



Source : www.revolution.fiscale.fr

5

Inégalités fiscales : une imposition qui favorise les plus riches**5.2****Une fiscalité dégressive**

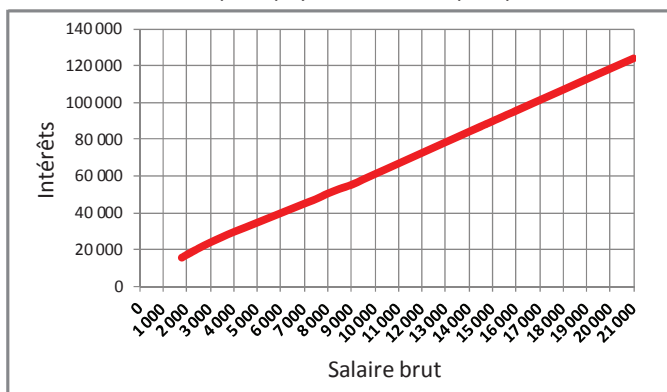
Pour illustrer la dégressivité de la fiscalité à mesure que le contribuable dispose de revenus du capital, nous supposons que les ménages les plus modestes ne disposent que d'un revenu salarial, puis qu'à partir de 2.500 euros s'ajoute un revenu des intérêts augmentant progressivement avec le revenu, puis ce sont les dividendes qui prennent une place de plus en plus importante. Il s'agit bien entendu, faute de transparence sur les données fiscales, d'un exemple fictif.

Dans une telle configuration, on constate qu'à partir d'un certain seuil, le taux global d'imposition décroît. C'est le cas dès le départ avec la TVA et, compte tenu d'une propension à consommer qui décroît avec le revenu, ce phénomène vient s'amplifier avec la montée en puissance de la part des revenus des capitaux dans le revenu total.

Si cet exemple, faute de transparence, ne repose pas sur une analyse concrète des données fiscales luxembourgeoises, ce travail a été réalisé pour la France par trois économistes (Camille Landais, Thomas Piketty et Emmanuel Saez). Ce travail met clairement en évidence la dégressivité du taux d'imposition global des ménages à partir d'un certain seuil, les ménages les plus aisés en venant même à payer moins d'impôts, en pourcentage de leur revenu, que les moins nantis !

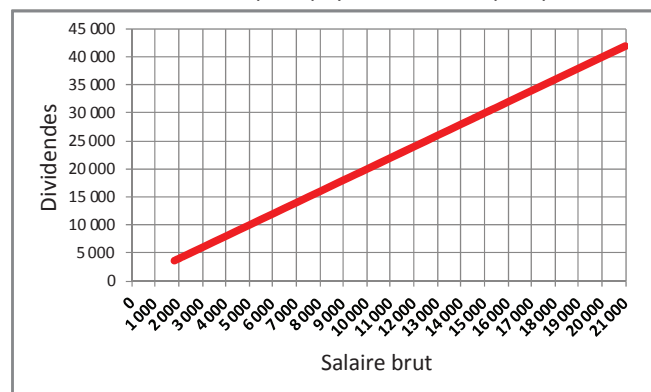
Intérêts

Intérêts nécessaires pour payer autant d'impôt qu'un salarié

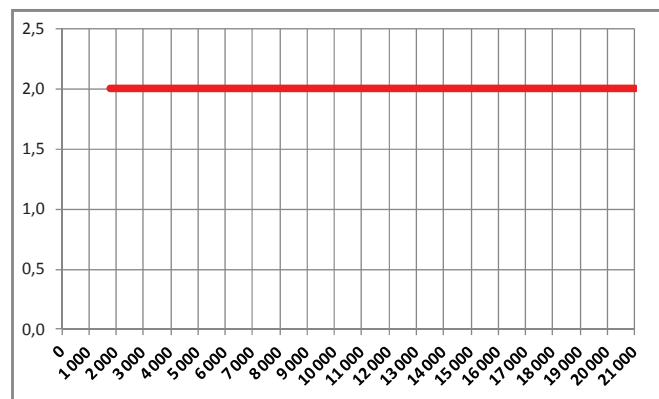
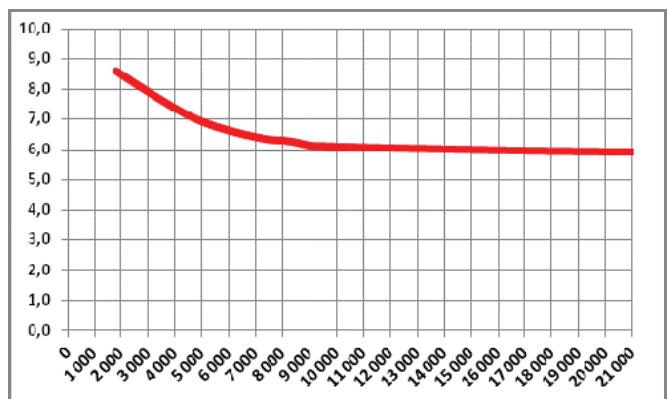


Salaires

Dividendes nécessaires pour payer autant d'impôt qu'un salarié



Multiple du salaire brut nécessaire pour payer autant d'impôts qu'un salarié



5

Inégalités fiscales : une imposition qui favorise les plus riches

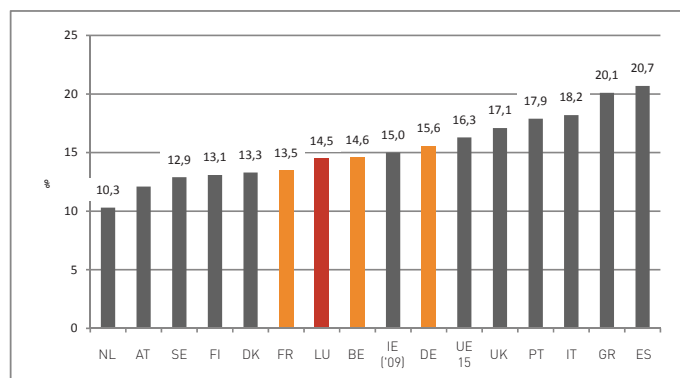
5.2

Une fiscalité dégressive

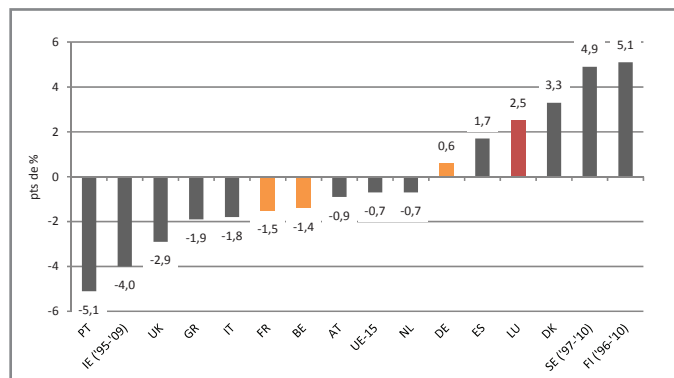
L'illustration fictive que nous avons réalisée n'est donc pas du tout une aberration. Ainsi, il se peut très bien qu'un chef d'entreprise ne se rémunère qu'au SSM pour disposer d'une couverture santé et se rémunère par des dividendes. Il réalise lui-même son épargne retraite, les revenus d'intérêts n'étant imposés qu'à hauteur de 10%. D'autre part, les dividendes qu'il se verse n'étant imposés que pour la moitié de leur montant, cela lui permet d'accroître encore sa capacité d'épargne par rapport à un salarié.

Pour illustrer ce phénomène, il suffit de constater quel revenu du capital serait nécessaire pour payer le même montant d'impôts qu'un salarié. À titre d'exemple, pour un salaire brut de 4.000 euros, il faudrait plus de 29.000 euros d'intérêts pour payer le même montant, soit 7,4 fois plus ! Pour ce même salaire, il faudrait 8.000 euros pour payer le même montant d'impôt en raison d'une imposition sur la moitié des dividendes perçus (en réalité même un peu plus puisque les dividendes perçus bénéficient d'un abattement de 1.500 euros).

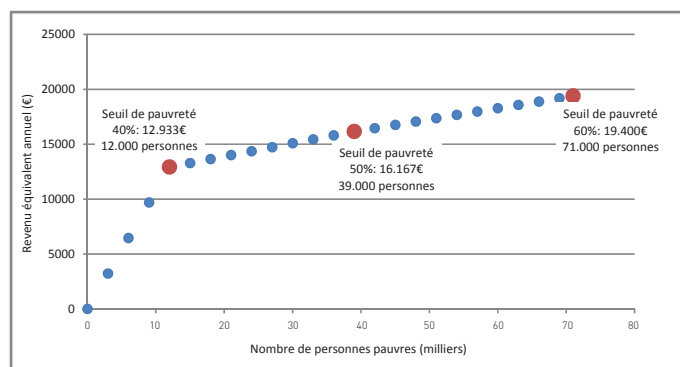
Taux de risque de pauvreté, 2010



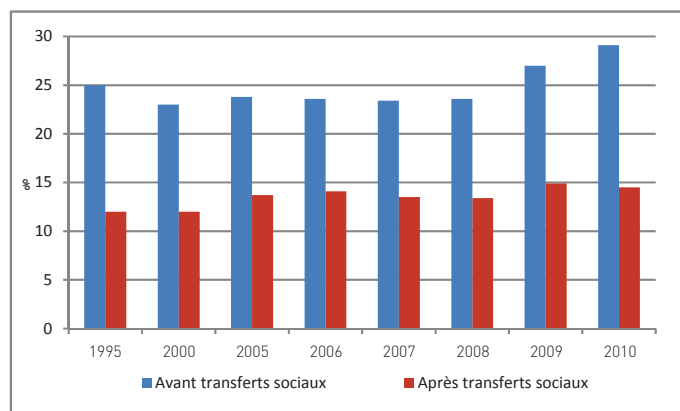
Variation du taux de risque de pauvreté, 1995-2010



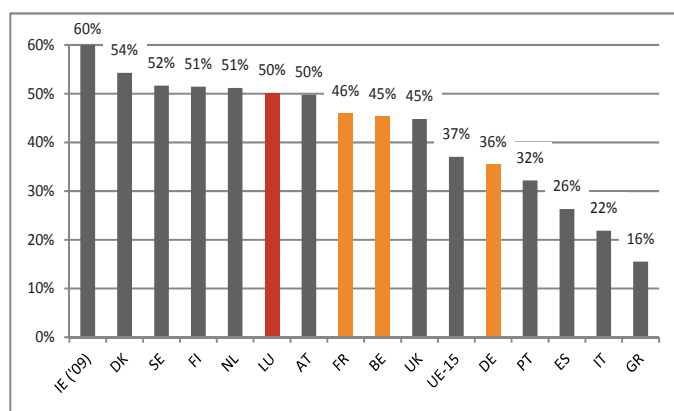
Revenus et nombre de pauvres, Luxembourg, 2010



Taux de risque de pauvreté (pensions exclues des transferts sociaux), Luxembourg



Réduction du taux de risque de pauvreté grâce aux transferts sociaux



Source : Eurostat ; calculs : CSL

6

Pauvreté

6.1

Taux de risque de pauvreté

Le taux de risque de pauvreté est défini comme le pourcentage de personnes disposant d'un revenu équivalent inférieur à 60% du revenu médian. Au Luxembourg, pour l'année 2010, le revenu médian était de 32.333 euros par an et le seuil de pauvreté de 19.400 euros.

Le taux de pauvreté luxembourgeois se situe à un niveau intermédiaire avec 14,5% en 2010. Ce positionnement masque toutefois une évolution qui est dans la lignée des indicateurs d'inégalités. Ces derniers montrent un accroissement des inégalités qui n'est sans doute pas étranger à l'augmentation du taux de risque de pauvreté au Luxembourg. En effet, depuis 1995, le Grand-Duché a vu son taux de risque de pauvreté augmenter de 2,5 points de pourcentage, seuls le Danemark, la Suède et la Finlande ayant connu une progression plus forte car partant de très bas.

Au total, ce sont 71.000 personnes en 2010 qui vivent sous le seuil de pauvreté au Luxembourg (autant qu'en 2009),

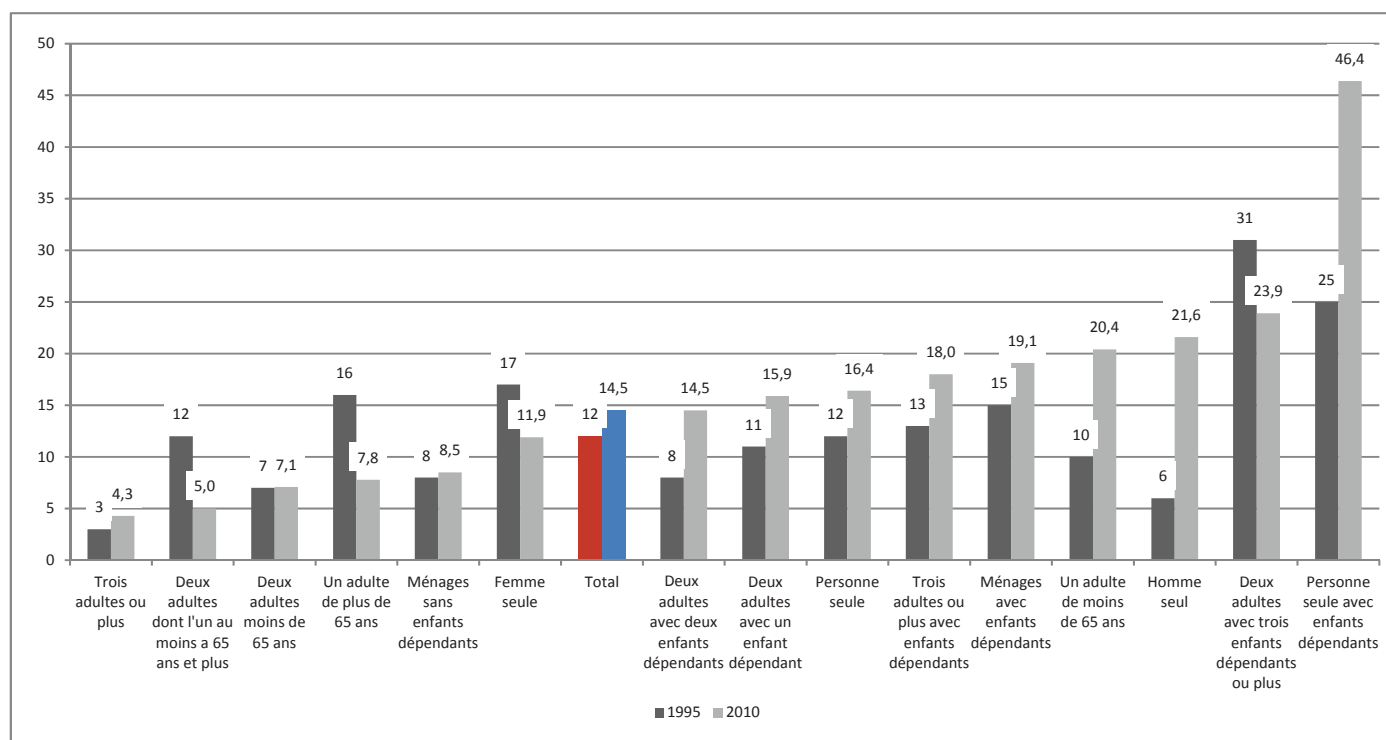
réparties également entre hommes et femmes. La stratégie UE2020 prévoit de réduire la pauvreté en Europe. Pour l'ensemble de l'Union, l'objectif est de réduire le nombre de pauvres de 20 millions sur 120, soit 17% de pauvres en moins. Le gouvernement luxembourgeois, de son côté, a décidé de le réduire de 3.000 unités dans un premier temps (un effort d'à peine plus de 4% rapporté à la seule pauvreté relative, ce qui amènerait le taux à 14%). Le pays le plus riche d'Europe sera-t-il donc également le plus modeste quant à ses objectifs sociaux, fussent-ils intermédiaires ?

Le graphique ci-contre illustre une répartition du nombre de pauvres selon le revenu. Ne disposant pas de données plus détaillées, nous avons opté pour une répartition linéaire entre les différents seuils de pauvreté. Pour diminuer le nombre de pauvres de 3.000 unités, et si par facilité l'effort se concentrait sur les 3.000 personnes les plus proches du seuil de pauvreté, seuls 303 euros par personne et par an suffiraient à les faire sortir de la pauvreté, soit un coût total

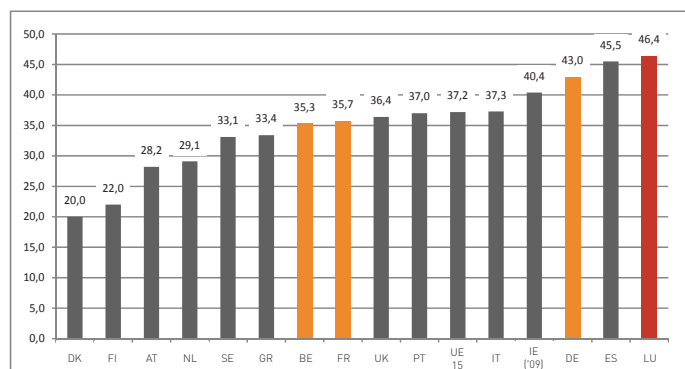
de 909.000 euros ! Quand bien même, autre cas extrême, l'objectif serait de sortir de la pauvreté 3.000 personnes parmi les plus pauvres et ne disposant que d'un revenu annuel de 10.000 euros, le coût serait alors de 28 millions d'euros.

L'efficacité des transferts sociaux peut être évaluée en comparant les taux de risque de pauvreté avant et après transferts sociaux. Il ressort d'une telle analyse que les transferts sociaux sont un moyen efficace pour lutter contre le risque de pauvreté. En effet, en 2010, en l'absence de ces mesures sociales, près de 29% de la population luxembourgeoise seraient en risque de pauvreté, tandis que cette part est réduite de moitié grâce aux interventions de l'État en la matière. Ainsi, le Grand-Duché figure parmi les pays ayant une importante réduction du taux de risque de pauvreté suite aux transferts sociaux (50%).

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage, Luxembourg, 2010

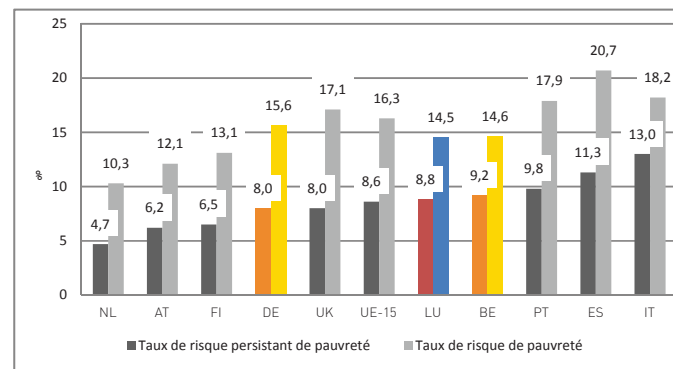


Taux de risque de pauvreté, personne seule avec enfants dépendants, 2010



Source : Eurostat

Taux de risque persistant de pauvreté, 2010



Pauvreté

6.2

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage

La progression du taux global de pauvreté de 1995 à 2010 n'aura pas touché tous les types de ménage de manière uniforme. Si quelques catégories de ménages ont vu leur taux de pauvreté se réduire (un adulte de plus de 65 ans avec -8,2 points de pourcentage, deux adultes avec trois enfants dépendants ou plus avec -7,1 points, deux adultes dont l'un au moins a 65 ans et plus avec -7 points, femme seule avec -5,1 points), d'autres catégories ont connu des progressions spectaculaires. Il en est ainsi des parents isolés dont le taux de pauvreté est passé de 25% en 1995 à 46,4% en 2010. En d'autres termes, alors que la pauvreté touchait une famille monoparentale sur quatre en 1995, aujourd'hui, elle en touche pratiquement une sur deux. Il s'agit d'ailleurs de la plus forte progression de l'UE-15 pour cette catégorie de ménages, si bien qu'alors que le Luxembourg se situait nettement en

dessous de la moyenne européenne pour cette catégorie de ménage en 1995, il se positionne en 2010 à la dernière place de l'UE.

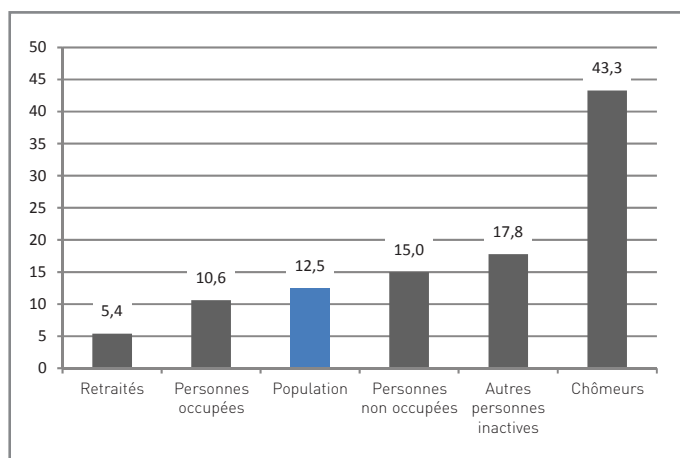
Rajoutons que, parmi les ménages bénéficiaires du revenu minimum garanti (RMG), en 2010, 17,4% sont des familles monoparentales, c'est-à-dire des ménages composés d'un adulte avec un ou plusieurs enfants.

Parmi les autres catégories progressant fortement, on notera :

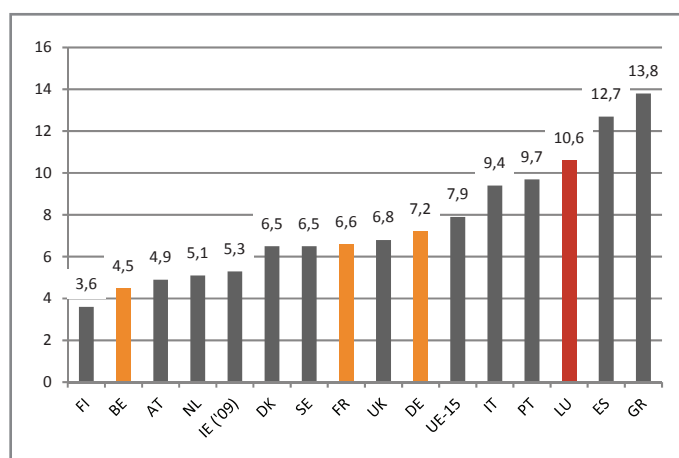
- les hommes seuls, de 6% à 21,6% ;
- les adultes seuls de moins de 65 ans, de 10% à 20,4% ;
- les ménages de deux adultes avec deux enfants dépendants, de 8% à 14,5%.

Au-delà de la pauvreté et sa progression, un autre phénomène inquiétant est celui de la persistance de la pauvreté. Le risque persistant de pauvreté couvre les personnes dont le revenu se situait sous le seuil de pauvreté durant au moins deux des trois dernières années. En 2009, ce taux était de 8,8% au Luxembourg, signifiant que 8,8% des personnes étaient considérées comme pauvres durant au moins deux années entre 2007 et 2009. Le positionnement européen du Luxembourg est plutôt mauvais. Sur 10 pays de l'UE-15 pour lesquels des données étaient disponibles, 5 avaient un taux de risque persistant de pauvreté plus faible et 4 un taux plus élevé. En outre, compte tenu d'un taux de pauvreté de 14,9% en 2009, cela signifie que 61% des personnes en situation de pauvreté le sont de manière durable au Luxembourg ; c'est le plus mauvais résultat après la Belgique où 63% des pauvres le sont de manière persistante.

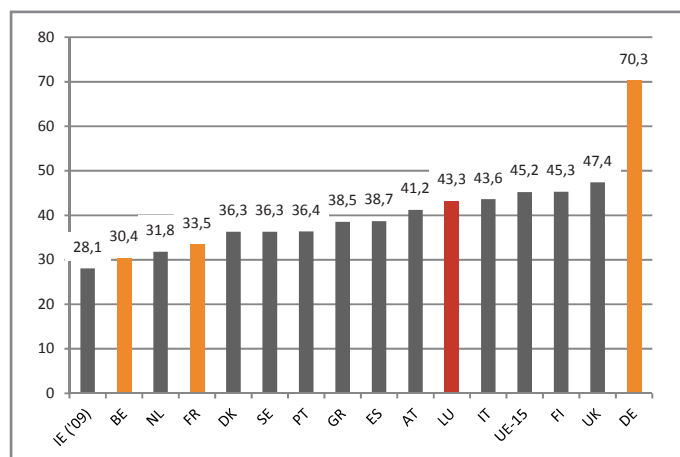
Taux de risque de pauvreté des plus de 18 ans selon l'activité la plus fréquente, Luxembourg, 2010



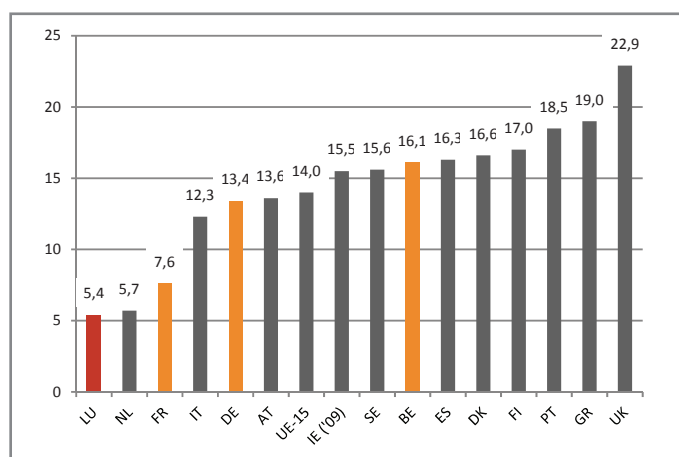
Taux de risque de pauvreté des plus de 18 ans, emploi, 2010



Taux de risque de pauvreté des plus de 18 ans, chômage, 2010



Taux de risque de pauvreté des retraités, 2010



Source : Eurostat

Pauvreté

6.3

Taux de risque de pauvreté
selon l'activité

À l'analyse de la pauvreté selon l'activité, on se rend compte que ce sont les demandeurs d'emploi qui sont la catégorie de la population la plus touchée par la pauvreté. En 2010, près d'un demandeur d'emploi sur deux était touché par le risque de pauvreté. À l'autre extrême, on trouve les retraités dont le taux de risque de pauvreté est de 5,4%.

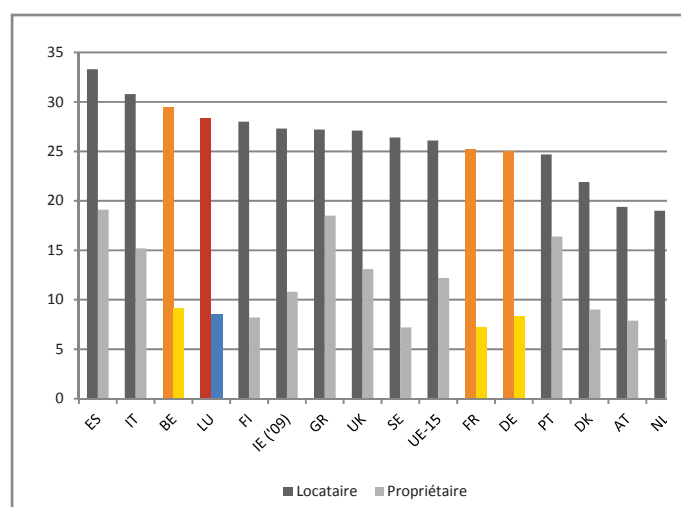
On notera tout de même que l'emploi ne protège pas forcément de la pauvreté puisque 10,6% des personnes en emploi sont touchées par le risque de pauvreté.

En comparaison européenne, on peut constater que le Luxembourg, avec 10,6% de travailleurs pauvres, figure parmi les pays ayant les taux de pauvreté en emploi les plus élevés de l'UE-15, tout comme pour les personnes au chômage. Le Luxembourg figure à l'autre bout de l'échelle cependant concernant la pauvreté des retraités.

En termes de progression du taux de risque de pauvreté au travail, la croissance est la plus prononcée en Allemagne ; en effet, les personnes

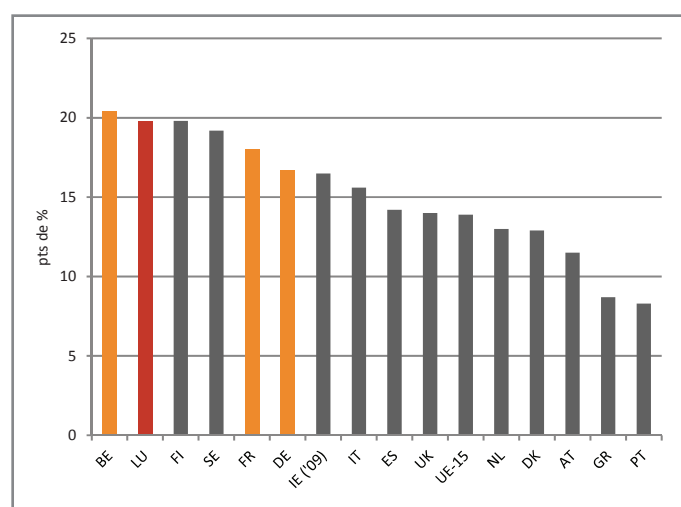
occupées âgées de 18 à 64 ans voient ce taux augmenter en moyenne de 7,8% par an sur la période 2005-2010. À titre de comparaison, le Grand-Duché connaît une variation annuelle moyenne de +1,6%, ce qui le place parmi les pays où ce risque augmente le moins, derrière six autres États-membres où ce risque est en recul.

Taux de risque de pauvreté locataire/propriétaire, 2010

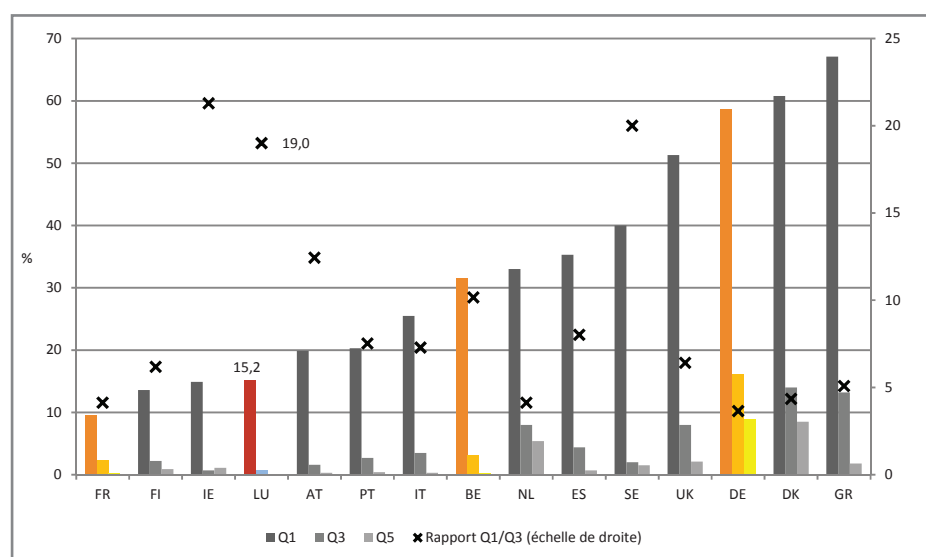


Source : Eurostat

Écart de taux de risque de pauvreté entre propriétaires et locataires, 2010



Taux de surcharge des coûts du logement par quintile de revenu, 2009



Source : OCDE

Pauvreté

6.4 Logement : taux de risque de pauvreté selon le titre d'occupation et taux de surcharge des coûts selon le revenu

Il est également possible de classer les pays d'après le taux de risque de pauvreté selon que l'on occupe son logement en tant que propriétaire ou en tant que locataire.

Les propriétaires luxembourgeois connaissent un taux de risque de pauvreté relativement faible et, à l'opposé, un taux assez élevé pour les locataires ; avec plus de 28% des locataires en risque de pauvreté, le Luxembourg est placé en quatrième position d'après un ordre décroissant de risque, juste derrière la Belgique, mais loin devant la France et l'Allemagne.

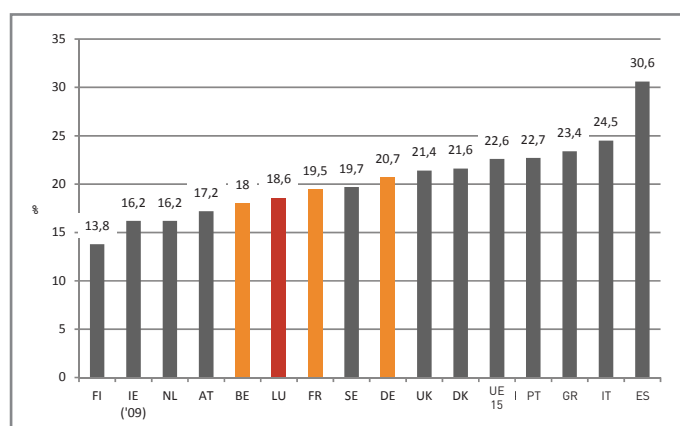
Probablement plus parlant est l'écart de risque entre propriétaires et locataires. Dans ce cas, le Grand-Duché figure en deuxième place, avec près de vingt points d'écart en 2010. Par contre, si cet écart se maintient à un niveau plutôt stable depuis 2005 en ce qui concerne la Belgique et le Luxembourg, il ne cesse de croître en France et en Allemagne, avec une croissance annuelle moyenne avoisinant les 10%.

Dans sa publication *Comment va la vie* de 2011, l'OCDE présente le taux de surcharge des coûts du logement par quintile de revenu, en l'occurrence pour le premier, le troisième et le cinquième quintile. Les données se réfèrent aux personnes vivant dans des ménages pour lesquels le coût total du logement (net des allocations liées à l'habitat) représente 40% ou plus du revenu disponible total du ménage.

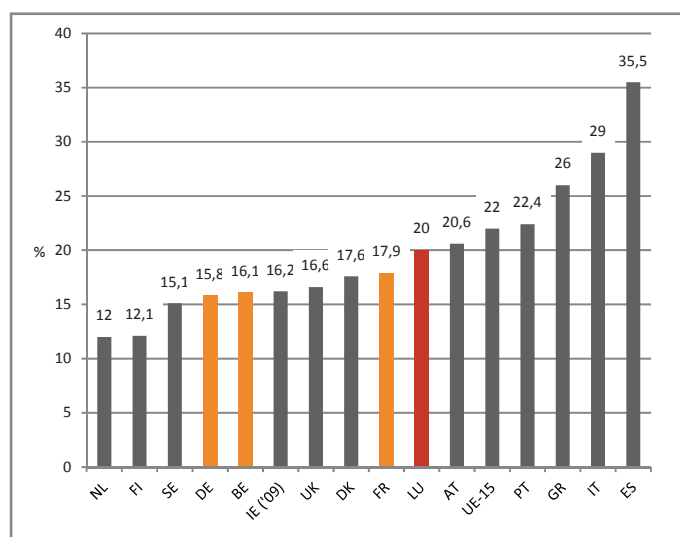
En classant les pays d'après un ordre croissant du taux de surcharge relatif aux 20% les plus pauvres de la population (Q1), le Grand-Duché se situe en quatrième position, avec un peu plus de 15% de cette tranche de revenu qui sont en surcharge de coûts. Si le classement se fait par rapport aux 20% les plus riches (Q5), le Luxembourg est en première place avec un taux de surcharge de 0%.

Les taux de surcharge correspondant à chaque quintile peuvent être comparés entre eux pour expliciter les inégalités. Ainsi, on constate que le Luxembourg connaît le troisième plus grand écart de surcharge entre le premier et le troisième quintile ; en effet, le taux de surcharge des 20% les plus pauvres est 19 fois plus élevé que celui de la tranche de revenu Q3, derrière l'Irlande (21 fois) et la Suède (20 fois). Si l'on considère le rapport Q1/Q5, l'écart de taux de surcharge est le plus élevé au Grand-Duché, suivi de la Belgique et de l'Italie.

Écart médian relatif de pauvreté, population totale, 2010

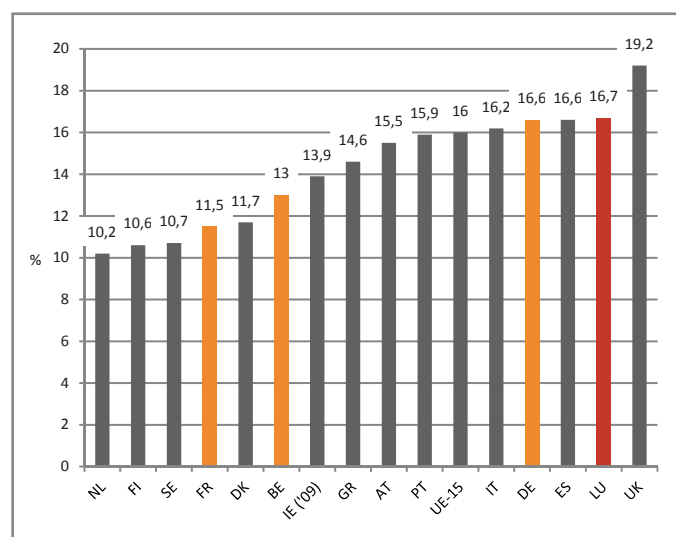


Écart médian relatif de pauvreté par tranche d'âge, 2010, population âgée de 6 à 11 ans



Source : Eurostat

Écart médian relatif de pauvreté par tranche d'âge, 2010, population âgée de 65 ans ou plus



6

Pauvreté

6.5

Intensité du taux de risque de pauvreté selon l'âge

Si le taux de risque de pauvreté donne une indication quant au pourcentage de la population disposant d'un revenu équivalent inférieur au seuil de pauvreté, il est intéressant d'évaluer l'intensité de la pauvreté, c'est-à-dire de mesurer le degré de pauvreté des personnes se situant sous le seuil de pauvreté.

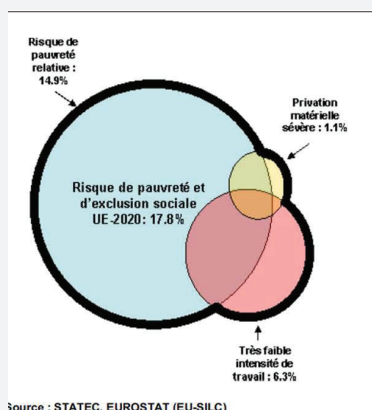
C'est ce que fait l'indicateur d'écart médian relatif de pauvreté : il établit la différence entre seuil de pauvreté et revenu médian des personnes concernées et rapporte cette différence au seuil de pauvreté. Au Luxembourg, cet écart est de 18,6% en 2010 pour la population totale, ce qui signifie que la moitié des pauvres y disposent d'un revenu inférieur à $100 - 18,6 = 81,4\%$ du seuil de pauvreté. Ce résultat place le Grand-Duché à la sixième place selon un ordre croissant de l'écart médian relatif de pauvreté.

Le tableau est plus sombre si l'on se penche sur les différentes tranches d'âge de la population totale. En effet, on s'aperçoit qu'avec un écart de 20% pour les enfants de 6 à 11 ans (traduisant une situation où la moitié des enfants pauvres se situe à moins de 80% du seuil de pauvreté), le Luxembourg occupe la dixième place de l'UE-15. Avec un écart de 16,7% pour les personnes âgées de 65 ans ou plus, il se situe à l'avant-dernière place et est même bon dernier eu égard aux personnes de plus de 75 ans.

Vers une redéfinition de la pauvreté

Dans le cadre de la stratégie UE2020, la Commission européenne a souhaité redéfinir la notion de pauvreté en y incluant la notion d'exclusion.

Cette nouvelle approche très bien décrite par le Statec⁶ intègre, outre la dimension « classique » de la pauvreté, à savoir la dimension relative avec un revenu inférieur à 60% du revenu médian, deux autres dimensions absolues avec la privation matérielle sévère et la très faible intensité de travail.



La privation matérielle sévère concerne les personnes qui ont des conditions de vie limitées par la privation non volontaire d'au moins 4 des 9 éléments suivants, en n'étant pas en mesure :

- de payer un loyer ou des factures courantes ;
- de chauffer correctement leur domicile ;
- de faire face à des dépenses imprévues ;
- de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent en protéines tous les deux jours ;

- de s'offrir une semaine de vacances en dehors de leur domicile ;
- de posséder une voiture personnelle ;
- de posséder un lave-linge ;
- de posséder un téléviseur couleur ;
- de posséder un téléphone.

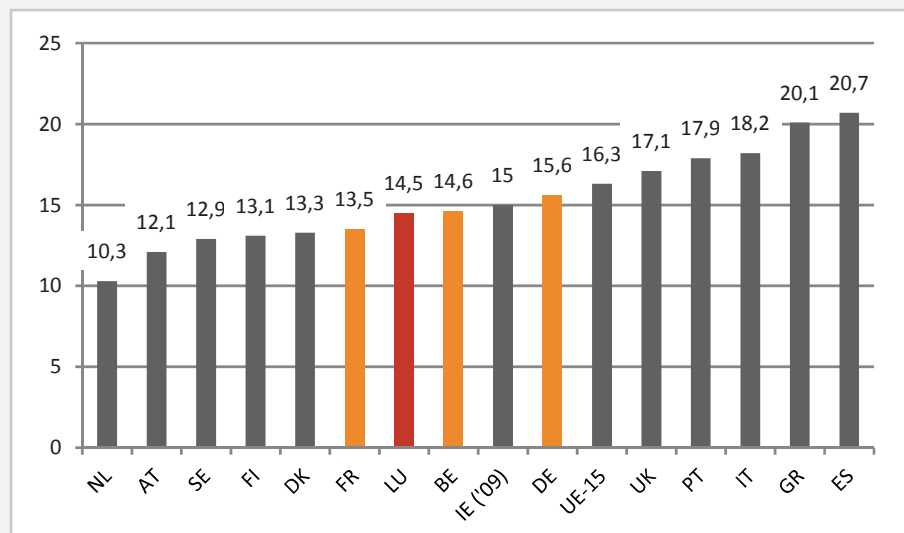
La très faible intensité en travail concerne les personnes de 0 à 59 ans vivant dans des ménages dans lesquels en moyenne les adultes de 18 à 59 ans ont utilisé moins de 20% de leur potentiel total d'emploi au cours de l'année passée, étudiants exclus.

Sont considérées comme pauvres les personnes relevant d'au moins un des trois critères (approche inclusive).

Cette nouvelle définition de la pauvreté amène donc à un élargissement et à une augmentation du taux de pauvreté. Pour le Luxembourg, le taux de pauvreté passe, en 2010, de 14,5% dans une vision exclusive (pauvreté relative) à 17,1% dans une approche inclusive.

Comme le montrent les graphiques suivants, ce nouvel indicateur de pauvreté ou d'exclusion sociale améliore sensiblement le classement du Luxembourg qui est devancé par 6 pays en matière de pauvreté relative mais seulement par 4 si l'on y ajoute l'exclusion sociale.

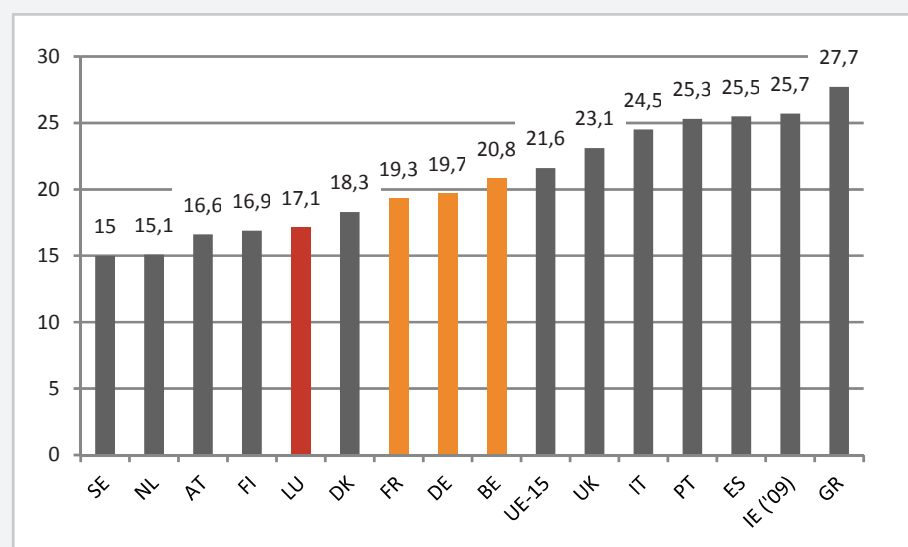
Population à risque de pauvreté, part [%] de la population totale, 2010



Source : Eurostat

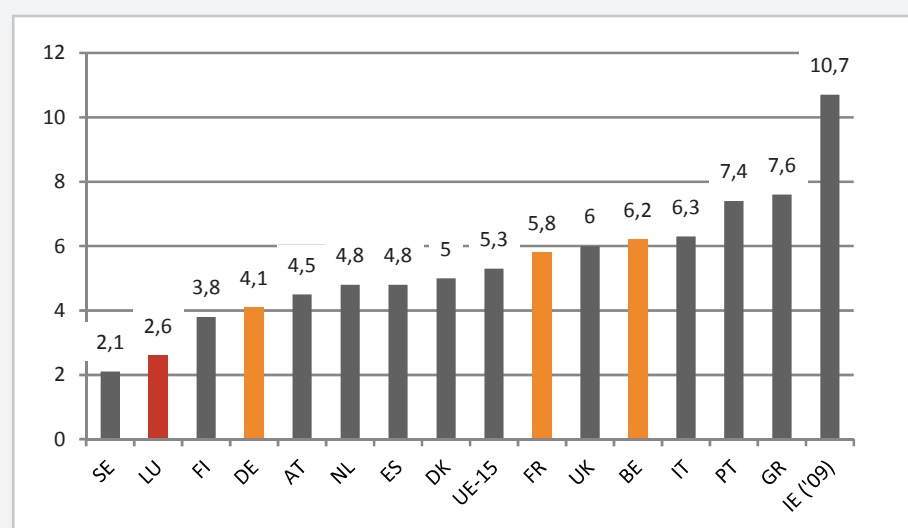
⁶ Regards 3-2011, « Regards sur le nouvel indicateur de pauvreté et d'exclusion UE2020 », février 2011.

Population à risque de pauvreté ou d'exclusion, part (%) de la population totale, 2010



Source : Eurostat

Écart entre les deux définitions de la pauvreté, part (%) de la population totale, 2010



Source : Eurostat

Si tous les pays voient leur taux de pauvreté relative augmenter par l'ajout de l'exclusion sociale, c'est globalement moins le cas au Luxembourg que dans les autres pays.

Cela signifie que les personnes sous le coup du risque de pauvreté au Luxembourg sont relativement moins pauvres que dans les autres pays européens et que les Luxembourgeois sont globalement moins nombreux à souffrir de privations matérielles graves ou de faible intensité de travail.

En matière de privation matérielle, seulement 0,5% des personnes en souffriraient au Luxembourg ; concernant la très faible intensité de travail, le taux est de 5,5%. Ces taux sont les plus faibles de toute l'UE-15. Ainsi, en se penchant sur ce nouvel indicateur et devant l'amélioration du positionnement du Luxembourg, il serait tentant pour les autorités de conclure que la situation luxembourgeoise est plutôt enviable.

Le taux de pauvreté relative conserve une importance d'autant plus primordiale qu'au Luxembourg, la population est peu touchée par la privation matérielle ou la faible intensité de travail ; la pauvreté relative (60% du revenu médian) est également un indicateur d'inégalités de revenus. Or, la cohésion sociale ne peut que s'accompagner d'une limitation des inégalités. Sans quoi, on pourrait considérer que, tant que la population dispose d'un emploi lui permettant d'accéder aux standards définis par les 9 critères, il n'y aurait pas de pauvres.

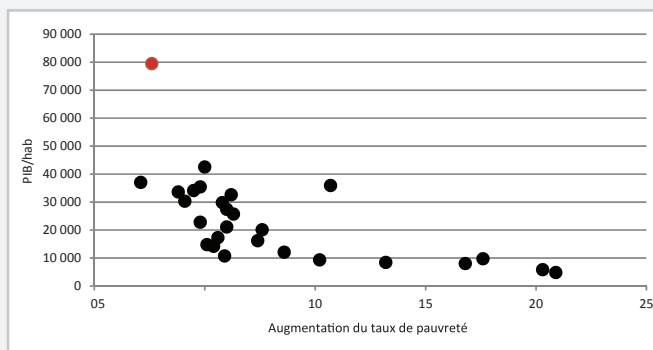
Dans le pays le plus riche d'Europe, il est somme toute logique que la privation matérielle soit moindre. De même, compte tenu du nombre d'emplois au Luxembourg, il est également fort logique que peu de personnes souffrent de faible intensité en travail.

Si ce nouvel indicateur est pertinent, comme le montre le graphique suivant, c'est surtout pour les pays les plus pauvres de l'UE-27. Alors que pour les pays à faible PIB par habitant, l'augmentation du taux de pauvreté (dans une approche inclusive) est très forte, elle l'est nettement moins pour les pays les plus riches. Cela nous amènerait plutôt à penser que pour les pays pauvres, l'effort doit se concentrer sur la pauvreté absolue et, pour les pays riches, sur la pauvreté relative.

Aussi, comme souvent en Europe, on crée un indicateur global concernant des pays fort différents. À l'extrême, tout le monde pourrait se retrouver avec le même taux de pauvreté :

- les pays les plus riches avec des inégalités croissantes mais peu de pauvreté au sens absolu de la privation matérielle, pour peu que tout le monde ait sa télévision couleur ou son véhicule personnel ;

Relation entre le niveau de richesse et augmentation du taux de pauvreté, 2010



- les pays les plus pauvres avec moins de personnes sous les 60% d'un revenu médian mais avec des habitants ne disposant pas forcément à manger à leur faim ou ne parvenant pas à chauffer convenablement leur domicile.

Avec toutes les mises en garde contenues dans cet encadré sur la nouvelle

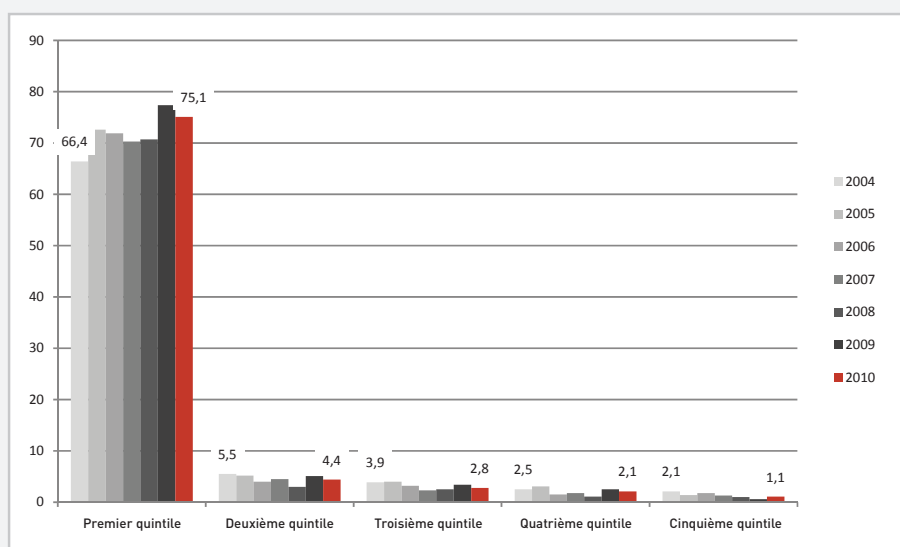
définition de la pauvreté que met en place l'Union européenne dans sa stratégie UE2020, l'évolution du taux de pauvreté ou d'exclusion sociale selon le quintile de revenu est tout de même riche d'enseignements.

Le taux de pauvreté ou d'exclusion sociale est bien entendu fortement

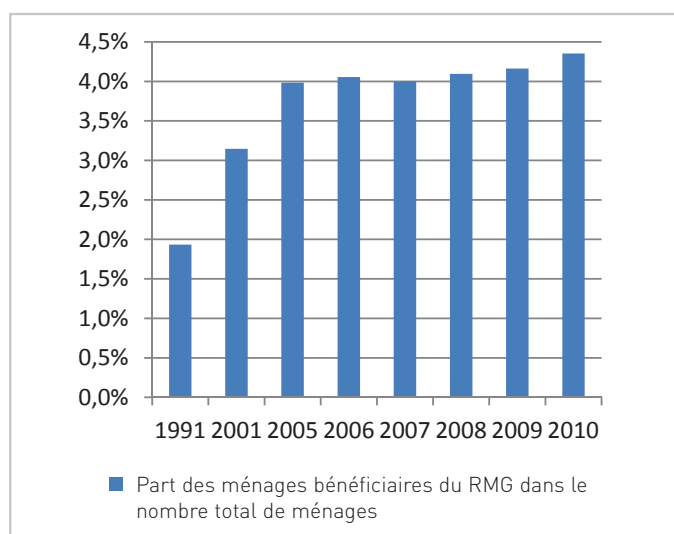
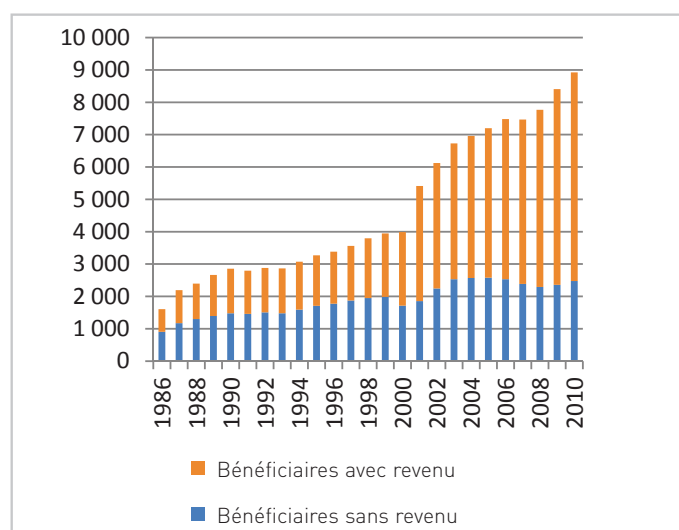
décroissant avec le revenu puisqu'il ne touche que très marginalement les derniers quintiles de revenus et sans doute plus en raison de la faible intensité de travail que de la privation matérielle involontaire. Au passage, notons qu'il est fort probable que la faible intensité de travail dans les quintiles les plus élevés soit volontaire ou temporaire.

Pour tous les quintiles de revenus, à l'exception du premier, on remarque une baisse de la pauvreté ou de l'exclusion sociale. C'est le premier quintile qui voit la proportion de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale le plus progresser. En seulement six ans, le taux est passé de 66,4% à 75,1%. Ce sont donc près de 8 personnes sur 10 qui, parmi les 20% les moins riches, seraient menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ceci signifie que la plupart des revenus du premier quintile s'avèrent insuffisants pour protéger du risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Cette information confirme aussi, si besoin, le phénomène d'inégalités croissantes de revenus constaté précédemment. À ce rythme, ce seront 100% de la population du premier quintile qui seront menacés de pauvreté ou d'exclusion dans moins de 20 ans.

Taux de risque de pauvreté ou d'exclusion sociale selon le quintile de revenu, Luxembourg



Évolution du nombre de ménages selon leurs revenus hors RMG (revenus professionnels, pensions/rentes, etc.) et part des ménages bénéficiaires du RMG dans le nombre total de ménages



Répartition des bénéficiaires majeurs du RMG selon leur statut vis-à-vis du marché du travail (au 31 décembre)

		2005	2010	Variation
Actifs	Ouvrier/employé privé	1.176	1.910	+62,4%
	Fonctionnaire ou employé statutaire	/	0	/
	Indépendant CPACI et TII	22	35	+59,1%
	Agriculteur	/	/	/
	Chômeur indemnisé	336	579	+72,3%
	Demandeur d'emploi non indemnisé	2.644	3.783	+43,1%
Inactifs	Bénéficiaires de pension dont :	1.239	1.153	/
	- Pensions d'invalidité ou rentes plénières	385	387	+0,5%
	- Pensions de vieillesse ou d'invalidité	673	639	-5,1%
	- Pensions de conjoint survivant	181	127	-29,8%
	Infirmes	456	342	-25,0%
	Handicapés	349	315	-9,7%
	Étudiant	52	59	+13,5%
	Personne au foyer	952	942	-1,1%
	Autres inactifs de < 60 ans	1.222	1.850	+51,4%
	Autres inactifs de > 60 ans	270	256	-5,2%
Total actifs		4.178	6.307	+50,96%
Total inactifs		4.540	4.917	+8,30%
Total		8.718	11.224	+28,8%

Sources : IGSS ; Rapports d'activité 2005 et 2010 du Service national d'action sociale (SNAS)

Le revenu minimum garanti (RMG) est l'un des moyens que se donne le Luxembourg afin de lutter contre la pauvreté monétaire. Il s'agit d'un seuil de revenu en-dessous duquel aucun résidant n'est censé tomber. Pour les personnes se situant sous ce seuil, le Fonds national de solidarité verse des allocations (allocation complémentaire, indemnité d'insertion) qui permettent à leurs bénéficiaires de disposer d'un revenu temporaire devant les aider à retrouver une situation financière stable, normalement par le biais d'une activité rémunérée. De ce fait, la (ré)insertion des bénéficiaires dans le monde du travail revêt un caractère de plus en plus important dans le cadre de cette mesure.

Cette volonté se traduit dans les conditions d'attribution de l'indemnité d'insertion, qui prévoient notamment la participation à des activités d'insertion et de signer à cet effet un contrat d'insertion avec le Service national d'action sociale.

Cependant, cela ne signifie pas que l'activité professionnelle suffit à subvenir aux besoins courants des ménages. Depuis 1986, la part des bénéficiaires vivant dans des ménages disposant de revenus autres que l'allocation complémentaire ou l'indemnité d'insertion ne cesse d'augmenter tandis que le nombre de bénéficiaires ne disposant d'aucun revenu reste relativement stable. En 2010, environ 17% des bénéficiaires du RMG étaient des actifs poursuivant une activité professionnelle.

Du point de vue de la composition des ménages bénéficiaires, on constate qu'il s'agit dans la majorité des cas de personnes isolées sans enfants, les personnes isolées constituant 57,7% des bénéficiaires du RMG au 31 décembre 2010, alors que leur part dans l'ensemble des ménages n'était que de 28,9% en 2009. De même, les ménages monoparentaux sont surreprésentés puisqu'ils forment 17,4% des bénéficiaires du RMG au 31 décembre 2010, alors même qu'ils ne représentent que 3,7% des ménages luxembourgeois en 2009 selon le Statec (Regards sur les ménages monoparentaux, Regards n° 16-2011, Statec, 2011)

De plus, on constate, au sein des ménages bénéficiaires, une importante et croissante présence d'enfants, les personnes de moins de 18 ans représentant quasiment un tiers des membres des ménages bénéficiaires.

Cette situation est inquiétante dans la mesure où le Conseil supérieur de l'action sociale a constaté en 2008 que : « [l]a réussite scolaire dépend largement du statut socio-économique de la famille d'origine. Les enfants de familles défavorisées fréquentent les filières d'enseignement moins exigeantes [et donc moins valorisées] et risquent de quitter le système scolaire sans qualification. » Une telle situation risque dès lors de limiter les chances d'intégration sociale et professionnelle des jeunes concernés, et de venir, à terme, gonfler le nombre de personnes qui seront contraintes de recourir à des aides sociales afin de pouvoir vivre de façon décente. (Rapport sur l'état des besoins en matière sociale, p. 83, Conseil national de l'action sociale, 2008)

II.

Chômage et emploi

Chômage et emploi

Les grandes tendances

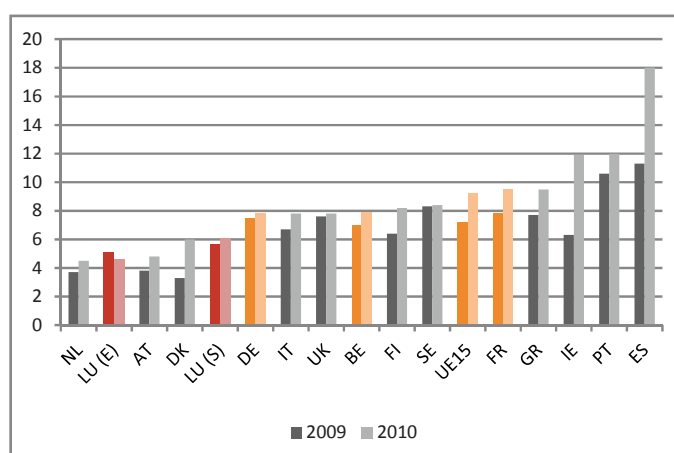
À première vue, le marché du travail luxembourgeois ne semble pas avoir été affecté par la crise économique, puisque, selon Eurostat, le pays jouit de l'un des plus faibles taux de chômage en Europe. Certains indicateurs, comme par exemple les créations d'emploi, se classent parmi les meilleures performances au niveau européen. De tels indicateurs globaux mèneraient donc à penser que tout va bien sur le marché du travail luxembourgeois puisque celui-ci affiche un dynamisme inégalé au niveau européen, même en temps de crise économique.

Pourtant, en prenant un peu de recul, on constate que la situation de la population active au Luxembourg s'est nettement détériorée au cours des dernières années. En effet, le taux de chômage atteint des niveaux historiquement élevés et, en ce qui concerne certaines catégories de personnes (notamment les femmes en début ou fin de vie active), l'intégration sur le marché du travail semble rester difficile comme en témoignent des taux d'emploi parmi les plus faibles de l'Union européenne des 15. Si globalement une telle situation peut paraître paradoxale, elle s'explique assez aisément en analysant de façon plus fine les différents indicateurs,

notamment en détaillant la situation de la population active selon différentes catégories. Dès lors, on parvient à expliquer certains des apparents paradoxes du marché du travail luxembourgeois et à mieux en comprendre les forces et les faiblesses.

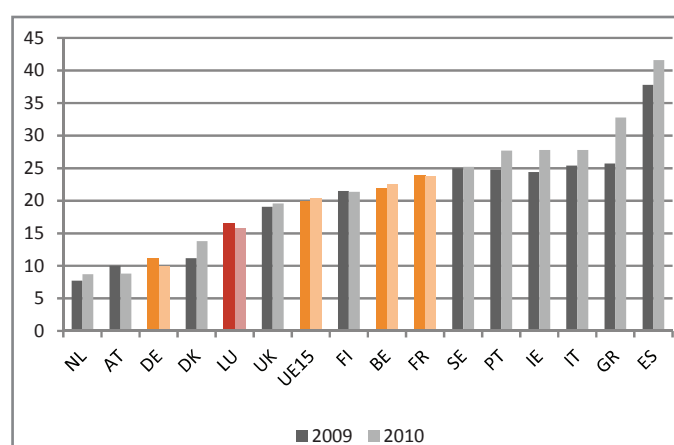
Taux de chômage total (15-64 ans)

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	nov. 2011
AT	3,9	3,6	5,2	4,8	4,4	3,8	4,8	4,4	4,0
BE	9,7	6,9	8,5	8,3	7,5	7,0	7,9	8,3	7,2
DE	8,3	8,0	11,3	10,3	8,7	7,5	7,8	7,1	5,5
DK	6,7	4,3	4,8	3,9	3,8	3,3	6,0	7,4	7,8
ES	18,4	11,1	9,2	8,5	8,3	11,3	18,0	20,1	22,9
UE-15	10,1	7,8	8,3	7,8	7,1	7,2	9,2	9,6	9,9
FI	15,4	9,8	8,4	7,7	6,9	6,4	8,2	8,4	7,6
FR	11,0	9,0	9,3	9,2	8,4	7,8	9,5	9,8	9,8
GR	:	11,2	9,9	8,9	8,3	7,7	9,5	12,6	:
IE	12,3	4,2	4,4	4,5	4,6	6,3	11,9	13,7	14,6
IT	11,2	10,1	7,7	6,8	6,1	6,7	7,8	8,4	8,6
LU (E)	2,9	2,2	4,6	4,6	4,2	4,9	5,1	4,6	4,9
LU (S)	:	2,5	4,3	4,4	4,4	4,4	5,7	6,0	5,9
NL	7,1	3,1	5,3	4,4	3,6	3,1	3,7	4,5	4,9
PT	7,2	4,5	8,6	8,6	8,9	8,5	10,6	12,0	13,2
SE	8,8	5,6	7,7	7,1	6,1	6,2	8,3	8,4	7,5
UK	8,5	5,4	4,8	5,4	5,3	5,6	7,6	7,8	:



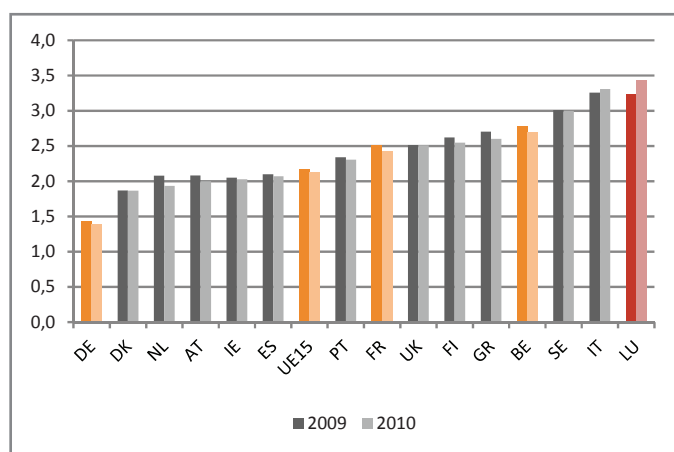
Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	nov. 2011
AT	5,6	5,3	10,3	9,1	8,7	8,0	10,0	8,8	8,3
BE	22,9	16,7	21,5	20,5	18,8	18,0	21,9	22,4	21,1
DE	8,9	8,7	15,6	13,8	11,9	10,6	11,2	9,9	8,1
DK	9,6	6,2	8,6	7,7	7,9	7,6	11,2	13,8	14,9
ES	39,7	24,3	19,7	17,9	18,2	24,6	37,8	41,6	49,6
UE-15	20,4	15,4	16,9	16,2	15,2	15,7	19,9	20,4	21,5
FI	29,7	21,4	20,1	18,7	16,5	16,5	21,5	21,4	19,9
FR	26,4	19,6	21,3	22,4	19,8	19,3	23,9	23,7	23,8
GR	:	29,1	25,9	25,1	22,9	22	25,7	32,8	:
IE	19,5	6,7	8,6	8,6	8,9	13,3	24,4	27,8	29,3
IT	30,3	27,0	24,0	21,6	20,3	21,3	25,4	27,8	30,1
LU (E)	7,2	6,6	14,3	15,8	15,6	17,3	16,5	15,8	14,7
NL	12,8	6,1	9,4	7,5	7,0	6,3	7,7	8,7	8,6
PT	16,1	10,5	19,8	20,1	20,4	20,2	24,8	27,7	30,7
SE	19,1	10,5	22,6	21,5	19,2	20,2	25,0	25,2	23,2
UK	15,3	12,2	12,8	14,0	14,3	15,0	19,1	19,6	:



Ratio taux de chômage des jeunes / taux de chômage global

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	nov. 2011
AT	1,44	1,47	1,98	1,90	1,98	2,11	2,08	2,00	2,08
BE	2,36	2,42	2,53	2,47	2,51	2,57	2,77	2,70	2,93
DE	1,07	1,09	1,38	1,34	1,37	1,41	1,44	1,39	1,47
DK	1,43	1,44	1,79	1,97	2,08	2,30	1,87	1,86	1,91
ES	2,16	2,19	2,14	2,11	2,19	2,18	2,10	2,07	2,17
UE-15	2,02	1,97	2,04	2,08	2,14	2,18	2,16	2,13	2,17
FI	1,93	2,18	2,39	2,43	2,39	2,58	2,62	2,55	2,62
FR	2,40	2,18	2,29	2,43	2,36	2,47	2,52	2,42	2,43
GR	:	2,60	2,62	2,82	2,76	2,86	2,71	2,60	:
IE	1,59	1,60	1,95	1,91	1,93	2,11	2,05	2,03	2,01
IT	2,71	2,67	3,12	3,18	3,33	3,18	3,26	3,31	3,50
LU (E)	2,48	3,00	3,11	3,43	3,71	3,53	3,24	3,43	3,00
NL	1,80	1,97	1,77	1,70	1,94	2,03	2,08	1,93	1,76
PT	2,24	2,33	2,30	2,34	2,29	2,38	2,34	2,31	2,33
SE	2,17	1,88	2,94	3,03	3,15	3,26	3,01	3,00	3,09
UK	1,80	2,26	2,67	2,59	2,70	2,68	2,51	2,51	:



*LU (E) = données Eurostat ; LU (S) = données Statec

Source : Eurostat, Statec ; calculs CSL

1

1.1

Chômage**Chômage total et
chômage des jeunes**

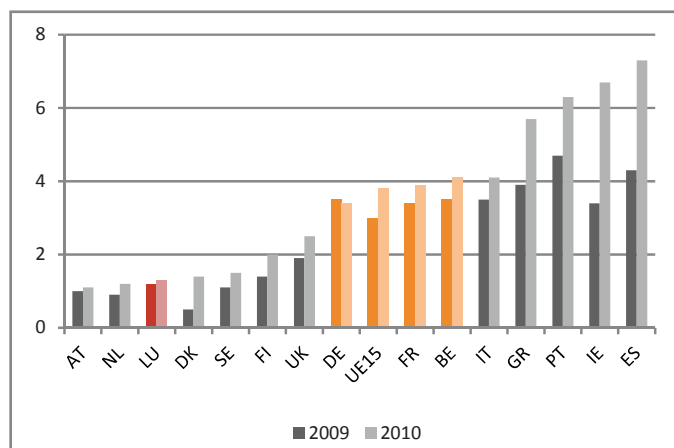
Du point de vue du taux de chômage, le Luxembourg semble être dans une position assez favorable comparativement aux autres pays de l'UE-15. En effet, on constate à partir des données harmonisées d'Eurostat que le taux de chômage au Luxembourg est relativement bas et stable depuis 2005. Toutefois, si l'on considère le taux de chômage du Statec, celui-ci (du fait d'une définition différente) est sensiblement plus élevé, ce qui n'empêche pourtant pas le Luxembourg de se situer parmi les pays européens les plus performants en la matière.

Concernant le chômage des jeunes, le Luxembourg se place également de façon favorable par rapport aux autres pays de l'UE-15 avec seulement quatre pays qui font mieux que le Luxembourg pour cet indicateur.

Ce taux de chômage des jeunes parmi les plus faibles d'Europe doit cependant être relativisé. En effet, si l'on rapporte le taux de chômage des jeunes au taux de chômage global, le Luxembourg est l'un des pays les moins performants ; malgré des taux relativement bas dans les deux cas, le taux de chômage des jeunes est, depuis plusieurs années, plus de trois fois supérieur au taux de chômage pour l'ensemble de la population, signe qu'un grand nombre de jeunes connaît des difficultés à s'intégrer sur le marché de l'emploi.

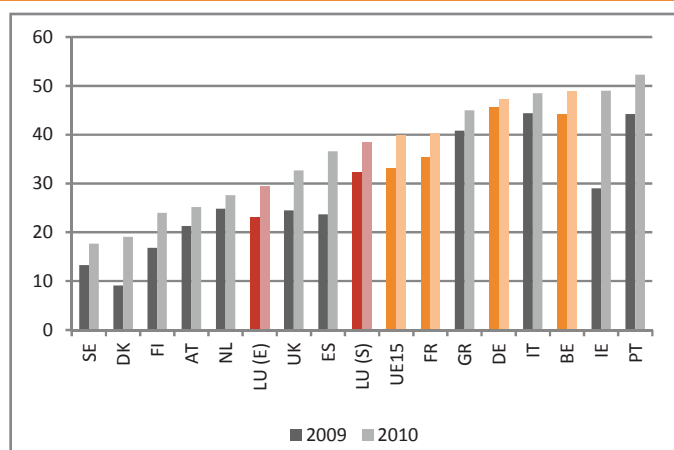
Taux de chômage de longue durée

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	3 ^e trim. 2011
AT	1,0	1,0	1,3	1,3	1,2	0,9	1,0	1,1	0,9
BE	5,8	3,7	4,4	4,2	3,8	3,3	3,5	4,1	3,8
DE	4,0	4,1	6,0	5,8	4,9	4,0	3,5	3,4	2,8
DK	2,0	0,9	1,1	0,8	0,6	0,4	0,5	1,4	1,7
ES	10,3	4,6	2,2	1,8	1,7	2,0	4,3	7,3	8,9
UE-15	4,9	3,5	3,4	3,3	2,9	2,6	3,0	3,8	4,0
FI	:	2,8	2,2	1,9	1,6	1,2	1,4	2,0	1,7
FR	4,3	3,5	3,8	3,9	3,4	2,9	3,4	3,9	4,0
GR	4,6	6,2	5,1	4,8	4,2	3,6	3,9	5,7	9,1
IE	7,6	1,6	1,5	1,4	1,3	1,7	3,4	6,7	8,8
IT	7,1	6,3	3,9	3,4	2,9	3,1	3,5	4,1	4,1
LU	0,7	0,5	1,2	1,4	1,2	1,6	1,2	1,3	1,4
NL	3,4	0,8	2,1	1,9	1,4	1,1	0,9	1,2	1,4
PT	3,1	1,9	4,1	4,3	4,2	4,0	4,7	6,3	5,9
SE	2,3	1,4	1,0	1,0	0,9	0,8	1,1	1,5	1,3
UK	3,5	1,4	1,0	1,2	1,3	1,4	1,9	2,5	2,7



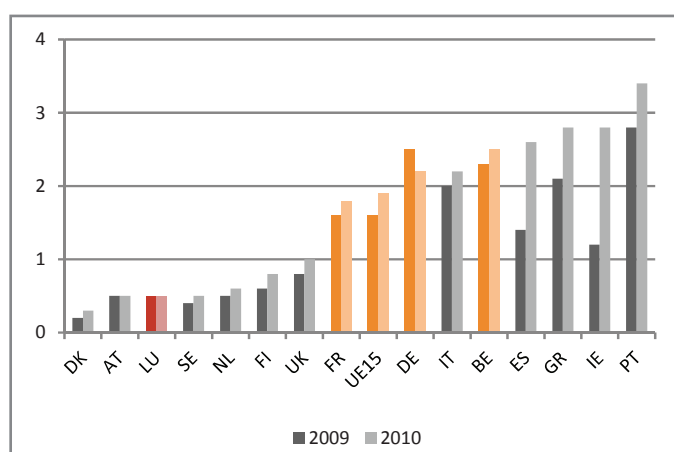
Taux de chômage de longue durée en pourcentage du chômage

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	3 ^e trim. 2011
AT	26,8	27,7	25,3	27,4	26,8	24,3	21,3	25,2	24,6
BE	60,1	54,2	51,7	51,2	50,4	47,6	44,2	48,8	48,7
DE	48,2	51,2	53,0	56,4	56,6	52,5	45,5	47,3	48,4
DK	29,3	21,7	23,4	20,8	16,2	13,1	9,1	19,1	23,1
ES	55,9	41,7	24,5	21,7	20,4	17,9	23,7	36,6	41,5
UE-15	48,9	44,7	41,5	41,8	40,2	36,0	33,1	39,9	42,4
FI	:	28,2	25,8	25,2	22,9	18,4	16,8	24,0	24,6
FR	39,4	38,8	41,0	41,9	40,2	37,5	35,3	40,2	42,4
GR	50,7	54,7	52,2	54,3	50	47,5	40,8	45	51
IE	61,9	37,3	33,4	31,6	29,5	27,1	29,0	49,0	59,4
IT	63,4	61,8	49,9	49,6	47,4	45,7	44,4	48,5	53,2
LU (E)	24,6	24,0	26,4	29,5	28,7	32,4	23,1	29,3	29,0
LU (S)	:	23,3	27,4	31,2	34,2	35,4	32,3	38,3	42,5
NL	47,4	26,5	40,2	43,0	39,4	34,8	24,8	27,6	32,9
PT	43,3	42,3	48,2	50,2	47,1	47,4	44,2	52,3	46,6
SE	25,9	25,0	13,1	14,7	13,8	12,6	13,3	17,7	19,1
UK	41,9	26,7	21,1	22,3	23,8	24,1	24,5	32,7	32,4



Taux de chômage de très longue durée

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	3 ^e trim. 2011
AT	0,6	0,6	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4
BE	3,8	2,7	2,9	2,9	2,5	2,2	2,3	2,5	2,4
DE	2,3	2,7	3,9	3,9	3,5	2,9	2,5	2,2	1,9
DK	0,8	0,4	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,5
ES	6,8	2,9	1,1	0,9	0,8	0,9	1,4	2,6	4,2
UE-15	3,0	2,2	2,0	1,9	1,7	1,6	1,6	1,9	2,2
FI	:	1,4	1,0	1,0	0,8	0,6	0,6	0,8	0,8
FR	2,2	2,0	1,9	2,0	1,8	1,5	1,6	1,8	2,0
GR	2,6	3,6	3	2,7	2,4	2,1	2,1	2,8	4,4
IE	5,3	1,0	0,8	0,8	0,7	0,9	1,2	2,8	5,4
IT	4,8	4,5	2,4	2,1	1,8	1,9	2,0	2,2	2,4
LU	0,3	0,2	0,5	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,6
NL	2,2	0,4	1,1	1,0	0,9	0,6	0,5	0,6	0,7
PT	1,5	1,1	2,2	2,5	2,4	2,3	2,8	3,4	3,6
SE	:	:	:	0,3	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5
UK	2,3	0,8	0,5	0,6	0,6	0,7	0,8	1,0	1,3



*LU (E) = données Eurostat ; LU (S) = données Statec

Source : Eurostat, Statec ; calculs CSL

Chômage

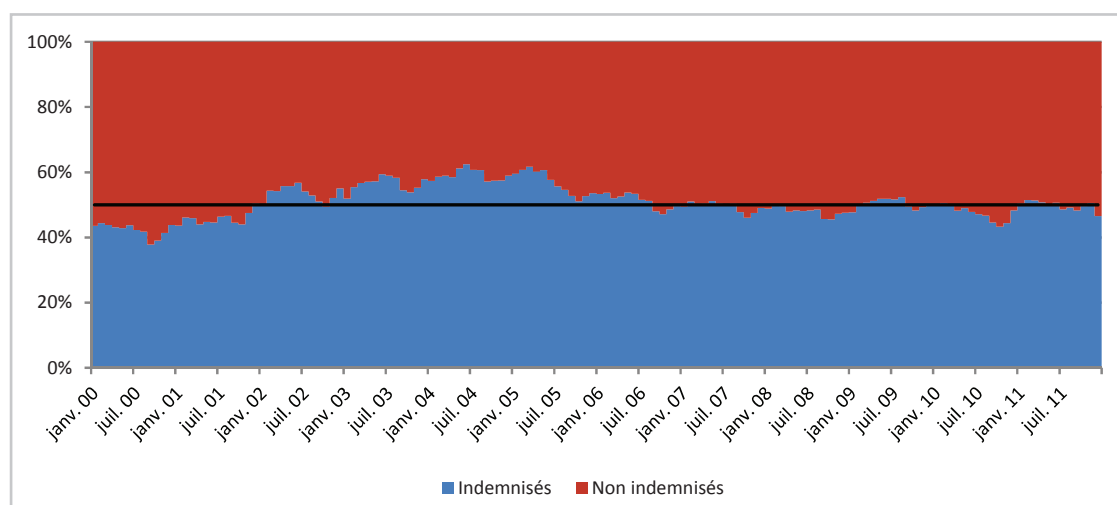
Chômage de longue durée

Au niveau du taux de chômage de longue durée (c'est-à-dire d'une durée de plus de 12 mois), le Luxembourg se classe troisième dans l'UE-15. Malgré un taux (encore) très bas, on note une nette tendance à la hausse qui s'explique partiellement par une augmentation de la durée moyenne du chômage suite au ralentissement économique dont souffre le pays. Ainsi, au cours de l'année 2011, le taux de chômage de longue durée au Luxembourg a presque doublé par rapport à sa moyenne de 1995 à 2005 (0,82% en moyenne de 1995 à 2005 contre 1,4% au troisième trimestre 2011.) Toutefois, le Luxembourg continue à faire partie du groupe de pays pour lequel le taux de chômage de longue durée est plus de deux fois inférieur à la moyenne de UE-15. Ce taux luxembourgeois est également bien moindre que celui des pays voisins.

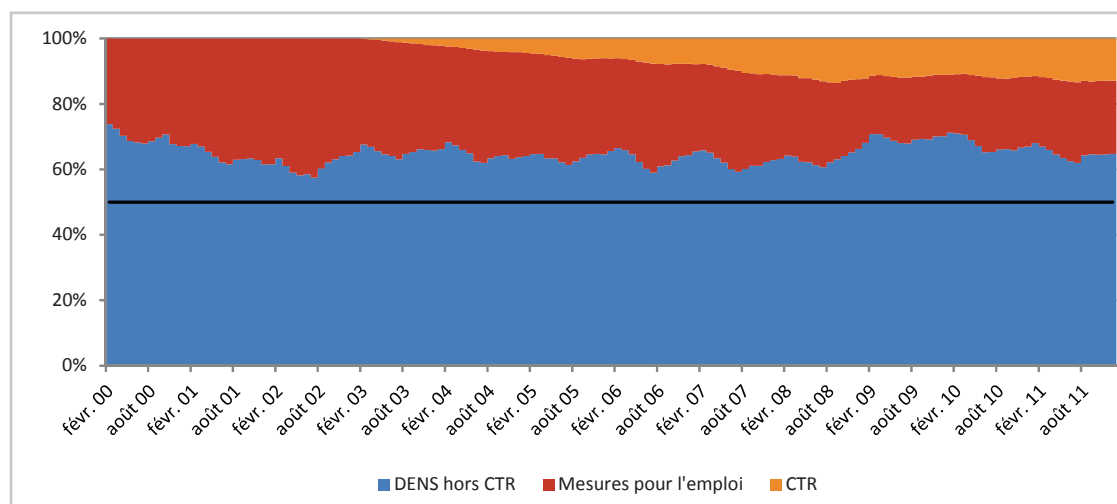
La part des chômeurs de longue durée dans le chômage a elle aussi augmenté considérablement au cours des dernières années. Selon les données du Statec et de l'ADEM, au troisième trimestre 2011, 42% des chômeurs étaient des chômeurs de longue durée, soit environ le double de la moyenne de la période 2000-2005.

Toutefois, si l'on considère le chômage de très longue durée (> 24 mois), celui-ci est quasiment inexistant au Luxembourg et aucun pays de l'UE-15 ne fait significativement mieux au regard des données Eurostat. Toutefois, le manque de disponibilité de données Statec/ADEM concernant les personnes au chômage depuis au moins deux ans ne permet pas d'effectuer une analyse plus fine de la situation des personnes concernées.

Parts des chômeurs indemnisés et non indemnisés



Mesures pour l'emploi et travailleurs à capacité réduite



* DENS = demandes d'emploi non satisfaites ; CTR = travailleurs à capacité de travail réduite

Source : ADEM, Statec

2

**Chômage :
zoom sur le Luxembourg**

2.1

**Chômage indemnisé et non
indemnisé et mesures pour l'emploi**

Jusqu'au milieu de l'année 2005, la part des chômeurs indemnisés a connu une hausse régulière, signe d'une absorption rapide des chômeurs par le marché du travail, puisque ceux-ci n'étaient pas assez longtemps au chômage pour arriver en fin de droits.

Toutefois, cette situation s'est renversée depuis. En effet, depuis quelques années, la part des chômeurs non indemnisés descend régulièrement sous la barre des 50% pour ensuite y retourner temporairement. Ce phénomène s'explique partiellement par une augmentation de la durée moyenne du chômage.

Pour ce qui est du chômage des personnes qui ne sont ni CTR (à capacité de travail réduite), ni en mesure pour l'emploi, on constate que celles-ci représentent une part plus ou moins constante des demandeurs d'emploi.

C'est au niveau des CTR et des personnes en mesure pour l'emploi que s'opèrent des changements, les CTR représentant une part grandissante des chômeurs depuis 2003, alors que la part des personnes en mesure pour l'emploi diminue progressivement.

Répartition des chômeurs par niveau de formation

Année	Total DENS	Niveau de formation			
		Inf.	Moy.	Sup.	N.P.
2000	4 782	53,8%	35,4%	10,4%	0,3%
2001	4 549	49,4%	36,6%	13,6%	0,4%
2002	5 209	43,9%	38,3%	17,5%	0,4%
2003	7 003	45,1%	36,5%	18,1%	0,3%
2004	7 983	47,4%	36,3%	15,7%	0,6%
2005	8 948	50,2%	35,4%	13,6%	0,8%
2006	9 487	50,7%	35,8%	12,3%	1,2%
2007	9 623	51,8%	35,0%	11,5%	1,6%
2008	9 916	52,0%	34,3%	11,8%	2,0%
2009	13 228	49,0%	34,3%	14,5%	2,1%
2010	14 409	48,6%	33,9%	14,9%	2,6%
2011	14 479	48,5%	33,6%	14,4%	3,7%

Les différents niveaux de formation retenus par l'ADEM

Niveau	Inférieur	9 années d'études
	Moyen	10 ^e à 13 ^e de l'enseignement secondaire technique
		4 ^e à 1 ^{ère} de l'enseignement secondaire général
	Supérieur	Enseignement post-secondaire

Durée du chômage selon le niveau de formation au 31 décembre 2010

		%	< 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	> 12 mois	Total unités
Niveau	Inférieur	10,5%	16,2%	13,6%	7,6%	7,0%	45,1%	7 714	
	Moyen	20,5%	9,9%	18,1%	9,3%	8,0%	34,2%	5 216	
	Supérieur	22,7%	10,0%	20,4%	10,5%	9,2%	27,2%	2 181	
	Non précisé	26,7%	6,6%	18,6%	10,3%	7,5%	30,3%	456	

Répartition par durée d'inscription des chômeurs

Année	Total DENS	Durée d'inscription (en mois)					
		< 1	1-3	3-6	6-9	9-12	> 12
2000	4 782	19,1%	21,0%	17,5%	11,1%	7,9%	23,3%
2001	4 549	20,8%	22,4%	17,0%	9,9%	6,9%	22,9%
2002	5 209	20,4%	23,6%	18,7%	11,5%	7,6%	18,1%
2003	7 003	18,1%	21,7%	19,3%	12,5%	8,8%	19,6%
2004	7 983	15,9%	20,4%	18,4%	12,4%	9,3%	23,6%
2005	8 948	14,3%	19,3%	17,8%	12,1%	9,1%	27,4%
2006	9 487	14,2%	18,6%	16,5%	11,1%	8,4%	31,2%
2007	9 623	13,1%	17,7%	15,9%	10,6%	8,4%	34,2%
2008	9 916	13,3%	18,1%	15,8%	10,0%	7,4%	35,4%
2009	13 228	11,8%	18,0%	17,8%	11,8%	8,2%	32,3%
2010	14 409	10,5%	15,7%	15,9%	11,0%	8,6%	38,3%
2011	14 479	10,8%	15,0%	14,8%	10,1%	7,6%	41,8%

* DENS = demandes d'emploi non satisfaites

Source : ADEM, Statec

2

2.2

**Chômage :
zoom sur le Luxembourg****Chômage selon
le niveau de formation et
selon la durée d'inscription**

Une analyse des données du Statec concernant les caractéristiques personnelles des chômeurs luxembourgeois est riche d'enseignements.

En effet, l'on constate qu'une grande partie des chômeurs (presque 50%) a un niveau de formation faible, alors même que les chômeurs les plus qualifiés représentent la plus petite part du nombre total des chômeurs. La probabilité de se retrouver au chômage est donc d'autant plus importante que le niveau de formation est faible. Aussi, ce sont les personnes les moins qualifiées qui sont les plus exposées au chômage de longue durée. Dans la population de chômeurs disposant d'un niveau d'éducation inférieur, 45% sont en chômage depuis plus de douze mois. La corrélation « formation-chômage de longue durée » semble se vérifier : ce dernier diminuant à mesure que le niveau de qualification augmente.

On constate que si l'on répartit les chômeurs par durée d'inscription, la majorité d'entre eux sont au chômage depuis plus de 12 mois, ce qui traduit une difficulté croissante pour les chômeurs à retrouver du travail.

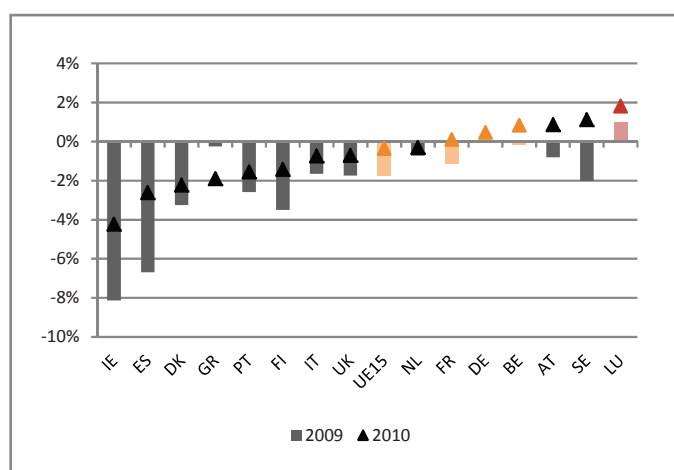
Ce phénomène s'explique en partie par le faible niveau de formation de ces chômeurs, qui les rend moins attractifs sur le marché du travail. En outre, se rajoute un effet conjoncturel qui rallonge la durée moyenne du chômage de l'ensemble des chômeurs qu'ils aient un niveau de formation élevé ou non.

Évolution du nombre d'emplois (1995 = 100)

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
AT	100	100,5	101,3	102,3	104,2	105,5	106,2	106,1	106,8	107,4	108,7	110,5	112,5	114,7	113,8	114,8
BE	100	100,3	101,0	102,7	104,1	106,2	107,7	107,5	107,4	108,5	110,1	111,3	113,2	115,2	115,0	116,0
DE	100	99,9	99,8	100,9	102,4	104,2	104,5	103,8	103,0	103,3	103,1	103,7	105,4	106,7	106,8	107,3
DK	100	100,9	102,3	103,8	104,6	105,2	106,2	106,2	105,0	104,4	105,5	107,7	110,6	112,5	108,8	106,4
ES	100	101,7	105,3	110,0	115,1	120,9	124,9	127,9	132,0	136,8	142,5	148,2	152,6	152,4	142,2	138,5
UE-15	100	100,6	101,7	103,5	105,4	107,8	109,3	110,0	110,6	111,4	112,6	114,3	116,1	117,0	114,9	114,5
FI	100	101,4	104,9	106,8	109,5	111,7	113,2	114,3	114,4	114,8	116,4	118,5	121,1	124,2	119,9	118,2
FR	100	100,6	101,2	102,9	105,3	108,1	109,7	110,3	110,4	110,5	111,3	112,5	114,1	114,7	113,4	113,5
GR	100	99,6	99,1	102,0	102,4	102,9	103,0	105,3	106,6	109,1	112,4	114,5	116,3	117,2	116,9	114,7
IE	100	103,6	109,4	118,7	126,3	132,0	136,1	138,3	140,8	145,6	152,7	159,4	165,2	163,5	150,2	143,8
IT	100	100,6	100,9	101,9	103,0	105,0	107,1	108,9	110,6	111,1	111,7	113,9	115,3	115,6	113,7	112,9
LU	100	102,6	105,7	110,4	116,0	122,4	129,2	133,4	135,8	138,8	142,8	147,9	154,5	161,9	163,4	166,4
NL	100	102,2	105,4	108,2	110,9	113,4	115,8	116,3	115,8	114,8	115,3	117,3	120,3	122,1	121,2	120,8
PT	100	101,7	104,3	107,3	108,7	111,0	113,0	113,7	113,0	112,9	112,6	113,1	113,1	113,6	110,7	109,0
SE	100	99,2	97,9	99,6	101,7	104,2	106,4	106,4	105,8	105,0	105,3	107,1	109,6	110,6	108,3	109,5
UK	100	100,9	102,7	103,7	105,2	106,5	107,7	108,4	109,6	110,8	112,2	113,4	114,3	114,6	112,6	111,8

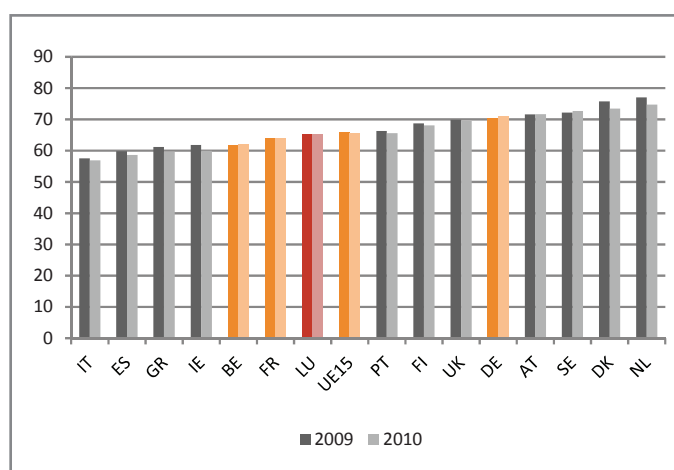
Évolution de l'emploi 2008/2009 et 2009/2010

	1996	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	3 ^e trim. 2011
AT	0,5%	1,3%	1,2%	1,7%	1,8%	2,0%	-0,8%	0,9%	2,1%
BE	0,3%	2,0%	1,4%	1,1%	1,7%	1,8%	-0,2%	0,8%	2,6%
DE	-0,1%	1,7%	-0,1%	0,6%	1,7%	1,2%	0,0%	0,5%	0,6%
DK	0,9%	0,5%	1,0%	2,1%	2,8%	1,7%	-3,3%	-2,2%	-1,1%
ES	1,7%	5,1%	4,1%	4,0%	3,0%	-0,2%	-6,7%	-2,6%	-1,4%
UE-15	0,6%	2,3%	1,0%	1,5%	1,6%	0,8%	-1,8%	-0,4%	0,1%
FI	1,4%	2,1%	1,4%	1,8%	2,2%	2,6%	-3,5%	-1,4%	0,0%
FR	0,6%	2,6%	0,7%	1,1%	1,4%	0,5%	-1,2%	0,1%	0,5%
GR	-0,4%	0,5%	3,0%	1,8%	1,6%	0,8%	-0,2%	-1,9%	-1,9%
IE	3,6%	4,5%	4,9%	4,4%	3,6%	-1,1%	-8,1%	-4,2%	-0,9%
IT	0,6%	1,9%	0,6%	2,0%	1,3%	0,3%	-1,6%	-0,7%	-1,0%
LU	2,6%	5,6%	2,9%	3,6%	4,5%	4,7%	1,0%	1,8%	2,1%
NL	2,2%	2,2%	0,5%	1,7%	2,5%	1,5%	-0,7%	-0,3%	0,1%
PT	1,7%	2,1%	-0,3%	0,5%	0,0%	0,5%	-2,6%	-1,5%	-0,6%
SE	-0,8%	2,5%	0,3%	1,7%	2,3%	0,9%	-2,0%	1,1%	3,2%
UK	0,9%	1,3%	1,3%	1,1%	0,7%	0,3%	-1,7%	-0,7%	0,5%



Taux d'emploi

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	3 ^e trim. 2011
AT	68,8	68,5	68,6	70,2	71,4	72,1	71,6	71,7	73,0
BE	56,1	60,5	61,1	61,0	62,0	62,4	61,6	62,0	61,7
DE	64,6	65,6	65,5	67,2	69,0	70,1	70,3	71,1	72,8
DK	73,4	76,3	75,9	77,4	77,1	77,9	75,7	73,4	73,8
ES	46,9	56,3	63,3	64,8	65,6	64,3	59,8	58,6	57,9
UE-15	60,1	63,4	65,3	66,1	66,8	67,1	65,8	65,4	65,7
FI	61,6	67,2	68,4	69,3	70,3	71,1	68,7	68,1	70,3
FR	59,5	62,1	63,7	63,6	64,3	64,8	64,0	63,8	64,3
GR	54,7	56,5	60,1	61,0	61,4	61,9	61,2	59,6	55,4
IE	54,4	65,2	67,6	68,7	69,2	67,6	61,8	60,0	59,1
IT	51,0	53,7	57,6	58,4	58,7	58,7	57,5	56,9	56,9
LU	58,7	62,7	63,6	63,6	64,2	63,4	65,2	65,2	65,0
NL	64,7	72,9	73,2	74,3	76,0	77,2	77,0	74,7	75,1
PT	63,7	68,4	67,5	67,9	67,8	68,2	66,3	65,6	64,5
SE	70,9	73,0	72,5	73,1	74,2	74,3	72,2	72,7	75,4
UK	68,5	71,2	71,7	71,6	71,5	71,5	69,9	69,5	69,5



Source : Eurostat, calculs CSL

3.1 Création d'emplois et taux d'emploi

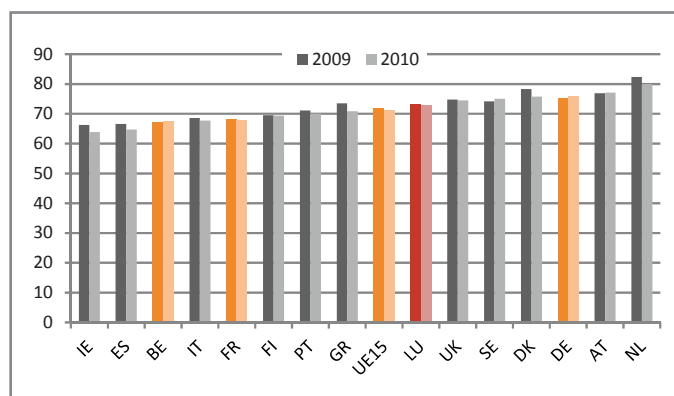
Malgré la crise, le nombre d'emplois au Luxembourg a augmenté de façon considérable au cours des dernières années. Si l'Irlande a connu un dynamisme de son marché du travail de 1995 à 2008 équivalent à celui du Luxembourg, la récente crise économique a eu raison de cette évolution. Le Luxembourg est le pays de l'UE-15 pour lequel le taux de croissance de l'emploi a été le plus élevé en 2008 (+4,74% contre +0,75% pour l'UE-15) et il est le seul pour lequel ce taux a été positif en 2009. De plus, le Luxembourg fait partie des cinq pays de l'UE-15 pour lesquels le taux de création d'emplois a été significativement positif en 2010.

Une telle évolution est pour le moins paradoxale puisque, selon les données d'Eurostat, parallèlement au dynamisme inégalé du marché du travail au Luxembourg, on constate, à partir des données du Statec, une augmentation du chômage à des niveaux historiquement élevés.

Concernant le taux d'emploi des 15-64 ans, celui-ci a augmenté de près de 7 points de pourcentage depuis 1995. Les performances du marché du travail luxembourgeois restent cependant sous la moyenne de l'UE-15 en la matière, situation que l'on analysera de façon plus détaillée dans la section suivante.

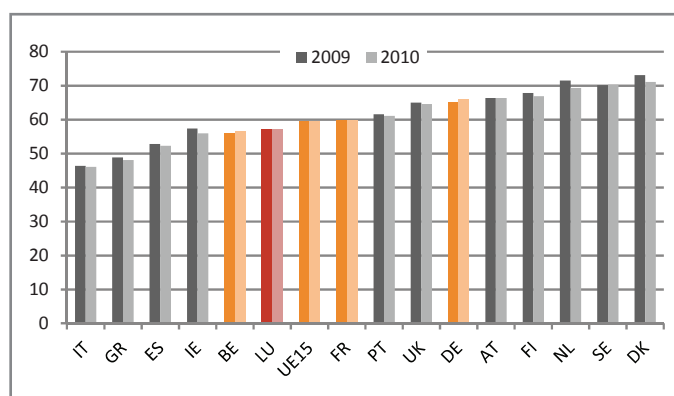
Taux d'emploi des hommes

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	3 ^e trim. 2011
AT	78,5	77,3	75,4	76,9	78,4	78,5	76,9	77,1	78,9
BE	66,9	69,5	68,3	67,9	68,7	68,6	67,2	67,4	66,6
DE	73,7	72,9	71,3	72,8	74,7	75,8	75,4	76,0	77,6
DK	79,9	80,8	79,8	81,2	81,0	81,9	78,3	75,8	76,5
ES	62,5	71,2	75,2	76,1	76,2	73,5	66,6	64,7	63,6
UE-15	70,5	72,8	73,0	73,6	74,2	74,1	71,9	71,3	71,6
FI	64,2	70,1	70,3	71,4	72,1	73,1	69,5	69,4	71,8
FR	67,2	69,2	69,1	68,9	69,1	69,5	68,3	68,1	68,7
GR	72,5	71,5	74,2	74,6	74,9	75,0	73,5	70,9	65,9
IE	67,1	76,3	76,9	77,9	77,5	74,9	66,3	63,9	63,3
IT	66,9	68,0	69,9	70,5	70,7	70,3	68,6	67,7	67,8
LU	74,4	75,0	73,3	72,6	72,3	71,5	73,2	73,1	72,3
NL	75,3	82,1	79,9	80,9	82,2	83,2	82,4	80,0	80,2
PT	73,5	76,5	73,4	73,9	73,8	74,0	71,1	70,1	68,8
SE	73,1	75,1	74,4	75,5	76,5	76,7	74,2	75,1	77,6
UK	75,1	77,7	77,7	77,5	77,5	77,3	74,8	74,5	74,5



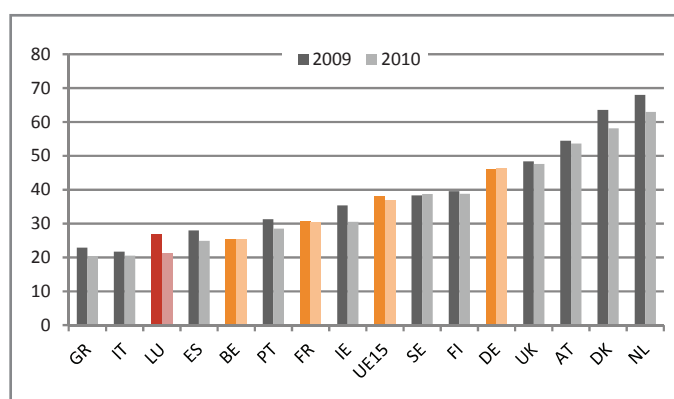
Taux d'emploi des femmes

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	3 ^e trim. 2011
AT	59,0	59,6	62,0	63,5	64,4	65,8	66,4	66,4	67,2
BE	45,0	51,5	53,8	54,0	55,3	56,2	56,0	56,5	56,7
DE	55,3	58,1	59,6	61,5	63,2	64,3	65,2	66,1	68,0
DK	66,7	71,6	71,9	73,4	73,2	73,9	73,1	71,1	71,0
ES	31,7	41,3	51,2	53,2	54,7	54,9	52,8	52,3	52,1
UE-15	49,7	54,1	57,6	58,6	59,5	60,1	59,6	59,5	59,9
FI	59,0	64,2	66,5	67,3	68,5	69,0	67,9	66,9	68,7
FR	52,1	55,2	58,4	58,6	59,6	60,2	59,9	59,7	60,0
GR	38,1	41,7	46,1	47,4	47,9	48,7	48,9	48,1	44,9
IE	41,6	53,9	58,3	59,3	60,6	60,2	57,4	56,0	55,0
IT	35,4	39,6	45,3	46,3	46,6	47,2	46,4	46,1	46,1
LU	42,6	50,1	53,7	54,6	56,1	55,1	57,0	57,2	57,3
NL	53,8	63,5	66,4	67,7	69,6	71,1	71,5	69,3	69,9
PT	54,4	60,5	61,7	62,0	61,9	62,5	61,6	61,1	60,3
SE	68,8	70,9	70,4	70,7	71,8	71,8	70,2	70,3	73,1
UK	61,7	64,7	65,8	65,8	65,5	65,8	65,0	64,6	64,6



Taux d'emploi des 15-24 ans

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	3 ^e trim. 2011
AT	57,4	52,4	53,1	54,0	55,5	55,9	54,5	53,6	58,2
BE	27,4	29,1	27,5	27,6	27,5	27,4	25,3	25,2	25,3
DE	47,7	47,2	41,9	43,5	45,4	46,6	46,0	46,2	48,2
DK	64,6	66,0	62,3	64,6	65,3	66,9	63,6	58,1	58,2
ES	24,4	32,5	38,3	39,5	39,1	36,0	28,0	24,9	23,3
UE-15	37,5	40,5	39,9	40,4	41,0	40,8	38,0	36,9	37,6
FI	29,8	41,1	40,5	42,1	44,6	44,7	39,6	38,8	45,4
FR	26,1	28,6	30,2	29,8	31,0	31,4	30,5	30,3	31,9
GR	26,3	27,6	25,0	24,2	24,0	23,5	22,9	20,4	16,1
IE	37,6	50,4	48,7	50,3	50,4	45,9	35,4	30,5	28,8
IT	25,6	26,4	25,7	25,5	24,7	24,4	21,7	20,5	19,6
LU	38,3	31,9	24,9	23,3	22,5	23,8	26,7	21,2	22,3
NL	54,6	68,7	65,2	66,2	68,4	69,3	68,0	63,0	65,0
PT	40,6	42,2	36,1	35,8	34,9	34,7	31,3	28,5	28,3
SE	37,6	42,2	38,7	40,3	42,2	42,2	38,3	38,7	45,5
UK	55,2	56,6	54,4	53,8	52,9	52,4	48,4	47,6	47,1



Source : Eurostat

3.2

Taux d'emploi par catégories

La distinction par sexe du taux d'emploi révèle de très fortes disparités quant à la situation des hommes et des femmes par rapport à leur intégration sur le marché du travail.

En effet, si le taux d'emploi des hommes résidant au Luxembourg est très proche de la moyenne de l'UE-15, on constate que le taux d'emploi des femmes est plutôt comparable à celui des pays du Sud de l'Europe où il est traditionnellement nettement plus faible que celui des hommes.

Toutefois, force est de constater que le taux d'emploi des femmes a, comme dans la plupart des pays, augmenté au cours des dernières années, et ceci de façon beaucoup plus forte qu'en moyenne européenne.

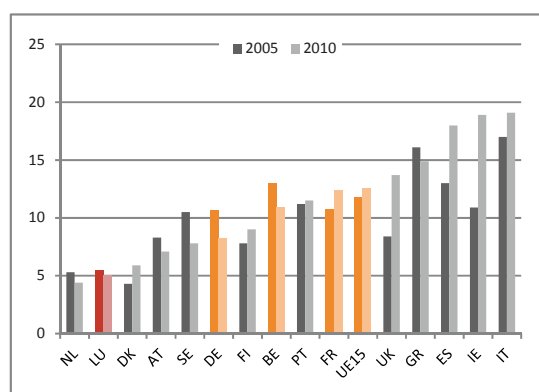
Le taux d'emploi des jeunes est, par contre, en baisse. Ce phénomène classe le Luxembourg en queue de peloton au niveau de l'UE-15. Seule la Grèce et l'Italie connaissent un taux d'emploi des jeunes sensiblement plus faible que le Luxembourg.

Toutefois, ce faible taux d'emploi des jeunes au Luxembourg est à relativiser. En effet, si l'on considère le taux des jeunes qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires (taux NEET : not in employment, education or training), la situation est beaucoup plus favorable au Luxembourg. En effet, il s'avère qu'après les Pays-Bas, c'est le Luxembourg qui a le plus faible taux de jeunes qui ne participent ni au marché du travail ni aux systèmes d'éducation/formation.

ning), la situation est beaucoup plus favorable au Luxembourg. En effet, il s'avère qu'après les Pays-Bas, c'est le Luxembourg qui a le plus faible taux de jeunes qui ne participent ni au marché du travail ni aux systèmes d'éducation/formation.

Toutefois, pour ceux qui ne poursuivent pas d'études, l'intégration sur le marché du travail est extrêmement difficile, comme en témoigne un taux de chômage des jeunes trois fois plus élevé que le taux de chômage de la population en âge de travailler (15-64 ans).

Taux NEET (*not in employment, education or training*) des 15-24 ans



Source : Eurostat

Sachant que le taux de chômage des jeunes est bien plus faible au Luxembourg que dans la plupart des pays européens, on peut en conclure qu'une très grande partie des jeunes résidents poursuivent des études secondaires et universitaires et n'apparaissent par conséquent ni dans les statistiques mesurant le chômage des jeunes, ni dans le taux NEET.

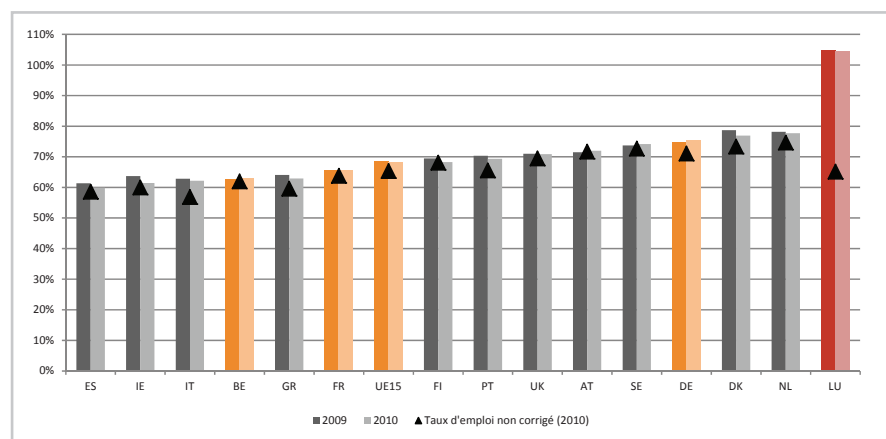
Concernant les classes d'âge intermédiaires, le Luxembourg se classe beaucoup mieux, avec seulement cinq pays qui font nettement mieux en la matière.

Pour les personnes en fin de vie active, la situation s'inverse à nouveau, avec un taux d'emploi des 55-64 ans parmi les plus faibles de l'UE-15.

Au vu de ces données, il semble assez évident que le Luxembourg connaît de grandes difficultés à intégrer sur le marché du travail les jeunes qui ne souhaitent pas poursuivre des études ou des formations ainsi que les personnes plus âgées qui arrivent en fin de vie active, situation sur laquelle on reviendra ultérieurement.

Taux d'emploi corrigé

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
AT	66,5%	69,3%	69,1%	70,1%	71,3%	72,4%	71,5%	72,0%
BE	57,7%	61,2%	62,2%	62,4%	62,8%	63,3%	62,7%	62,8%
DE	67,9%	70,4%	70,6%	71,4%	73,0%	74,1%	74,6%	75,3%
DK	74,6%	77,6%	77,3%	78,7%	80,7%	81,7%	78,7%	76,9%
ES	:	59,9%	65,4%	66,8%	67,7%	66,4%	61,4%	59,9%
FI	60,3%	66,3%	68,4%	69,4%	70,9%	72,2%	69,5%	68,3%
FR	62,3%	66,3%	65,9%	66,1%	66,6%	66,6%	65,6%	65,5%
GR	:	57,4%	62,2%	63,4%	64,1%	64,4%	64,1%	62,9%
IE	:	67,2%	70,0%	71,0%	71,6%	69,6%	63,7%	61,4%
IT	55,9%	59,6%	62,8%	64,0%	64,6%	64,3%	62,8%	62,2%
LU	78,4%	91,1%	99,1%	100,7%	103,4%	106,2%	104,8%	104,6%
NL	67,8%	75,4%	75,0%	76,2%	78,0%	79,0%	78,2%	77,7%
PT	67,2%	72,8%	71,9%	72,0%	71,8%	72,1%	70,3%	69,3%
SE	73,6%	75,6%	74,0%	74,7%	75,6%	75,7%	73,7%	74,2%
UK	68,9%	71,9%	72,7%	72,6%	72,5%	72,5%	71,0%	70,9%
UE-15	:	67,0%	68,3%	69,0%	69,8%	69,9%	68,5%	68,2%



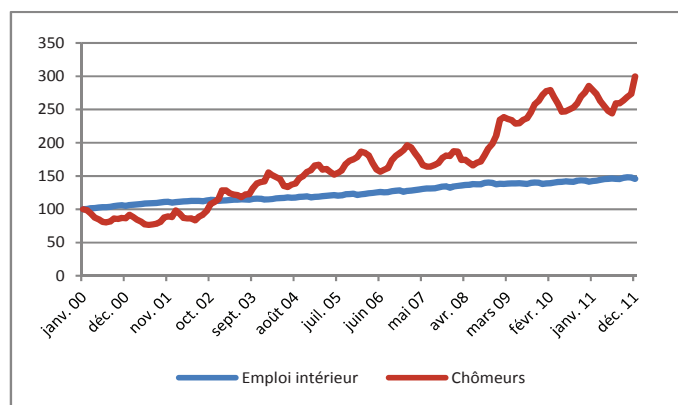
Source : Eurostat ; calculs : CSL

Si l'on corrige les taux d'emploi des différents pays afin de rendre compte du nombre d'emplois par rapport au nombre de personnes en âge de travailler, on constate que celui-ci est alors supérieur à l'unité, ce qui signifie que pour chaque résident luxembourgeois, il existerait a priori plus d'un poste de travail.

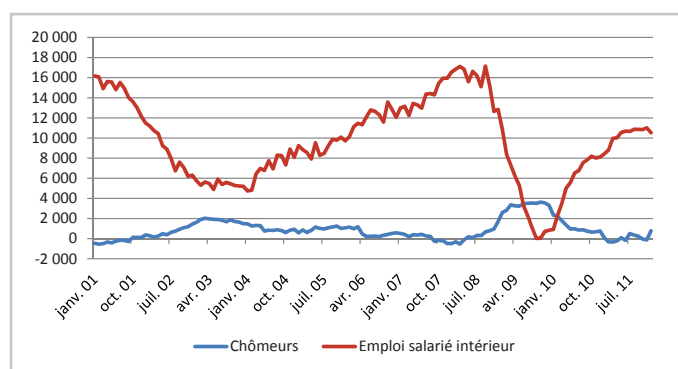
Cette situation inégalée en Europe s'explique par le fort recours du marché du travail luxembourgeois aux viviers de main-d'œuvre présente dans les régions frontalières qui, en partie du moins, sont caractérisées par un marché du travail morose et des rémunérations nettement plus faibles.

Toutefois, les deux dernières années ont montré qu'en période de ralentissement économique, ce taux est assez sensible à la conjoncture économique comme en témoignent la chute en 2009, ainsi que la stagnation en 2010.

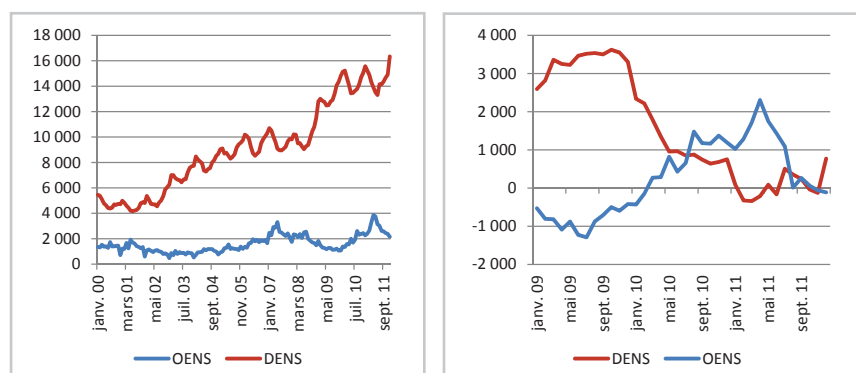
Évolution du chômage et de l'emploi intérieur (janvier 2000 = 100)



Progressions sur un an du nombre de chômeurs et d'emplois salariés intérieurs



Évolution des offres d'emploi et des demandes d'emploi non satisfaites (2000-2011) et leurs progressions annuelles (2009-2011)



* DENS = demandes d'emploi non satisfaites ; OENS = offres d'emploi non satisfaites

Source : Eurostat ; calculs : CSL

Emploi : zoom sur le Luxembourg

Si l'on s'intéresse à l'évolution qu'ont connue au cours des dernières années l'emploi intérieur ainsi que le nombre de chômeurs, on constate que l'emploi a augmenté de façon très régulière depuis le début des années 2000, avec toutefois une relative stabilisation au cours des dernières années. Parallèlement, le chômage s'est accru depuis début 2000, pour enfin se stabiliser au cours des deux dernières années.

Cette évolution est plus nette si l'on considère les progressions annuelles du nombre de chômeurs et du nombre d'emplois intérieurs. Après un ralentissement au cours de l'année 2003, la création d'emplois est repartie à la hausse pour s'arrêter net début 2009.

Depuis début 2011, on assiste à un retour à la normale de la création d'emplois intérieurs.

Toutefois, le chômage, qui a longtemps été très stable, a fortement augmenté au cours de l'année 2009, pour, depuis l'année dernière, se stabiliser à un niveau nettement plus élevé qu'auparavant, sans montrer de signes d'une diminution.

Les progressions annuelles des offres et demandes d'emploi non satisfaites montrent qu'à partir de l'été 2009, les offres d'emploi non satisfaites augmentaient très rapidement, tandis que le nombre de chômeurs ne baissait que faiblement sur la même période.

Vers le milieu de l'année 2010, la situation s'est inversée avec une augmentation des offres d'emploi non satisfaites de plus en plus faible combinée à une hausse du nombre de chômeurs qui s'est stabilisée au cours de l'année dernière.

On se trouve donc pour l'instant dans une situation dans laquelle les entreprises veulent embaucher mais ne le font pas (ou le font hors ADEM), alors même qu'un grand nombre de personnes est à la recherche d'un emploi.

Le « halo » du chômage

L'analyse « classique » du chômage distingue les personnes qui sont :

- en emploi ;
- au chômage, et
- en inactivité

selon un découpage strict. Toutefois, des recouvrements peuvent exister entre ces trois catégories :

Activité, chômage et inactivité au sens du BIT (à gauche) et « halo » du chômage (à droite)



Source : Rapport Travail et Cohésion sociale 2011, Statec

Ainsi, dans les zones 1, 2 et 3 du graphique ci-dessus se trouvent respectivement des personnes :

1. qui sont en situation de sous-emploi, c'est-à-dire qui ont un emploi mais souhaiteraient pouvoir travailler plus,
2. qui recherchent un emploi de façon passive (sans démarches spécifiques) ou qui ne sont pas immédiatement disponibles, et
3. des personnes qui sont volontairement en sous-emploi pour différentes raisons.

La zone 4 ne correspond à aucune situation dans la réalité, une personne ne pouvant pas être dans les trois situations simultanément.

Pour mieux rendre compte de ces situations, Eurostat a récemment mis en place un groupe de travail qui a élaboré une série d'indicateurs concernant les personnes :

- travaillant à temps partiel mais souhaitant travailler davantage (zone 1),

- cherchant un emploi sans être immédiatement disponibles (zone 2), et
- disponibles pour un emploi sans le rechercher activement (zone 2).

Le Statec présente dans son *Rapport Travail et Cohésion sociale 2011* une série d'indicateurs qui rendent compte de ces situations :

Structure de la population en âge de travailler 2009/2010

		2009	2010	Variation en %
1	Emploi à temps plein	179.107	184.167	2,8
2	Emploi à temps partiel	34.107	34.902	2,3
3	Sous-emploi	4.999	3.987	-20,2
4	Emploi total	1 + 2 + 3	218.213	2,2
5	Chômage BIT	11.981	10.336	-13,7
6	Recherche + indisponibilité	1.279	1.259	-1,6
7	Disponibilité sans recherche	11.628	10.848	-6,7
8	Force de travail potentielle	6 + 7	12.906	-6,2
9	Population active BIT	4 + 5	230.194	1,4
10	Population active élargie	8 + 9	234.100	1
11	Population inactive	132.812	137.108	3,2
12	Population en âge de travailler (15-74 ans)	5 + 8 + 11	375.912	1,8

Source : Rapport Travail et Cohésion sociale 2011, Statec

La prise en compte du « halo » du chômage vient alors sensiblement modifier le taux de chômage BIT utilisé pour les comparaisons au niveau international :

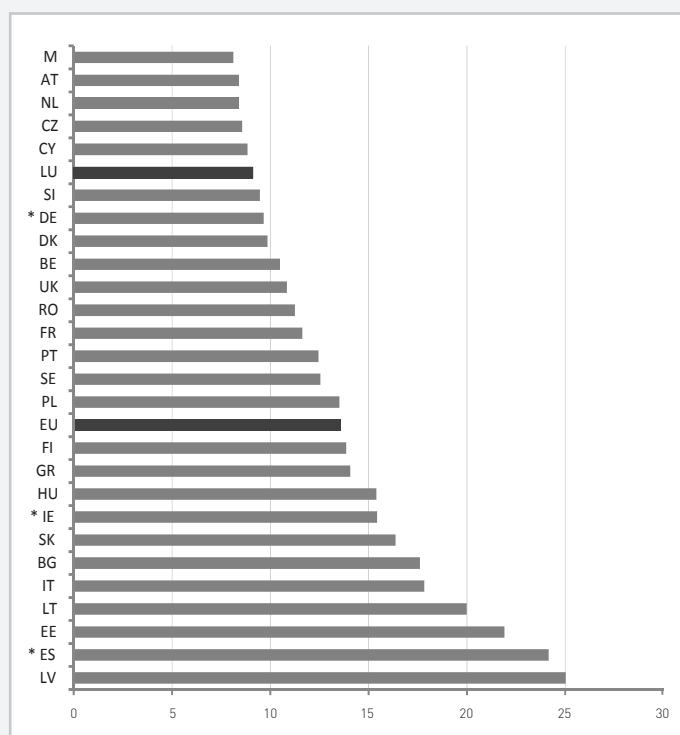
Taux de sous-emploi, taux de chômage et taux d'activité

		2009	2010
Sous-emploi dans l'emploi total	3 / 4	2,3	1,8
Sous-emploi dans l'emploi à temps partiel	3 / 2	14,7	11,4
Taux de chômage BIT	5 / 9	5,2	4,4
Taux de chômage élargi	(5 + 8) / 10	10,2	9,1
Taux d'activité BIT	9 / 12	61,2	61
Taux d'activité élargi	10 / 12	64,7	64,2

Source : Rapport Travail et Cohésion sociale 2011, Statec

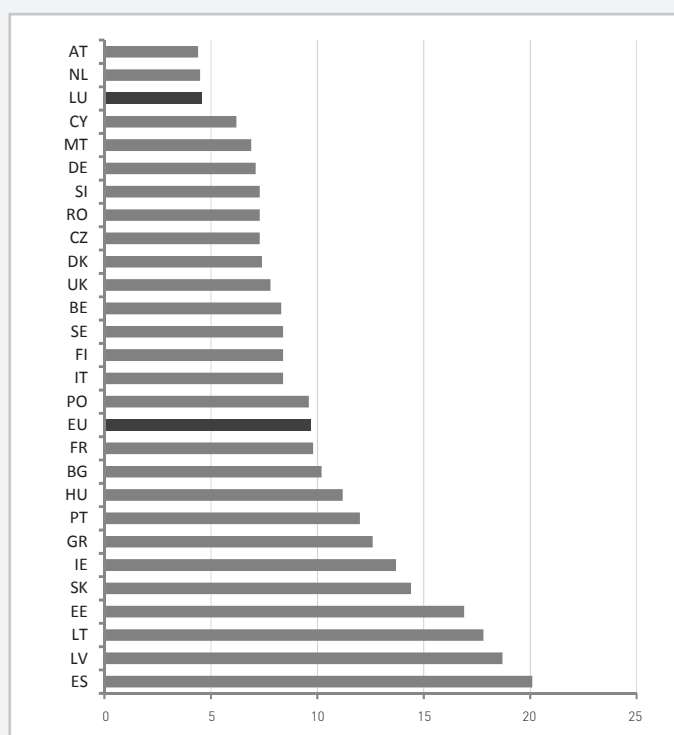
Ainsi, le taux de chômage pour 2010 passe de 4,4% au sens du BIT à 9,1% avec la prise en compte des situations intermédiaires. Ce constat est également valable au niveau de l'UE où le taux de chômage élargi modifie considérablement la hiérarchie des pays les plus performants en matière d'emploi :

Taux de chômage élargi en 2010 (* chiffres provisoires)



Source : Rapport Travail et Cohésion sociale 2011, Statec

Taux de chômage harmonisé en 2010



Source : Eurostat

Projection de la population et part des personnes de 60 ans et plus dans l'UE et au Luxembourg

	2010			2030			2050		
	population totale	personnes de 60 ans et plus		population totale	personnes de 60 ans et plus		population totale	personnes de 60 ans et plus	
UE-27	501.044.066	115.970.323	23%	522.342.413	159.126.222	30%	524.052.690	182.856.383	35%
Luxembourg	502.066	94.805	19%	625.941	162.140	26%	703.696	218.598	31%

Source : Eurostat

5

Salariés âgés**5.1****Le temps des temps grises**

L'UE a désigné 2012 comme l'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité intergénérationnelle. Cette initiative a pour but l'amélioration des possibilités d'emploi et des conditions de travail des personnes âgées ainsi que la promotion du vieillissement en bonne santé.

En Europe, les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses. À compter de 2012, la population de plus de 60 ans devrait poursuivre sa progression à raison d'environ deux millions de personnes supplémentaires par an. Sa part relative pourrait ainsi croître pour atteindre 35 % de la population totale à l'horizon 2050.

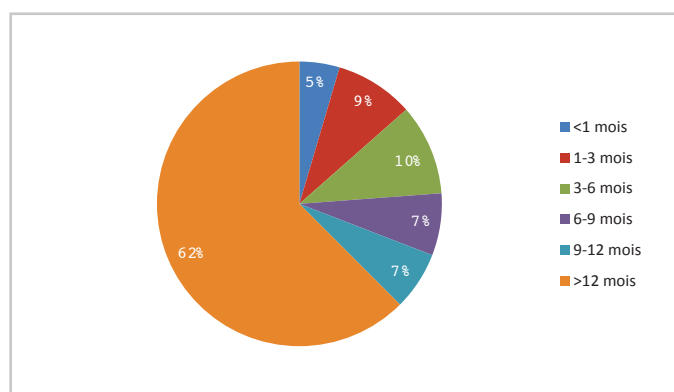
Cette tendance devrait se vérifier également au Luxembourg. Toutefois, la proportion de personnes ayant plus de 60 ans y est moins forte que dans le reste de l'UE. En 2050, ces personnes ne devraient pas dépasser le tiers de la population totale du pays. Cela est en partie dû à la situation particulière du Luxembourg qui connaît un taux d'immigration relativement plus élevé que la plupart des autres États européens.

Évolution de la répartition du chômage au Luxembourg selon l'âge

Année	Total unités	Pourcentage					
		< 26 ans	26-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	> 60 ans
2000	4.782	18,9%	12,2%	30,4%	25,4%	12,5%	0,5%
2001	4.549	19,6%	12,9%	28,2%	24,5%	13,9%	0,8%
2002	5.209	22,3%	14,4%	28,5%	21,3%	12,9%	0,8%
2003	7.003	21,5%	14,7%	28,6%	21,9%	12,5%	0,7%
2004	7.983	21,3%	13,8%	27,2%	22,5%	14,4%	0,8%
2005	8.948	20,6%	13,5%	26,0%	23,3%	15,7%	0,8%
2006	9.487	20,2%	12,4%	25,0%	24,4%	16,9%	1,0%
2007	9.623	19,1%	11,7%	23,5%	25,3%	19,3%	1,0%
2008	9.916	17,4%	11,1%	23,8%	26,3%	20,2%	1,2%
2009	13.228	17,2%	12,0%	25,0%	25,8%	18,6%	1,3%
2010	14.409	16,4%	11,5%	24,4%	26,7%	19,6%	1,6%
2011	14.479	15,2%	10,7%	23,7%	27,3%	21,3%	1,9%

Source : Statec

Répartition des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans selon la durée de chômage (décembre 2011)



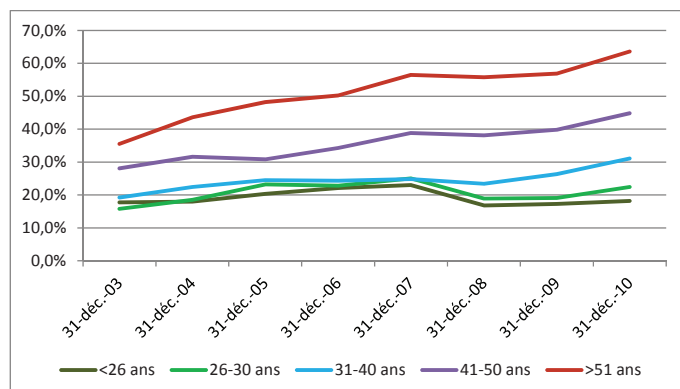
Source : ADEM

Évolution de la répartition des chômeurs selon la durée et l'âge

	31. déc. 2010		31. déc. 2009		31. déc. 2008		31. déc. 2007		31. déc. 2006		31. déc. 2005		31. déc. 2004		31. déc. 2003	
%	> 12 mois	total	> 12 mois	total	> 12 mois	total	> 12 mois	total	> 12 mois	total	> 12 mois	total	> 12 mois	total	> 12 mois	total
< 26 ans	18,2%	2.631	17,3%	2.582	16,8%	2.003	23,0%	1.780	22,1%	2.120	20,3%	2.067	18,0%	1.801	17,7%	1.685
26-30 ans	22,4%	1.723	19,1%	1.788	18,9%	1.314	25,0%	1.112	22,8%	1.283	23,2%	1.315	18,5%	1.238	15,8%	1.109
31-40 ans	31,1%	3.744	26,3%	3.680	23,4%	2.838	24,8%	2.321	24,3%	2.461	24,5%	2.470	22,4%	2.563	19,2%	2.379
41-50 ans	44,8%	4.162	39,8%	3.843	38,1%	3.010	38,8%	2.531	34,3%	2.517	30,8%	2.285	31,6%	2.282	28,1%	2.023
> 51 ans	63,6%	3.307	56,9%	2.923	55,8%	2.346	56,5%	2.071	50,2%	1.929	48,2%	1.600	43,6%	1.542	35,5%	1.164

Source : ADEM

Évolution de la proportion de chômeurs de longue durée selon l'âge



Source : ADEM

5

Salariés âgés

5.2

Les salariés âgés, victimes du chômage de longue durée

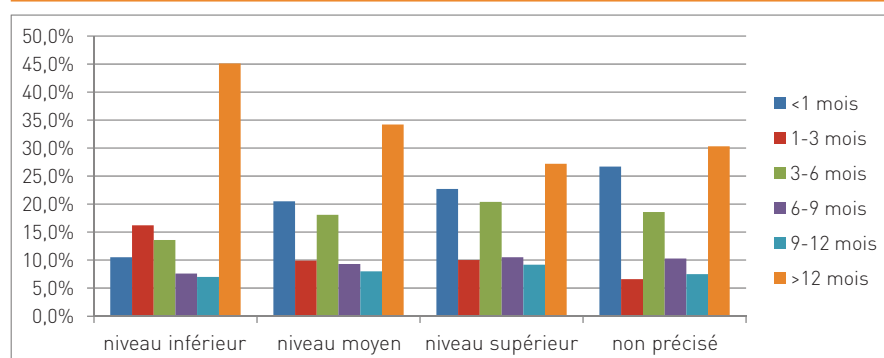
On peut constater que chez les chômeurs résidant au Luxembourg, la proportion de personnes de plus de 50 ans a sensiblement progressé depuis une dizaine d'années. En 2000, cette population représentait 13% des chômeurs. En 2011, elle dépasse 23%. Dans le même temps, la part des personnes de moins de 40 ans a globalement diminué et est passée d'un peu plus de 60% en 2000 à un peu moins de 50% en 2011.

En outre, les demandeurs d'emploi, à partir de 50 ans, subissent en très grande majorité (plus de 60%) un chômage de longue durée, c'est-à-dire pour une période dépassant 12 mois.

Cette installation des personnes de plus de 50 ans dans le chômage de longue durée s'est progressivement aggravée depuis une dizaine d'années. Alors qu'en 2003, un peu plus d'un tiers de cette population était au chômage depuis plus de douze mois, le cap de 50 % a été franchi en 2006, pour se rapprocher des deux tiers en 2010. Ce sont donc de loin les plus âgés (> 50 ans) qui ont le plus de difficultés à se réinsérer dans la vie active.

Ces chiffres montrent bien la situation particulière des personnes âgées de plus de 50 ans. Non seulement, elles représentent une part croissante des demandeurs d'emploi mais en plus, lorsque ces personnes entrent en chômage, elles ont tendance à s'y installer pour une longue période.

Durée du chômage selon la formation (décembre 2010)



Source : ADEM, rapport annuel 2010

Proportion de chômeurs selon la formation et l'âge

Situation au 31 décembre 2010						
%	< 26 ans	26-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	> 50 ans	total unités
niveau inférieur	14,9%	7,8%	22,5%	29,6%	25,2%	7.714
niveau moyen	24,1%	13,4%	22,3%	23,2%	17,0%	5.216
niveau supérieur	8,2%	17,9%	34,1%	24,5%	15,3%	2.181
non précisé	11,4%	6,3%	21,7%	29,2%	31,4%	456

Source : ADEM, Rapport annuel 2010

Salariés âgés

5.3

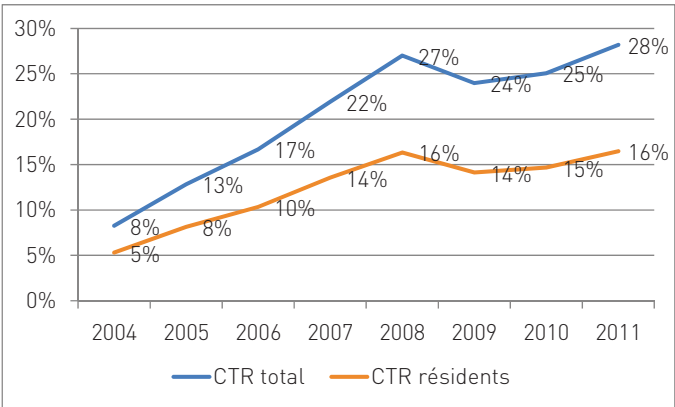
L'importance de la formation des salariés âgés

On a pu constater dans la partie consacrée au chômage (II-2.1) que la durée de ce dernier est d'autant plus importante que le niveau de formation est faible. Cela est encore plus vrai pour le chômage de longue durée. Pour rappel, 45 % des personnes disposant d'un niveau d'éducation inférieur connaissent ce type de chômage.

Aussi, lorsque l'on considère les chômeurs disposant d'une formation de niveau inférieur, ce sont les personnes de plus de 40 ans qui sont les plus représentées. Dans les deux autres niveaux de formation, leur situation est relativement plus favorable. Néanmoins, il faut ici être prudent car un grand nombre de personnes, particulièrement dans les tranches d'âges les plus élevées, n'ont pas déclaré leur niveau de formation : plus de 60% chez les plus de 40 ans. Si ces chômeurs âgés qui ne se sont pas exprimés disposent en réalité d'une formation de niveau inférieur, alors la tendance décrite ci-dessus sera encore renforcée.

De tout cela, il faut retenir que la qualification a une importance sur le risque de chômage et que cela est crucial pour les salariés âgés, plus susceptibles de tomber dans un chômage de longue durée. En effet, ces salariés ont été formés il y a plusieurs années, à une époque où les demandes en termes de qualifications étaient moins fortes qu'actuellement. En outre, ils doivent se familiariser constamment avec de nouvelles procédures, de nouvelles techniques, de nouveaux outils. La formation tout au long de la vie des salariés âgés est donc cruciale pour assurer leur maintien dans l'emploi.

Évolution en moyenne annuelle de la part des salariés CTR chez les demandeurs d'emploi



Source : ADEM

Répartition des demandeurs d'emploi CTR* par sexe et par âge (décembre 2011)

âge	< 26 ans	26-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	> 60 ans	total	%
hommes	11	62	465	1.044	1.170	67	2.819	64,6%
femmes	6	24	250	548	648	68	1.544	35,4%
total	17	86	715	1.592	1.818	135	4.363	100%
%	0,4%	1,9%	16,4%	36,5%	41,7%	3,1%	100%	

* sont inclus les salariés CTR non résidents ainsi que 535 demandeurs d'emploi reconnus comme salariés handicapés et bénéficiant d'une décision de reclassement externe.

Répartition des demandeurs d'emploi CTR* par sexe et par durée d'inscription (décembre 2011)

mois	< 1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-9 mois	9-12 mois	>12 mois	total
hommes	76	111	169	135	188	2.140	2.819
femmes	36	69	88	83	64	1.204	1.544
total	112	180	257	218	252	3.344	4.363
%	2,6%	4,1%	5,9%	5,0%	5,8%	76,6%	100%

* sont inclus les salariés CTR non résidents ainsi que 535 demandeurs d'emploi reconnus comme salariés handicapés et bénéficiant d'une décision de reclassement externe.

Répartition des demandeurs d'emploi CTR* par sexe et par niveau de formation (décembre 2011)

formation**	inférieur	moyen inférieur	moyen supérieur	supérieur	non précisé	total
hommes	1.391	310	937	94	87	2.819
femmes	796	206	414	83	45	1.544
total	2.187	516	1.351	177	132	4.363
%	50,1%	11,8%	31,0%	4,1%	3,0%	100%

* sont inclus les salariés CTR non résidents ainsi que 535 demandeurs d'emploi reconnus comme salariés handicapés et bénéficiant d'une décision de reclassement externe ; ** niveau inférieur : scolarité obligatoire (9 années d'études), niveau moyen inférieur : 10^e et 11^e de l'enseignement secondaire technique ou 4^e et 3^e de l'enseignement secondaire, niveau moyen supérieur : 12^e à 14^e de l'enseignement secondaire technique ou 2^e et 1^{ère} de l'enseignement secondaire, niveau supérieur : enseignement post-secondaire.

Source : ADEM

Salariés âgés

5.4

Les salariés reclassés, souvent âgés et peu diplômés

Dans ce contexte, la question des salariés à capacité de travail réduite (CTR) qui bénéficient d'une décision de reclassement externe s'avère pertinente. En effet, suite à l'arrêt de la Cour de cassation du 28 novembre 1996 dans l'affaire Thill contre EVI (Établissement d'assurance contre la vieillesse et l'invalidité) et à la réinterprétation de l'article 187 du Code de la Sécurité sociale, subordonnant l'invalidité à la double condition de l'incapacité constatée pour le dernier poste de travail et par rapport au marché général de l'emploi, les attributions de pensions d'invalidité ont fortement régressé. Or, la conséquence d'un renforcement des conditions à remplir pour obtenir une pension d'invalidité n'est pas forcément une augmentation du taux d'emploi. En effet, le risque est plus grand d'un phénomène de substitution qui se caractérise par une diminution des pensions d'invalidité conjuguée à une augmentation du chômage, et particulièrement celui des salariés âgés.

Hormis une légère baisse entre 2008 et 2009, la part des salariés CTR résidents chez les demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM, ainsi que celle incluant les salariés CTR non résidents, a plus que triplé depuis 2004.

Pour le mois de décembre 2011, les salariés CTR résidents représentaient environ 15% des demandeurs d'emploi inscrits auprès de l'ADEM (2.515 sur 16.337 inscrits) ou 26,7% (soit 4.363 personnes) si l'on prend également en compte les salariés CTR non résidents. Or, 45% de ces salariés (non-résidents inclus) arrivent à la fin de leur vie active (> 50 ans), et plus de 80% d'entre eux sont âgés de plus de 40 ans. Sachant que les entreprises sont de plus en plus réticentes à embaucher des salariés âgés, cette évolution ne fait que renforcer le problème déjà existant du chômage des seniors.

Si l'on répartit les demandeurs d'emploi CTR par durée d'inscription, l'on remarque que 76,6% d'entre eux sont inscrits depuis plus de douze mois.

Une répartition par niveaux de formation révèle que la moitié des demandeurs d'emploi CTR ont une durée de formation correspondant à la scolarité obligatoire et plus de 90% ont une durée de scolarisation correspondant au mieux au niveau baccalauréat.

De toutes ces données, l'on peut dresser le portrait-robot du salarié CTR comme une personne ayant dépassé la cinquantaine, ayant un niveau de formation modeste et qui est inscrite auprès de l'ADEM en tant que demandeur d'emploi depuis plus d'un an.

Nombre de nouveaux dossiers en 2010 selon le type de reclassement

	femmes	hommes	total	%
reclassements internes	197	198	395	29,70%
reclassements externes	258	469	727	54,66%
dossiers sans objet	3	6	9	0,68%
dossiers en suspens	71	128	199	14,96%
total	529	801	1.330	100,00%

Évolution de la part des nouveaux dossiers selon le type de reclassement

	2010	2009	2008	2007
reclassements internes	29,70%	28,85%	29,20%	26,52%
reclassements externes	54,66%	58,65%	59,21%	59,64%
autres*	15,64%	12,50%	11,59%	13,84%

	2006	2005	2004	2003
reclassements internes	22,04%	31,31%	25,10%	28,71%
reclassements externes	61,22%	64,77%	50,44%	55,25%
autres*	16,74%	3,92%	24,46%	16,04%

* dossiers irrecevables, sans objet, sans suite ou en suspens.

Répartition des nouveaux dossiers de reclassement en 2010 selon l'âge

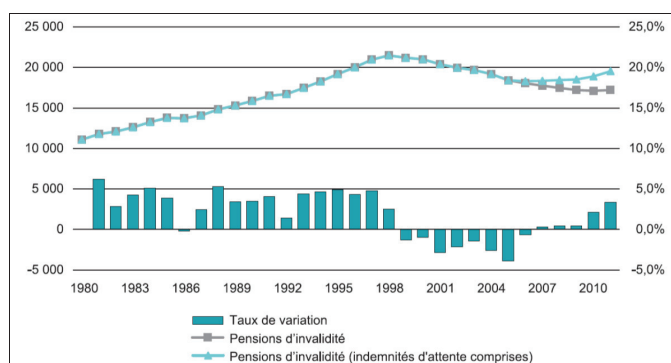
	femmes	hommes	total	%
< 20 ans	0	1	1	0,08%
20-29 ans	23	49	72	5,41%
30-39 ans	104	151	255	19,17%
40-49 ans	191	311	502	37,74%
50-59 ans	202	285	487	36,62%
> 60 ans	9	4	13	0,98%
total	529	801	1.330	100,00%

Répartition des nouveaux reclassements internes en 2010

avec l'accord de l'employeur n'ayant pas atteint le quota de salariés reclassés ou handicapés	242	61,27%
sans l'accord de l'employeur n'ayant pas atteint le quota de salariés reclassés ou handicapés	91	23,04%
avec l'accord de l'employeur n'occupant pas plus de 25 salariés ou ayant atteint le quota de travailleurs reclassés ou handicapés	62	15,70%
total	395	100,00%

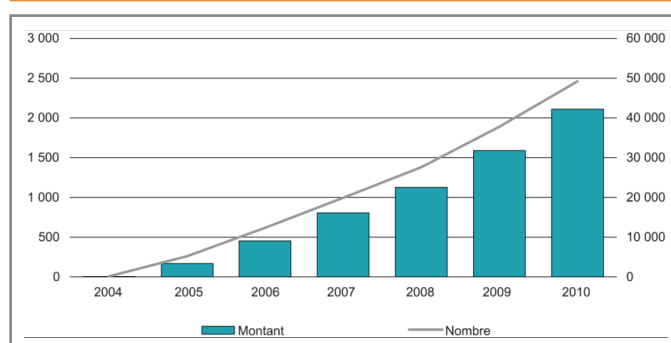
Source : ADEM, Rapport annuel 2010

Évolution du nombre des pensions d'invalidité



Source : IGSS, Rapport général sur la sécurité sociale 2010

Évolution du nombre et du coût de l'indemnité d'attente



Source : IGSS, Rapport général sur la sécurité sociale 2010

Salariés âgés

5.4

Les salariés reclassés, souvent âgés et peu diplômés

Concernant les nouveaux dossiers de reclassements dont la Commission mixte a été saisie en 2010, celle-ci a pris 395 décisions de reclassement interne et 727 décisions de reclassement externe. Les secteurs d'activités les plus représentés (plus de 5% du total) sont, par ordre croissant, les travaux de construction spécialisés, le commerce de détail (hors automobiles et motocycles), la construction de bâtiments ainsi que les transports terrestres et par conduites.

Dans une perspective historique, l'on remarque que depuis 2003, les parts relatives des nouvelles demandes de reclassements internes et externes n'ont pas sensiblement changé (les dossiers irrecevables, sans objet, sans suite et en suspens influençant eux-mêmes la part des deux types de reclassements).

À propos de la répartition par âge, l'on constate qu'en 2010 presque trois quarts des nouveaux dossiers de reclassements, externe et interne ont concerné les salariés entre 40 et 59 ans.

En outre, on voit que dans près d'un quart des cas, la décision de reclassement interne a été prise malgré le désaccord de l'employeur qui n'a pas atteint le quota de salariés reclassés ou handicapés.

Par ailleurs, il serait intéressant de connaître le nombre de mesures de reclassements internes couronnées de succès, tant pour l'employé que pour l'employeur, et s'il n'y a pas éventuellement un abus de la part des employeurs qui ont de bonnes raisons de pousser leurs employés, surtout les plus âgés, à demander un tel reclassement.

En somme, le durcissement de l'accès à l'incapacité de travail a plutôt pour effet une augmentation des dépenses du Fonds pour l'emploi qu'un véritable allègement des comptes du régime de pension. En effet, il faut encore ajouter le montant des indemnités d'attente versées par les organismes de pension compétents pour les demandeurs d'emploi CTR qui sont en fin de droit. D'après le rapport annuel 2010 de l'ADEM, 740 dossiers ont été transmis à la Caisse nationale d'assurance en vue de l'attribution d'une indemnité d'attente aux salariés CTR qui n'ont plus droit à une indemnité de chômage.

Si l'on regarde l'évolution conjointe des pensions d'invalidité et des indemnités d'attente, l'on constate que celle-ci progresse sensiblement. En outre, entre 2004 et 2010, la croissance du nombre et du coût de l'indemnité d'attente a, elle, été fulgurante.

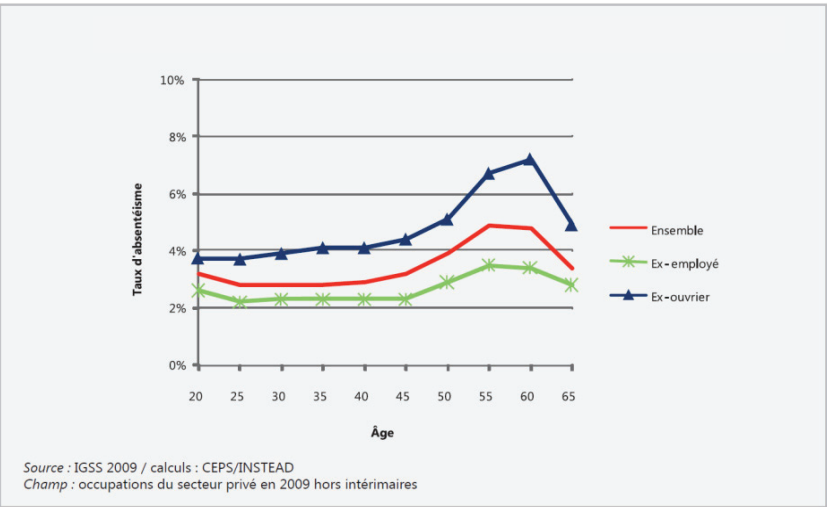
Les salariés reclassés arrivés à la fin de la période légale de l'octroi de l'indemnité de chômage, qui souvent sont relativement âgés, bénéficient finalement d'une indemnité d'attente, correspondant à une pension d'invalidité, qui est à la charge de la caisse de pension.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur le reclassement en 2002, seulement 6% des bénéficiaires ont repris une activité professionnelle après l'attribution d'une indemnité d'attente.

Une telle évolution est révélatrice du fait que les salariés CTR, souvent âgés, restent dans une situation de chômage involontaire sans pouvoir en ressortir.

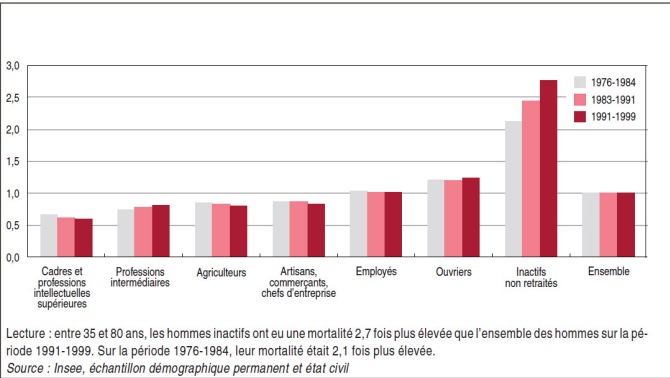
Par ailleurs, il est intéressant de noter que l'âge moyen des bénéficiaires au moment de l'attribution de la pension est influencé à la baisse par les salariés percevant une pension d'invalidité. Cet âge moyen, qui comprend également les pensions de vieillesse et de vieillesse anticipée, atteint 58,5 ans pour les hommes et 58,6 pour les femmes en 2009 (hors pensions de survie et d'orphelin). Or, la pension d'invalidité ne reflète pas un choix personnel du salarié de se retirer du marché de l'emploi, mais bien une incapacité d'exercer sa dernière occupation professionnelle ainsi que toute autre occupation correspondant à ses forces ou aptitudes. L'âge moyen d'attribution de la pension d'invalidité est de 51,4 ans pour les hommes et 51,9 pour les femmes. Si l'on considère l'âge moyen d'attribution des pensions de vieillesse et de vieillesse anticipée, uniquement, les chiffres constatés sont de 60,7 ans pour les hommes et 62 pour les femmes.

Relation entre absences pour maladie et âge selon le statut ex-ouvrier/ ex-employé, Luxembourg, 2009



Source : CEPS/Instead, Cahier n° 2011-09, Luxembourg

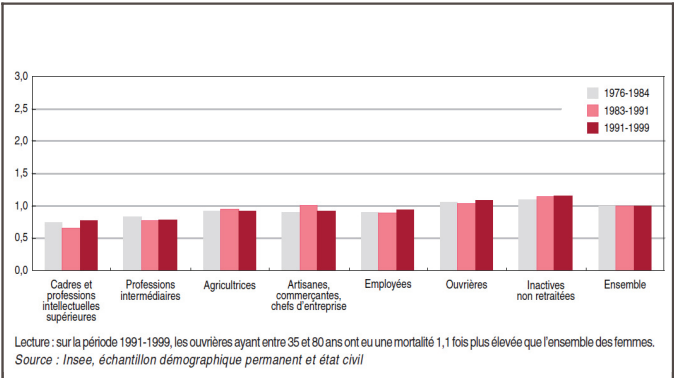
Indicateurs standardisés de mortalité des hommes entre 35 et 80 ans, par période et catégorie sociale, France



Note: l'indicateur standardisé de mortalité utilisé par l'Insee est calculé, pour un groupe donné, comme le rapport entre le nombre de décès observés pendant une période dans ce groupe et le nombre de décès qui seraient survenus sur cette période si ce groupe avait été soumis à la mortalité par âge de l'ensemble de la population.

Source : Insee Première n° 1025, Paris, juin 2005

Indicateurs standardisés de mortalité des femmes entre 35 et 80 ans, par période et catégorie sociale, France



Salariés âgés

5.5 L'espérance de vie à l'épreuve des conditions de travail

Le principal argument avancé pour allonger la vie active des salariés est l'augmentation de l'espérance de vie. Or, il faut prendre également en considération l'espérance de vie en bonne santé. Comme l'indique la partie consacrée à la vie en bonne santé (III-5.3), le pourcentage d'années de vie en bonne santé par rapport à l'espérance de vie est, au regard des pays voisins, relativement bon au Luxembourg : 79% pour les femmes contre 83% pour les hommes (données Eurostat). Cependant, le nombre d'années de vie en bonne santé à 65 ans par rapport à l'espérance de vie a légèrement baissé au Grand-Duché entre 2008 et 2009 (de 3,4% pour les femmes et 1% pour les hommes). En outre, en termes d'espérance de vie à la naissance, le pays occupe en 2010 une position moyenne en Europe (83,5 années pour les femmes et 77,9 pour les hommes). Et cette espérance de vie à la naissance pour les hommes a même très légèrement diminué entre 2009 (78,1 années) et 2010.

Par ailleurs, il existe une forte disparité entre catégories socio-professionnelles quant à l'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé. Cela provoque une inégalité de fait devant la retraite. Il n'existe toutefois pas pour le moment au Luxembourg de statistiques concernant l'espérance de vie en fonction des catégories socio-professionnelles. Des données du CEPS/Insee, dans son cahier d'avril 2011 (n° 2011-09), montrent cependant que, de façon globale, les absences pour maladie dans les entreprises privées sont relativement stables jusqu'à 40 ans (autour de 3%), augmentent jusqu'à 55 ans (4,8%), puis stagnent jusqu'à 60 ans pour chuter ensuite (cette chute s'expliquant probablement par un effet de sélection : ceux qui restent en emploi après 60 ans sont ceux qui sont en bonne santé et qui risquent moins d'être

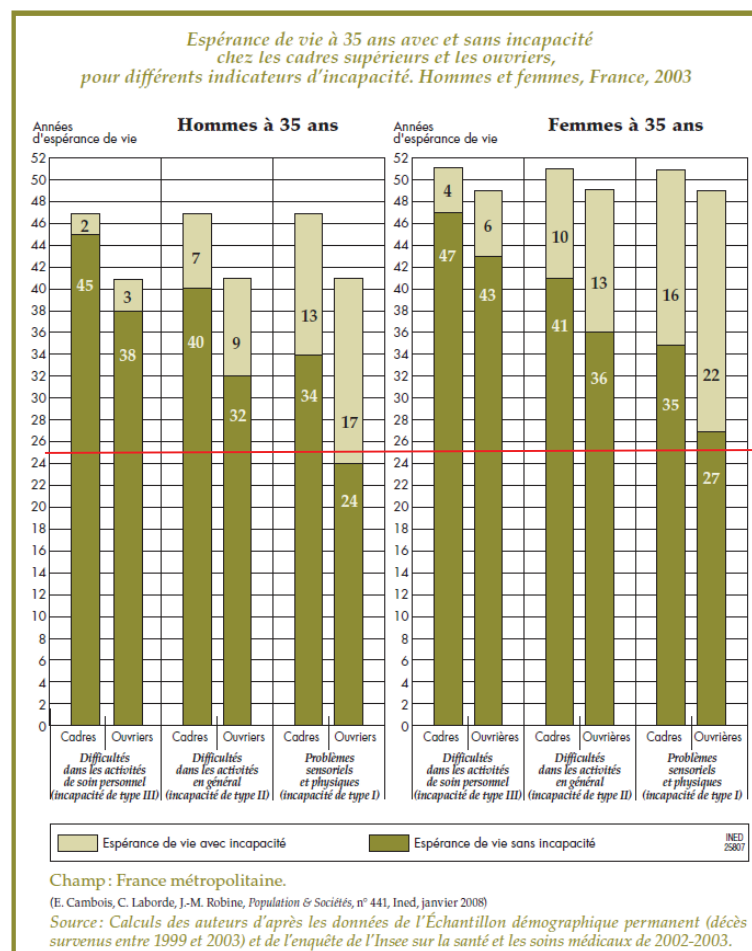
malades). Le CEPS constate par ailleurs que les absences pour maladie des travailleurs manuels (4,4%) sont presque deux fois plus élevées que celles des travailleurs intellectuels (2,5%), avec un écart qui se creuse à partir de 50 ans. Le centre d'études explique cette différence notamment par les conditions de travail et la pénibilité des emplois manuels.

Si les travailleurs manuels ont un taux d'absence pour maladie plus élevé, il est à craindre que leur espérance de vie ainsi que leur espérance de se maintenir en bonne santé jusqu'à un âge avancé soient effectivement moindres que celles des travailleurs intellectuels.

Si l'on prend le cas français, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), dans son Insee Première de juin 2005 (n° 1025), prouve que la catégorie socio-professionnelle a bien une influence sur l'espérance de vie. En effet, même si toute la population française a globalement bénéficié d'un allongement de l'espérance de vie, ce sont toujours les ouvriers qui vivent le moins longtemps tandis que les cadres et les professions intellectuelles supérieures ont l'espérance de vie la plus longue.

Sur la période 1991-1999, les ouvriers hommes ont eu, à 35 ans, une espérance de vie de 39 années seulement contre 46 années pour les hommes ayant un emploi de cadre ou une profession intellectuelle supérieure. Cette différence est également présente chez les femmes mais de façon moins tranchée avec, sur la même période et au même âge, une espérance de vie pour les ouvrières et les cadres de, respectivement, 47 et 50 années. L'Insee constate que pour les hommes, les écarts d'espérance de vie entre catégories socio-professionnelles se sont même légèrement accrus par rapport à la période précédente 1976-

1984. De plus, les hommes inactifs non retraités, qui sont souvent d'anciens ouvriers connaissant des problèmes de santé ou de handicap, ont une mortalité précoce très importante et n'ont que peu profité de l'allongement de la durée de la vie (dans les années 1991-1999, ils présentaient une mortalité 3,3 fois plus élevée entre 35 et 64 ans que celle de l'ensemble de la population masculine).



Note : trait rouge indiquant 60 années de vie ajouté par la CSL

Source : Ined, Bulletin «Population & société», Paris, janvier 2008

Salariés âgés

5.5

L'espérance de vie à l'épreuve
des conditions de travail

D'ailleurs, le bulletin *Population & société*, de janvier 2008, de l'Institut national d'études démographiques conforte cette hypothèse d'une influence de la catégorie socio-professionnelle sur l'espérance de vie et sur l'espérance de vie en bonne santé en France. Non seulement, les ouvriers vivent à partir de 35 ans moins longtemps que les cadres, mais ils subissent plus longtemps avec des incapacités et des handicaps. Cette différence est plus marquée chez les hommes que chez les femmes. En outre, la situation des ouvriers et des ouvrières se détériore davantage après 60 ans (trait rouge). En effet, ils vivent en moyenne plus d'années avec que sans incapacité. De plus, les ouvriers endurent proportionnellement plus d'incapacités sévères (de type III dans le tableau) que les cadres.

L'enquête sur la santé et les soins médicaux menée en France en 2003 par l'Insee permet en effet de distinguer trois situations d'incapacité sous-entendant des besoins de soins, d'assistance, d'aides techniques particuliers :

- les incapacités de type I qui touchent un tiers des 35 ans ou plus : les personnes ont déclaré au moins une limitation fonctionnelle résiduelle physique et sensorielle (difficulté à voir de près ou de loin, à entendre, à marcher, à se pencher ou à utiliser ses mains et ses doigts) ; la plupart n'engendre aucune gêne particulière dans les activités du quotidien mais dénote des besoins d'aide technique ou d'aménagement du domicile ou du poste de travail ;
- les incapacités de type II qui touchent 18,5 % des 35 ans ou plus : les personnes se sont déclarées limitées depuis plus de 6 mois dans les activités du quotidien. Elles évoquent une gêne ressentie, dans leur acti-

tivité professionnelle, leurs tâches domestiques, ou dans d'autres activités ;

- les incapacités de type III qui touchent 4,5 % des 35 ans ou plus : les personnes ont déclaré des difficultés pour réaliser les activités élémentaires de soins personnels comme faire sa toilette, s'habiller, se nourrir. Ces difficultés peuvent engendrer un besoin d'assistance au quotidien, on parle alors de dépendance.

La revue *Retraites et société*, d'août 2010, de l'Observatoire des inégalités confirme cette tendance. Par ailleurs, elle relève qu'un état de santé altéré est un déterminant crucial de sortie prématurée du marché du travail. Par rapport aux personnes déclarant avoir cessé leur activité parce qu'elles avaient atteint l'âge de la retraite, la cessation d'activité pour un motif de santé (suivi d'une longue maladie déclarée par les individus) apparaît associée à une cessation d'activité anticipée en moyenne de 5 années chez les hommes et de 4,5 années chez les femmes, toutes choses égales par ailleurs. Cette anticipation atteint 7 années pour les ouvriers qualifiés de type industriel et de la maintenance, du magasinage et du transport.

La revue ajoute que, selon une étude de l'Insee (*Économie et statistique* de septembre 2008), la probabilité relative d'être en emploi après 50 ans lorsque la santé perçue déclarée est moyenne, mauvaise ou très mauvaise diminue très significativement, de 28% pour les hommes, toutes choses égales par ailleurs.

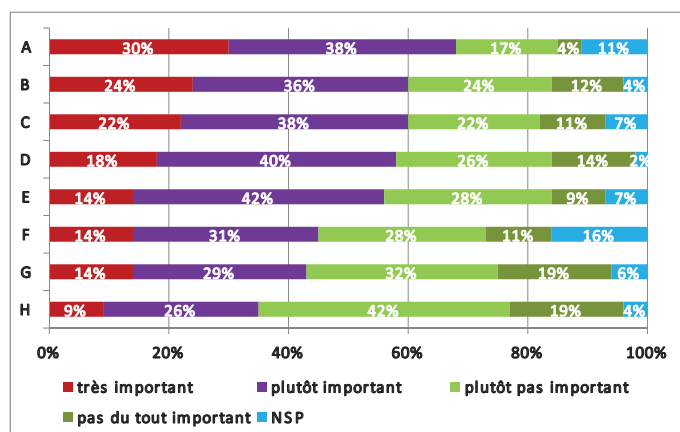
À la lumière de ces différentes études, il est légitime de se poser la question des possibilités réelles de poursuite de l'activité professionnelle pour certaines catégories compte tenu de leur état fonctionnel, de leurs conditions de vie et

des conditions d'exercice de leur emploi. Dès lors, on peut imaginer que la situation française n'est pas fondamentalement différente de celle du Luxembourg et qu'il existe, de fait, une inégalité assez importante entre les catégories socio-professionnelles quant à l'espérance de vie et l'espérance de vie en bonne santé des salariés âgés.

Par ailleurs, il est peu probable que l'espérance de vie continuera à augmenter indéfiniment. Les générations qui meurent en 2012 sont nées et ont vécu dans des conditions différentes de celles qui naissent aujourd'hui. Ceci conduit à penser que nous pourrions vivre moins longtemps que nos parents, et nos enfants moins longtemps que nous. En effet, les nouvelles maladies du siècle (liées à la pollution, le tabac, l'amiante, l'obésité...), pourraient être autant de bombes à retardement démographiques et inverser les courbes de tendance dans les prochaines années.

Cela est déjà le cas pour les Allemands aux revenus les plus faibles qui ont vu la durée de la jouissance de leur pension chuter depuis dix ans, selon les chiffres du gouvernement fédéral publiés en décembre 2011. Alors que l'espérance de vie moyenne continue d'augmenter dans ce pays, le nombre d'années pendant lesquelles les retraités masculins aux revenus les plus faibles (ceux qui avaient touché moins de trois quarts du revenu moyen) ont pu bénéficier de leur pension à partir de l'âge de 65 ans est passé de 12,5 années en 2001 à 10,5 années en 2010. Dans les régions de l'Est du pays, la chute de la durée de jouissance de la pension des bénéficiaires de petits revenus est encore plus marquée et passe pour les hommes de 12,9 à 9,1 années sur la même période.

Les raisons principales pour lesquelles les personnes de 55 ans et plus arrêtent de travailler au Luxembourg



Source : Eurobaromètre spécial 378, janvier 2012

A : Il n'existe pas suffisamment d'opportunités de prendre progressivement sa retraite en réduisant progressivement le nombre d'heures travaillées.

B : Les travailleurs plus âgés ne sont généralement pas vus positivement par les employeurs.

C : En vieillissant, on a plus de chances d'être écarté des formations proposées sur le lieu de travail.

D : Les personnes de 55 ans et plus manquent souvent des compétences adaptées à un environnement de travail moderne.

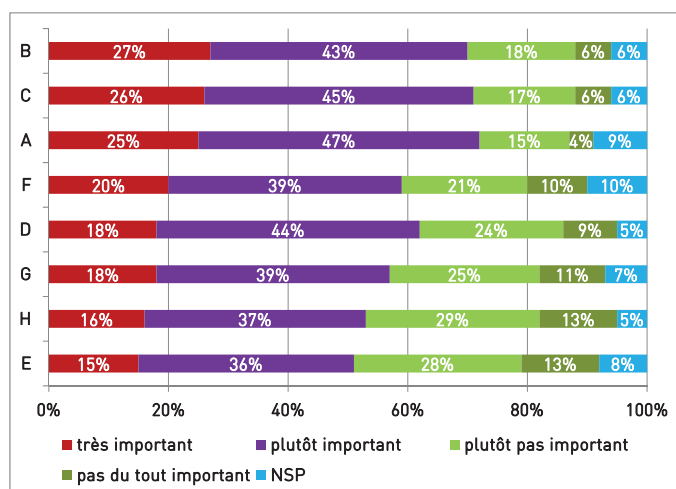
E : De nombreuses personnes prennent leur retraite plus tôt parce qu'elles souhaitent prendre leur retraite en même temps que leur conjoint.

F : Les systèmes de retraite et d'impôts tels qu'ils sont conçus n'incitent pas à poursuivre le travail.

G : Les lieux de travail ne sont pas adaptés aux besoins des personnes âgées de 55 ans et plus.

H : Les obligations familiales envers les petits-enfants ou autres membres de la famille empêchent les gens de poursuivre leur travail.

Les raisons principales pour lesquelles les personnes de 55 ans et plus arrêtent de travailler dans l'Union européenne



Source : Eurobaromètre spécial 378, janvier 2012

Salariés âgés

5.5 Les raisons d'arrêter de travailler

L'Eurobaromètre de janvier 2012, consacré aux travailleurs âgés, fournit un sondage qui vise à déterminer, pour la population européenne interrogée, les raisons principales pour lesquelles les personnes de 55 ans et plus arrêtent de travailler. Les réponses données au Luxembourg sont intéressantes.

Bien que ces réponses soient subjectives et que l'échantillon de l'enquête soit relativement petit (507 personnes), les trois premiers facteurs identifiés au Luxembourg corroborent ce qui a été pointé auparavant comme des éléments cruciaux pour favoriser le maintien des personnes âgées dans l'emploi. Tout d'abord, beaucoup de salariés âgés souhaiteraient réduire progressivement leur temps de travail tout en bénéficiant de retraites partielles, sans que cela ne serve d'ailleurs d'argument pour reculer l'âge légal de départ à la retraite ou

inciter à une diminution des prestations sous prétexte qu'un travail à temps partiel pourrait éventuellement compléter la pension versée. En effet, cela doit rester un choix posé par le salarié qui peut alors adapter le rythme de la fin de sa vie professionnelle en fonction de son âge et de sa santé. Ensuite, les salariés âgés ont effectivement peur d'être discriminés négativement par les employeurs et de se voir, dès lors, exclus du marché du travail. En outre, les salariés âgés ont le sentiment d'être écartés des possibilités de formation, comme s'il était vain de miser sur eux. Bien que placés dans un ordre différent, ces trois facteurs arrivent également en tête lorsque l'on prend l'UE dans son ensemble.

III.

Conditions et qualité d'emploi

Conditions et qualité d'emploi

Les grandes tendances

On constate une évolution manifeste : celle d'une déviation par rapport à la norme sur le marché de l'emploi en termes de conditions d'emploi ou de qualité de celui-ci. Certes, si certains phénomènes peuvent parfois être encore marginaux et si le Luxembourg fait encore généralement figure de bon élève de l'UE-15, la tendance à l'accélération n'en est pas moins lourde. Le Luxembourg est bien en phase de rattrapage, surpassant souvent les autres États membres dans la progression de ses taux.

Si la norme est toujours au CDI à temps complet, la part des formes atypiques et asociales de l'emploi a progressé de manière fulgurante sur le moyen et long terme : l'emploi temporaire (+173%), le temps partiel (+56%), le cumul de deux emplois (+190%), le travail posté (+52%).

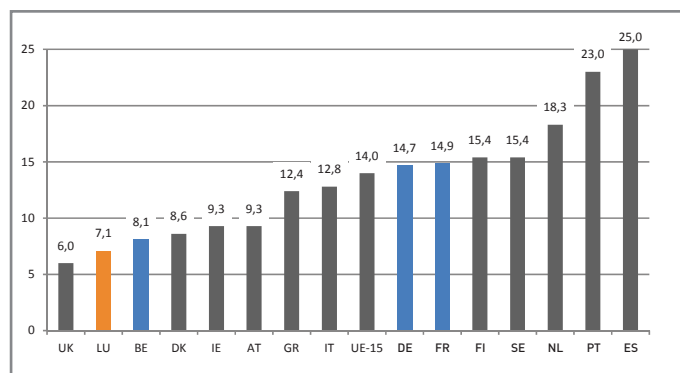
Les données européennes basées sur les enquêtes sur les forces de travail ne tiennent pas compte du facteur frontalier qui, probablement, pèserait encore davantage sur ces phénomènes s'il était mesuré.

Bien sûr, les formes de travail déviantes ne sont pas automatiquement précaires, mais on constate tout de même que le Luxembourg, avec environ 10% de travailleurs pauvres, figure parmi les pays avec un taux de pauvreté en emploi parmi les plus élevés de l'UE-15.

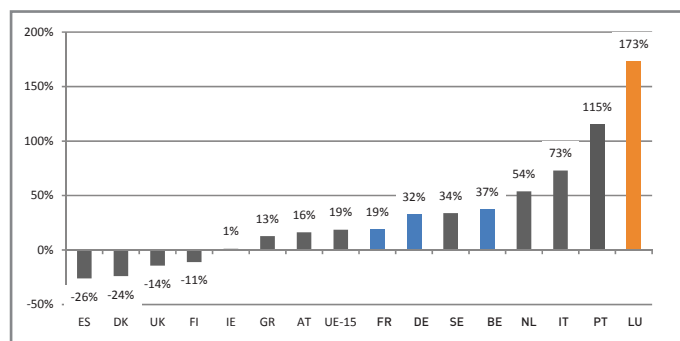
Globalement, l'évaluation de l'emploi par les salariés est toujours plutôt positive, mais, là aussi, on observe une hausse tendancielle de l'insatisfaction. Les travailleurs résidant au Luxembourg figurent d'ailleurs parmi ceux dont la santé serait la plus négativement affectée par leur emploi.

Si le Luxembourg connaît une des meilleures proportions d'années de vie en bonne santé, tant à la naissance qu'à 65 ans, l'évolution observée à la fin des années 2000 est moins réjouissante : les personnes âgées peuvent espérer vivre plus longtemps mais en moins bonne santé. Concernant l'espérance de vie à la naissance, celle-ci ne progresse plus pour les hommes.

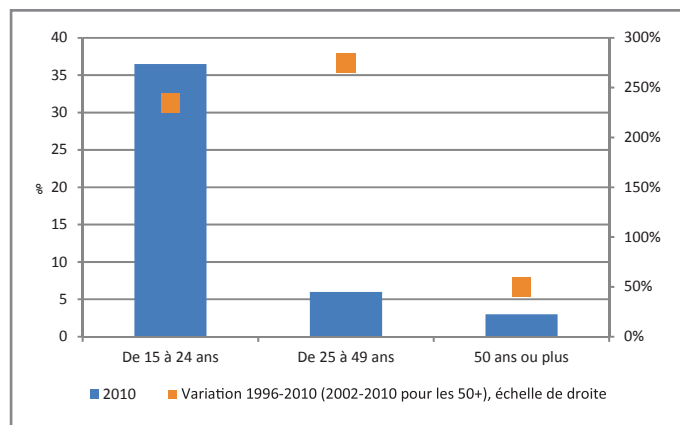
Temporaires en % des salariés, 2010



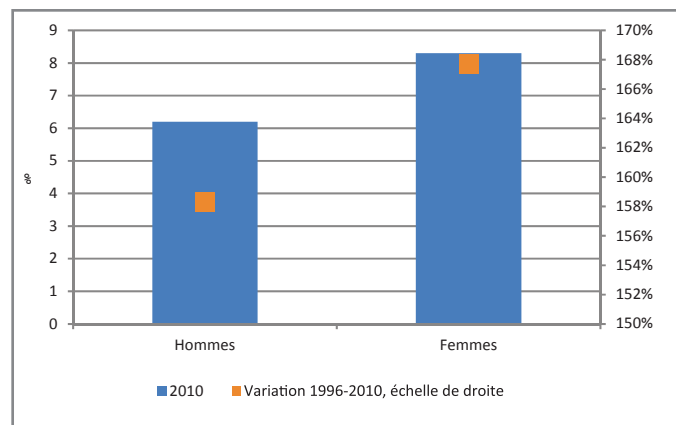
Variation de la part des temporaires, 1996-2010



Emploi temporaire en % de l'emploi salarié total, Luxembourg



Emploi temporaire en % de l'emploi salarié total, Luxembourg



Source : Eurostat

1

1.1

**Emploi atypique
et/ou asocial****Emploi temporaire**

Eurostat définit les travailleurs en emploi temporaire comme ceux ayant un contrat de travail à durée déterminée ou un emploi prenant fin au moment de l'accomplissement de certains critères objectifs, comme l'achèvement d'une mission ou le retour de la personne temporairement remplacée.

L'emploi temporaire (ou à durée déterminée) reste limité au Luxembourg, toujours sous les 10% de salariés, ce qui signifie que l'emploi en CDI reste la norme parmi les résidents, avec une part de plus de 90%. Mais le Luxembourg semble en phase de rattrapage : entre 1996 et 2010, le travail temporaire a connu une accélération très forte (173%) sur la période, soit la plus forte de toute l'UE-15.

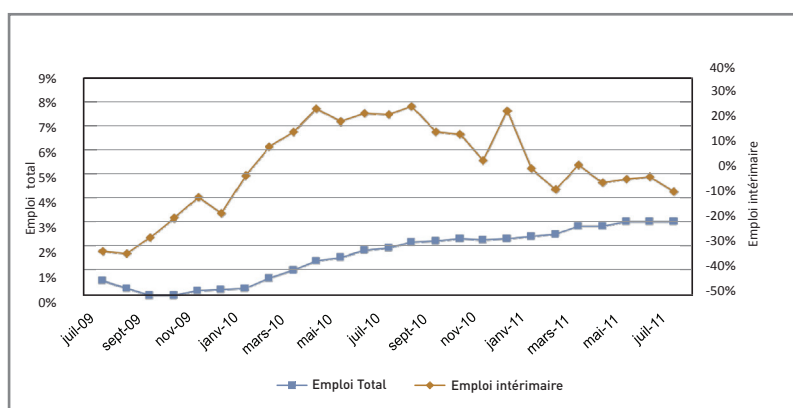
Les 15-24 ans sont particulièrement concernés par l'emploi temporaire : en 2010, 36,5% d'entre eux travaillent à durée déterminée, une part qui a plus que triplé par rapport à l'année 1996. L'évolution de la part des temporaires est la plus frappante chez les 25-49 ans, avec une multiplication par près de quatre. Les femmes ont également connu une augmentation plus forte de l'emploi à durée déterminée que les hommes et elles connaissent toujours une part d'emploi temporaire plus importante que ceux-ci, ce qui semble représenter un phénomène structurel en Europe.

Entre 2000 et 2010, le contrat temporaire a contribué pour un peu plus d'un cinquième à la création d'emplois

résidents. Sur cette période, la part des temporaires a un peu plus que doublé.

D'après le Statec, 41,3% des personnes sous contrat à durée déterminée en 2010 évoquent l'impossibilité de trouver un travail permanent au Luxembourg, contre 12% qui n'en auraient pas voulu. 25% des temporaires sont en période de probation et 21,7% en cours de formation ou en formation professionnelle.

Croissance de l'emploi intérimaire par rapport à l'emploi total, évolution [%] par rapport au même mois de l'année précédente



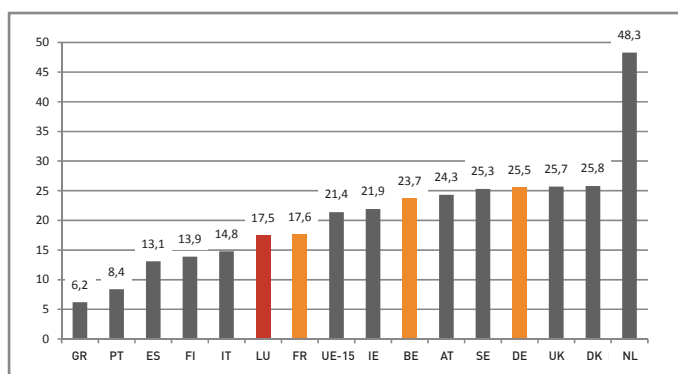
Source : IGSS, tableau de bord Emploi, novembre 2011

**Emploi atypique
et/ou asocial****Emploi intérimaire**

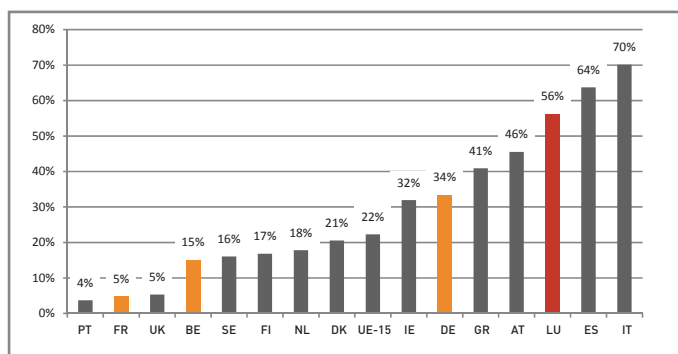
En ce qui concerne l'emploi intérimaire, ses fluctuations sont liées à la conjoncture : après une forte baisse en 2009 de près de 30%, l'intérim redémarre vers la mi-2010 pour diminuer à nouveau à partir de fin 2010. Notons cependant que cette dernière baisse résulte en partie de la mise en œuvre d'un règlement européen qui modifie les conditions d'affiliation des travailleurs intérimaires détachés. Suite à cela, le Grand-Duché a observé une forte réduction des détachements d'intérimaires. Il n'empêche que les travailleurs intérimaires non détachés ont également connu une tendance à la baisse depuis la mi-2010.

Malgré les fluctuations conjoncturelles, on ne peut nier le recours croissant à ce type d'emploi : si l'on comptait approximativement 2.500 intérimaires en 1995 représentant 338.000 heures de travail, on en dénombre presque 6.900 en 2010, totalisant 954.000 heures de travail. En outre, entre ces deux dates, la part des frontaliers dans le travail intérimaire passe de 87% à 75,5%, traduisant une contribution accrue des résidents luxembourgeois dans le travail intérimaire (Statec, Note de conjoncture n° 3-11).

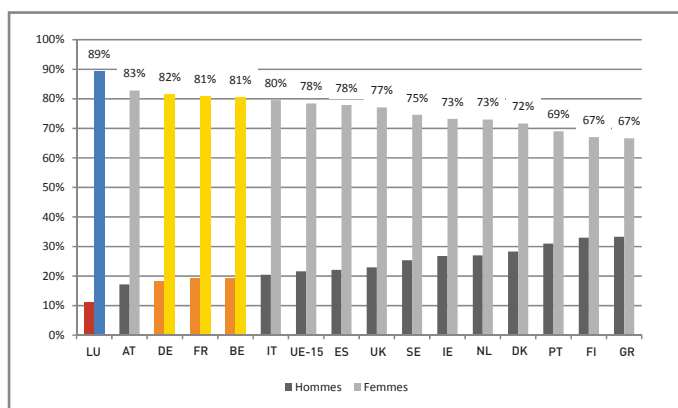
Emploi partiel en % de l'emploi, 2010



Variation de la part de l'emploi partiel, 2000-2010



Répartition entre hommes et femmes de l'emploi à temps partiel, 2010



Source : Eurostat

Emploi atypique et/ou asocial

1.3

Emploi à temps partiel

Dynamisme tout aussi remarqué pour le temps partiel : en occupant cette fois une place intermédiaire dans le classement en 2010, le Luxembourg a connu une augmentation du temps partiel de 56% sur les dix dernières années alors qu'il ne progressait que de 22% dans l'UE-15.

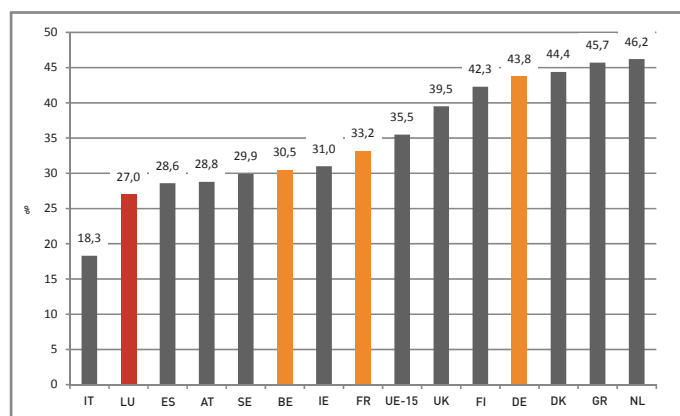
Près de la moitié de la croissance de l'emploi résident est due au temps partiel sur cette période. À nouveau, le Luxembourg est en phase de rattrapage : plus substantielle que celle du travail temporaire, la part de l'emploi à temps partiel occupe plus d'un travailleur résident sur six en 2010 (17,5% de l'emploi).

En 2010, la part des femmes est toujours plus importante au Grand-Duché : l'emploi à temps partiel féminin représente près de 90% de l'emploi à temps partiel total contre 78% pour la moyenne européenne. C'est au Luxembourg que l'on rencontre le plus fort écart entre genres.

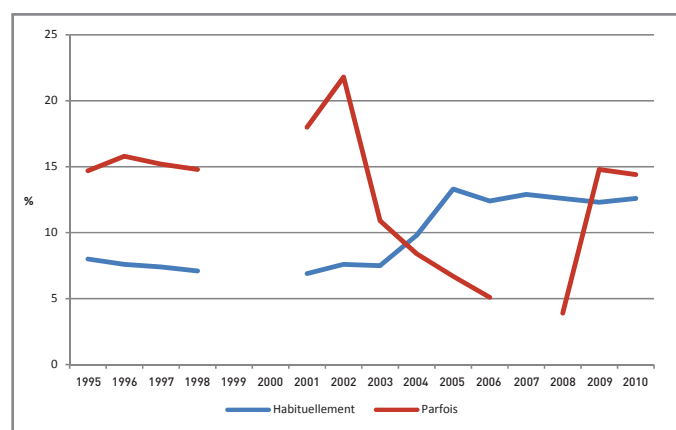
Depuis 1995, le temps partiel involontaire se maintient à un niveau relativement constant, autour des 8,5% en moyenne. La raison principale invoquée pour le choix du temps partiel découle toutefois d'une responsabilité familiale au sens large, avec, en 2010, 65% des temps partiels liés à une telle responsabilité. 3% sont en formation et 20% invoquent d'autres raisons.

Note : il importe de souligner une fois encore que les statistiques relatives à l'emploi tirées des enquêtes sur les forces de travail (EFT) ne concernent que les résidents. La prise en compte des travailleurs frontaliers pourrait très bien exercer une distorsion forte sur les résultats globaux, à l'exemple du travail intérimaire. Au 30.09.2010, l'intérim frontalier représentait 3,5% de l'emploi frontalier, alors qu'au même moment l'emploi intérimaire hors frontaliers ne pesait que 1,3% dans l'emploi résident. Dès lors, le total de l'intérim dans l'emploi salarié total s'élève à 2,3%, frontaliers compris, et non pas à 1,3% comme pour les seuls résidents. Ce phénomène pourrait donc aussi concerner de manière plus ou moins spectaculaire les autres formes d'emploi évaluées par les EFT.

Emploi salarié le soir en % de l'emploi, 2010

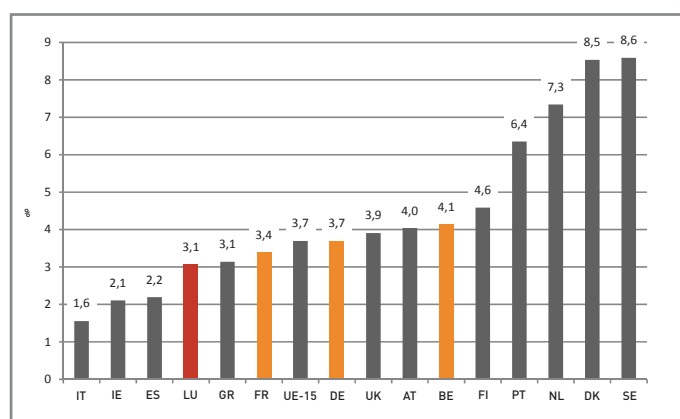


Évolution de l'emploi salarié le soir selon la fréquence, Luxembourg



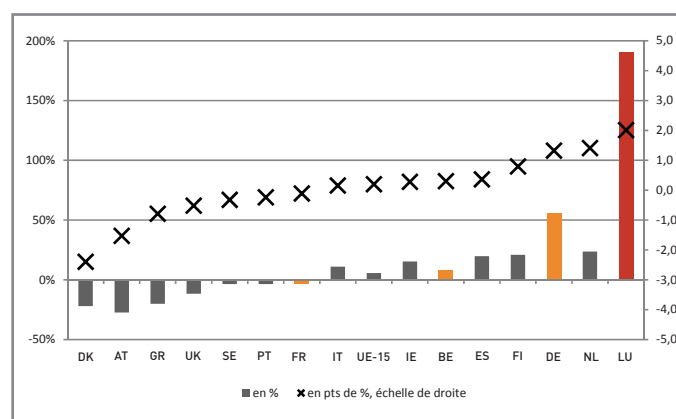
2007 : donnée peu fiable

Part de la population occupée ayant un deuxième emploi, 2010



Source : Eurostat

Variation de la part de la population ayant deux emplois, 2000-2010



**Emploi atypique
et/ou asocial****1.4****Emploi salarié le soir et
population ayant deux emplois**

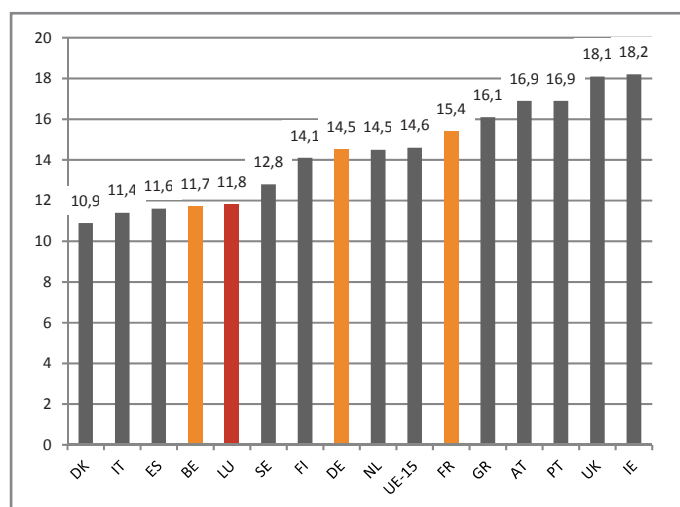
Avec, en 2010, 3,1% de la population occupée qui cumulent deux emplois, le Luxembourg fait partie des pays où ce phénomène est relativement limité. Cependant, l'évolution de la part de cette population est bien plus marquante. En effet, sur la période 2000-2010, cette part a presque triplé (+190%) et gagne deux points de pourcentage. Vient ensuite l'Allemagne, avec une hausse de plus de 50%. En comparaison à la moyenne européenne, l'augmentation n'a été que de 6%, soit une hausse de 0,2 points de pourcentage.

Eurostat définit les travailleurs du soir comme ceux exerçant leur activité professionnelle pendant les heures habituelles de sommeil et ayant par conséquent des périodes de sommeil inusuelles. Cet indicateur dénombre ces travailleurs dont l'activité se fait le soir au moins la moitié du temps.

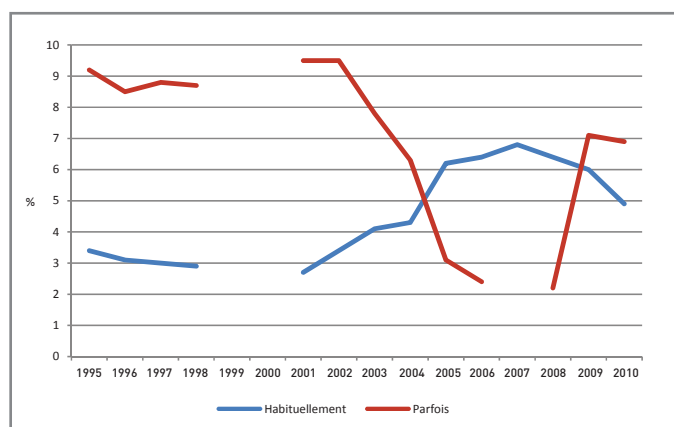
En 2010, plus du quart des salariés luxembourgeois (27%) travaillent le soir, que ce soit de façon occasionnelle ou habituellement. C'est la deuxième plus faible part de l'UE-15, après l'Italie.

Malgré une absence de données en 1999 et 2000, les salariés travaillant de façon habituelle le soir semblent augmenter assez clairement depuis 1995, tandis que la part des salariés travaillant le soir de façon occasionnelle paraît plus volatile, avec des accélérations en période de faible conjoncture.

Emploi salarié de nuit en % de l'emploi, 2010

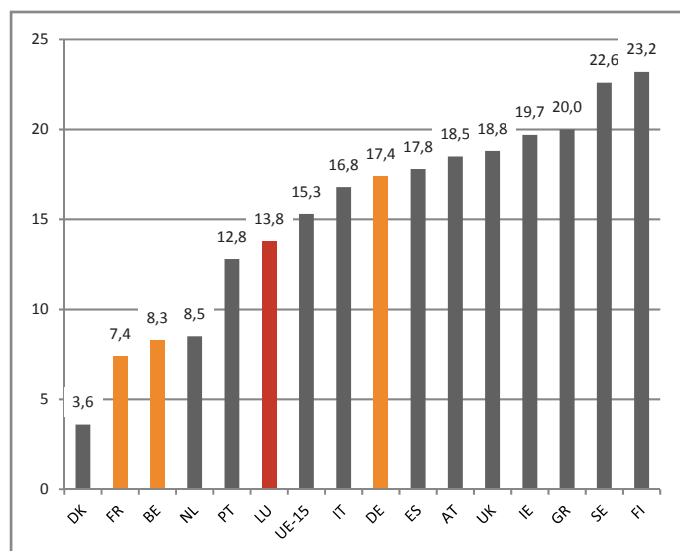


Évolution du travail de nuit selon la fréquence, Luxembourg



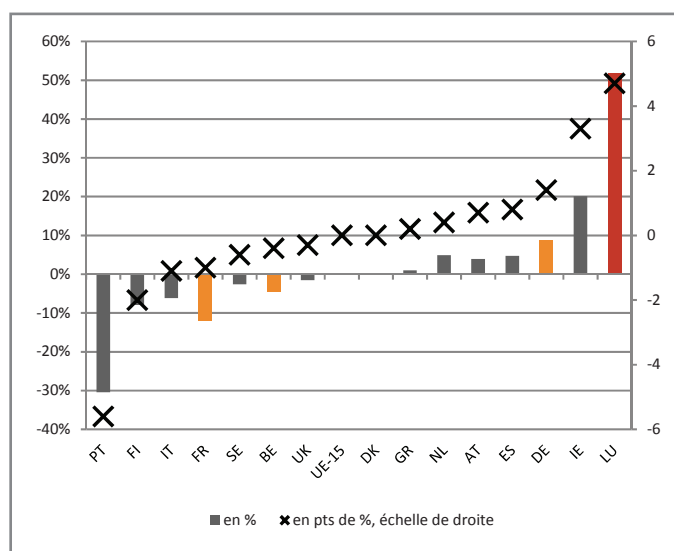
2007 : donnée peu fiable

Travail posté en % des salariés, 2010



Source : Eurostat

Variation de la part du travail posté, 2006-2010



1

Emploi atypique et/ou asocial

1.5

Emploi salarié de nuit et travail posté

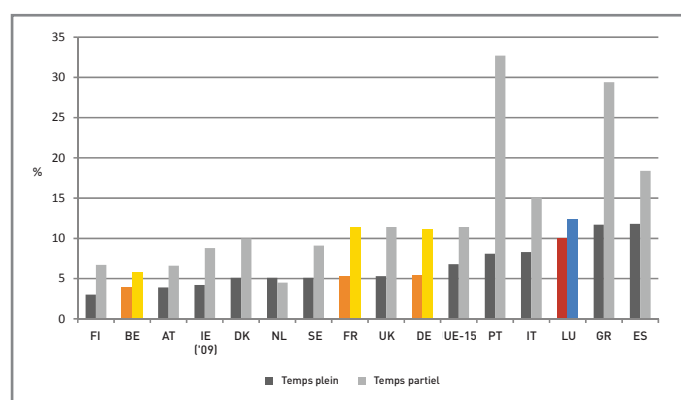
Le travail de nuit (habituel et occasionnel) représente presque 12% de la population occupée luxembourgeoise en 2010, ce qui place le Grand-Duché juste derrière la Belgique parmi les pays de l'UE-15 où la part des travailleurs nocturnes reste relativement limitée. Dans le temps, ces parts sont plutôt constantes ; seuls le Royaume-Uni, la Finlande et le Danemark ont connu une diminution non négligeable depuis 1995. Il convient cependant de noter que, similairement au travail salarié le soir, l'évolution du travail de nuit occasionnel est assez volatile avec une forte diminution en période de bonne conjoncture. À l'opposé, le travail nocturne effectué de façon habituelle a une croissance plus régulière, malgré un fort repli en 2010.

On peut ajouter à ce phénomène la

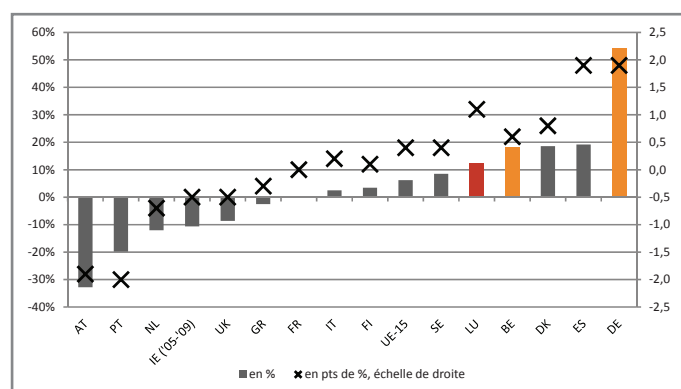
progression du travail posté. Celui-ci a augmenté de plus de 50% entre 2006 et 2010 au Grand-Duché qui connaît ainsi la plus forte progression ces dernières années : de 9% à presque 14% des salariés.

Il est important de ne pas négliger les conséquences de l'accroissement des formes atypiques d'emploi dites flexibles. Si certains y voient une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de travail favorisant ainsi l'emploi, il ne faut pas oublier l'impact sur la santé des travailleurs, voire sur leur vie sociale.

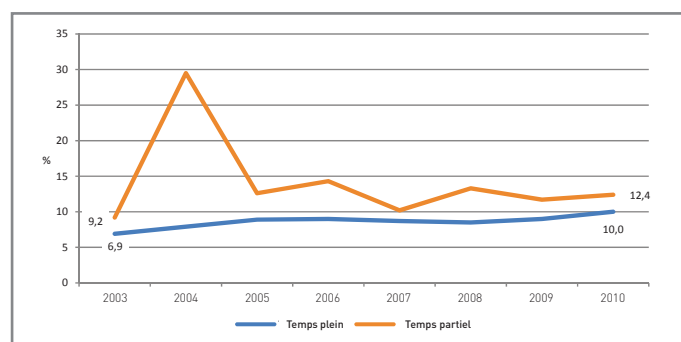
Taux de risque de pauvreté au travail d'après le temps de travail, 2010



Variation du taux de risque de pauvreté des travailleurs à temps plein, 2005-2010



Évolution du taux de risque de pauvreté d'après le temps de travail, Luxembourg



Source : Eurostat

Pauvreté laborieuse

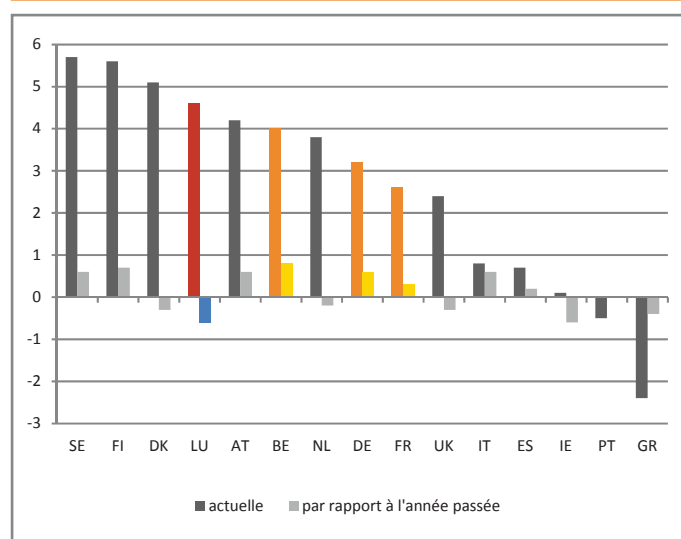
Pour ce qui est de la pauvreté au travail, plusieurs observations s'imposent.

On notera tout d'abord que l'emploi ne protège pas forcément de la pauvreté puisqu'au Luxembourg en 2010, un peu plus de 10% des personnes ayant un emploi (qu'il soit à temps plein ou à temps partiel) sont touchées par le risque de pauvreté. Le Grand-Duché figure ainsi parmi les pays ayant les taux de pauvreté au travail les plus élevés de l'UE-15 (pour les plus de 18 ans).

Concernant les travailleurs à temps plein luxembourgeois, leur taux de risque de pauvreté a augmenté de 12% entre 2005 et 2010, de telle manière qu'un travailleur sur dix fait face à ce risque en 2010. Pour le travail à temps partiel, c'est un travailleur sur huit qui connaît ce risque.

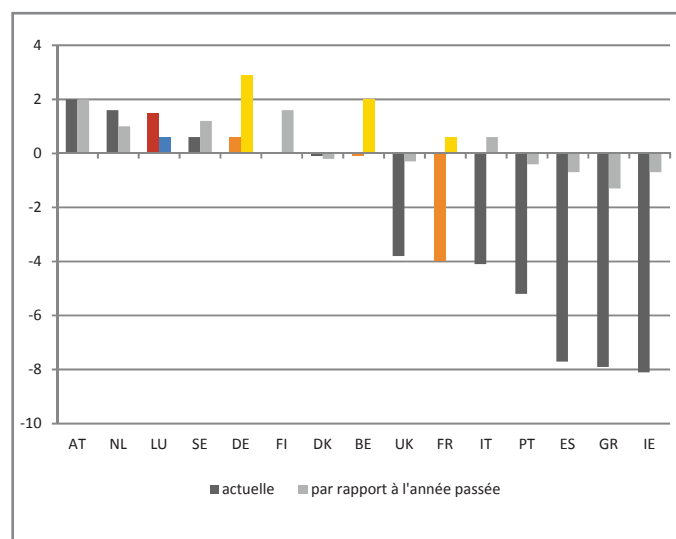
Bien que l'évolution du taux de risque de pauvreté des travailleurs à temps partiel semble assez volatile, comparé à 2003 (date de première observation disponible), le taux de 2010 est supérieur d'un peu plus de 3 points de pourcentage. Il en va de même pour les travailleurs à temps plein. Depuis 2005, la plus forte progression est observable en Allemagne : les travailleurs à temps plein ont vu leur risque de pauvreté augmenter de plus de 50%.

Évaluation de la situation professionnelle, juin 2011

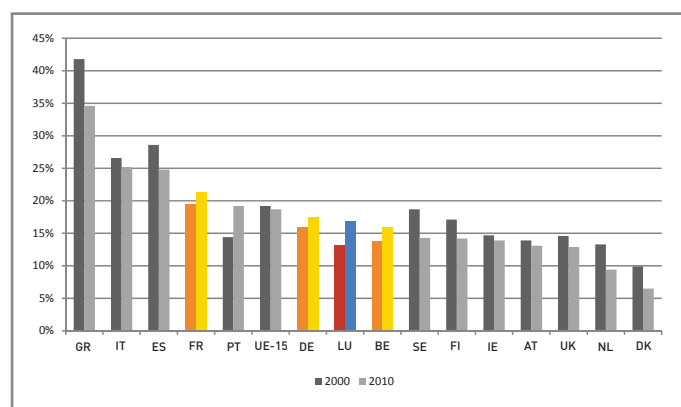


Source : Eurobarometer, Social Climate, 2011

Évaluation de l'emploi dans le pays de résidence, juin 2011



Temps insuffisant pour les engagements familiaux et sociaux



Source : Eurofound : EWCS, 2010

Évaluation de l'emploi

Dans l'enquête Eurobaromètre sur le climat social, deux questions touchent à l'évaluation de l'emploi : l'une porte sur l'appréciation de la situation professionnelle propre, l'autre sur l'appréciation de l'emploi dans le pays de résidence⁷.

D'après les résultats de cette enquête, sur une échelle allant de -10 à +10, les Luxembourgeois sont plutôt satisfaits de leur situation professionnelle en 2011 : avec un score de +4.6, ils sont positionnés à la quatrième place dans l'UE-15, après les trois pays scandinaves. Néanmoins, par rapport à 2010, ils connaissent la plus forte dégradation de leur niveau de satisfaction (-0.6 point), au même titre que les Irlandais, suivis des Grecs (-0.4 point).

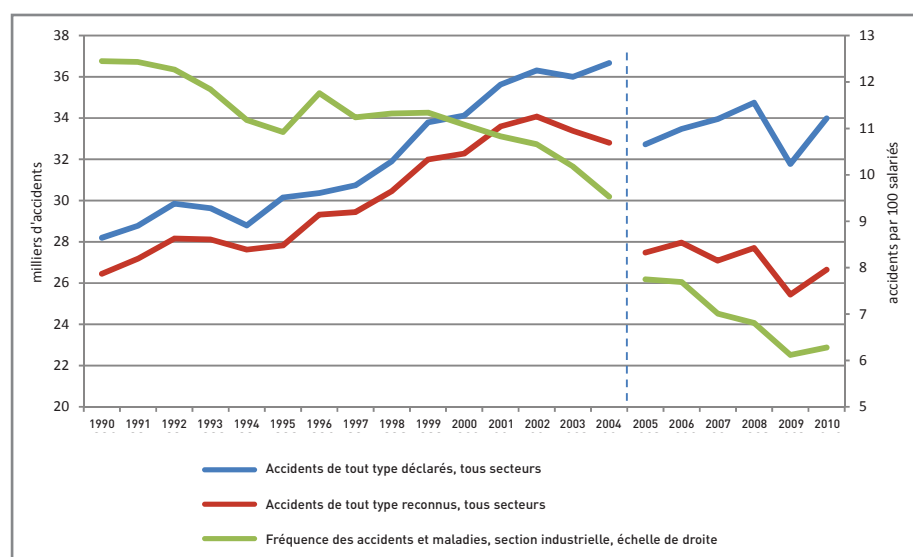
Concernant l'évaluation de l'emploi dans son ensemble dans le pays de résidence, le Grand-Duché occupe la troisième place en 2011 avec un score de +1.5 sur la même échelle. En comparaison de l'année 2010, la progression est de +0.6 point, équivalente à celle de la France mais loin derrière l'Allemagne (+2.9 points) et la Belgique (+2 points). Cependant, le marché de l'emploi dans ces pays partenaires ne procure pas autant de satisfaction qu'au Luxembourg.

L'enquête d'Eurofound sur les conditions de travail donne, quant à elle, des renseignements sur la charge de travail et la mesure dans laquelle celle-ci se combine avec les engagements

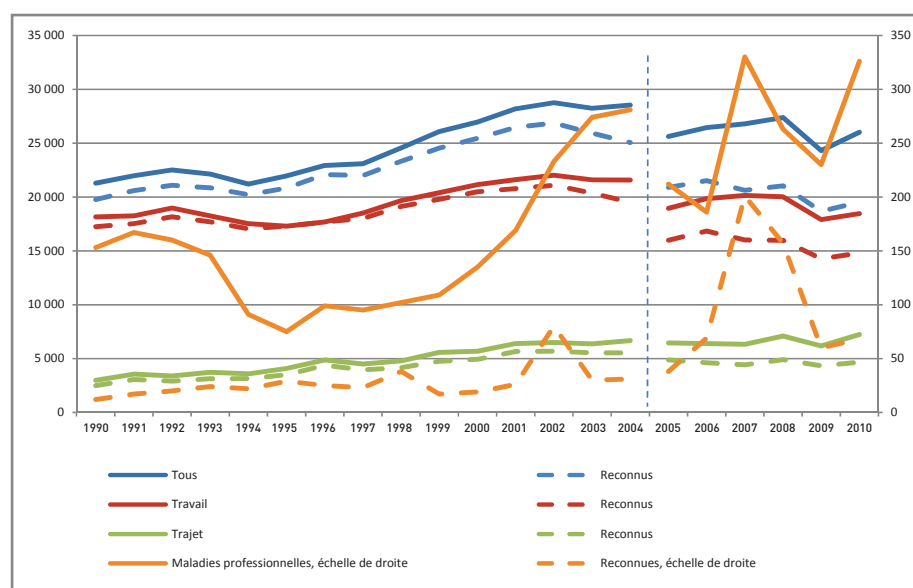
sociaux et familiaux des travailleurs. Le Luxembourg se place en 2010 en milieu de peloton avec presque 17% des travailleurs déclarant ne pas avoir suffisamment de temps à consacrer à ces activités. Pourtant, par rapport à l'année 2000, seuls cinq pays de l'UE-15 voient leur situation se dégrader en termes de temps libre ; parmi ces pays, le Portugal arrive en tête avec un tiers de travailleurs en plus se disant insatisfaits, suivi du Grand-Duché avec 28,2% de travailleurs supplémentaires mécontents de l'adéquation entre temps libre et temps de travail.

⁷ Seuls les résidents de plus de 15 ans sont interrogés.

Nombre et fréquence d'accidents, Luxembourg



Accidents professionnels de tout type, section industrielle, régime général, Luxembourg



Source : AAA

4

**Accidents
du travail****4.1 Nombre et fréquence d'accidents**

Les statistiques de l'Association d'assurance contre les accidents renseignent sur le nombre et la fréquence d'accidents au travail, qu'ils se produisent sur le lieu-même du travail, pendant le trajet ou qu'ils concernent les maladies professionnelles. Les secteurs économiques sont subdivisés en section industrielle (régime général et spécifique) et en section agricole et forestière.

D'une manière générale, le nombre absolu d'accidents déclarés est en augmentation sur la période observée ; la diminution advenue entre 2004 et 2005 est due à un changement méthodologique dans la procédure de déclaration des accidents. L'année 2009 est cependant marquée par un plongeon lié à la crise économique.

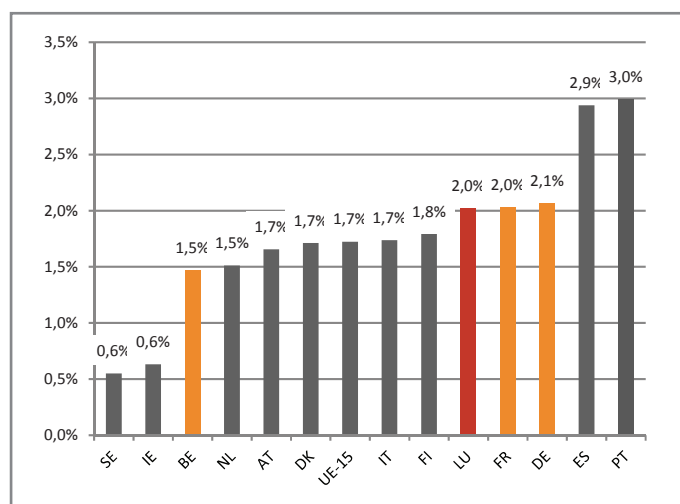
En termes de fréquence des accidents de la section industrielle, celle-ci est en diminution depuis 1990, traduisant une augmentation du nombre d'accidents proportionnellement moins forte que l'augmentation de l'emploi. On observe tout de même des renversements dans cette tendance : il s'agit de la deuxième moitié des années 1990 ainsi que de l'année 2010 par rapport à l'année 2009.

Sans doute plus inquiétant est l'écart grandissant entre le nombre d'accidents déclarés et le nombre d'accidents reconnus. Si la rupture de série de 2005 est venue accentuer cet écart, force est de constater que le taux de reconnaissance des accidents est en diminution bien avant cette date. En effet, alors que la reconnaissance s'est maintenue à un

niveau d'environ 95% des accidents professionnels jusqu'en 2000 (avec des pics à 97% en 1960 et 1996), ce taux n'a cessé de diminuer depuis, pour atteindre 78% en 2010.

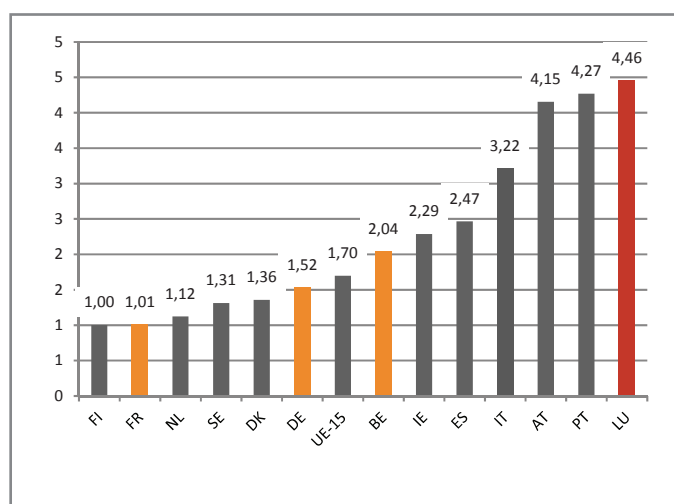
Si l'on se penche sur le détail des accidents observés dans le régime général de la section industrielle, on constate que la part des accidents survenus sur le lieu de travail diminue progressivement au profit des accidents survenus pendant le trajet et des maladies professionnelles. On remarque aussi que, peu importe l'origine de l'accident, l'écart entre accidents déclarés et accidents reconnus est en augmentation, les maladies professionnelles affichant, avec 21% en 2010, le plus faible taux de reconnaissance.

Accidents graves en % de l'emploi, 2008



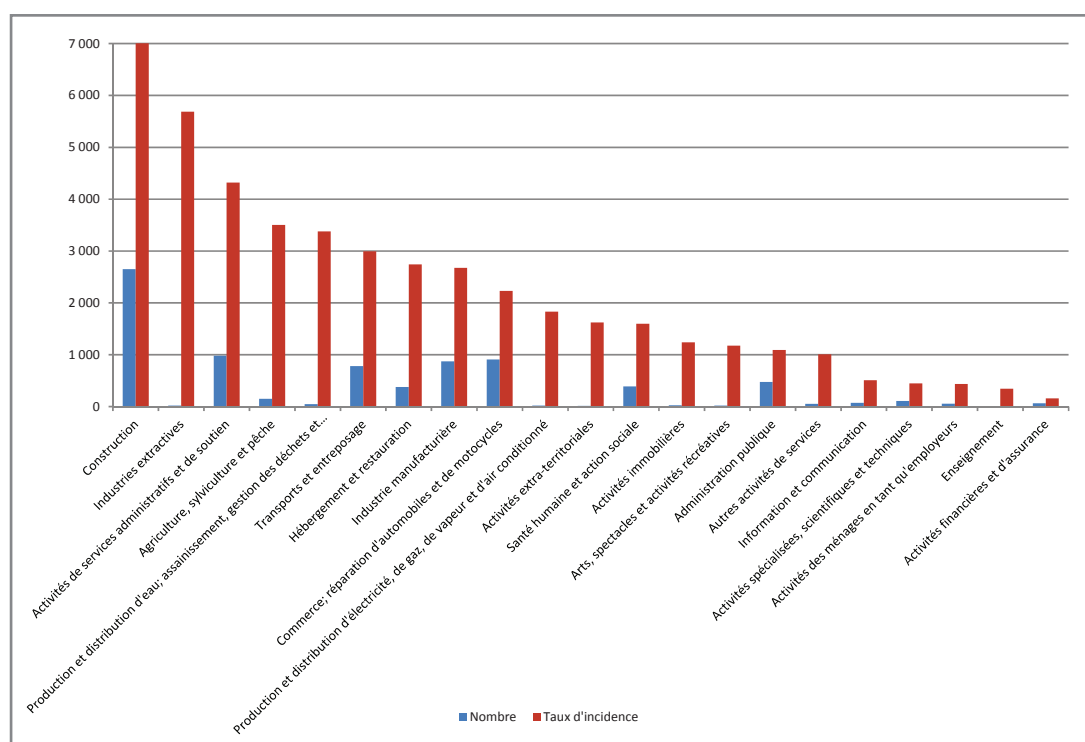
Source : Eurostat et Statec ; calculs : CSL

Accidents mortels pour 100.000 emplois, 2008



Source : Eurostat

Accidents graves par activité économique (NACE rév. 2), Luxembourg, 2008



Source : Eurostat

4

4.2

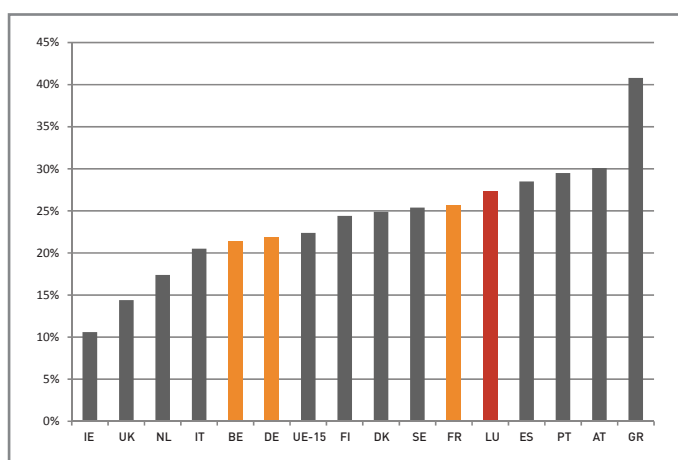
**Accidents
du travail****Accidents graves
et accidents mortels**

Lorsque l'on rapporte le nombre d'accidents graves (c'est-à-dire ayant entraîné une absence de plus de trois jours) à l'emploi intérieur, le Luxembourg se positionne parmi les pays ayant un taux d'accidents professionnels assez élevé, proche de ses voisins français et allemands, mais loin derrière la Belgique.

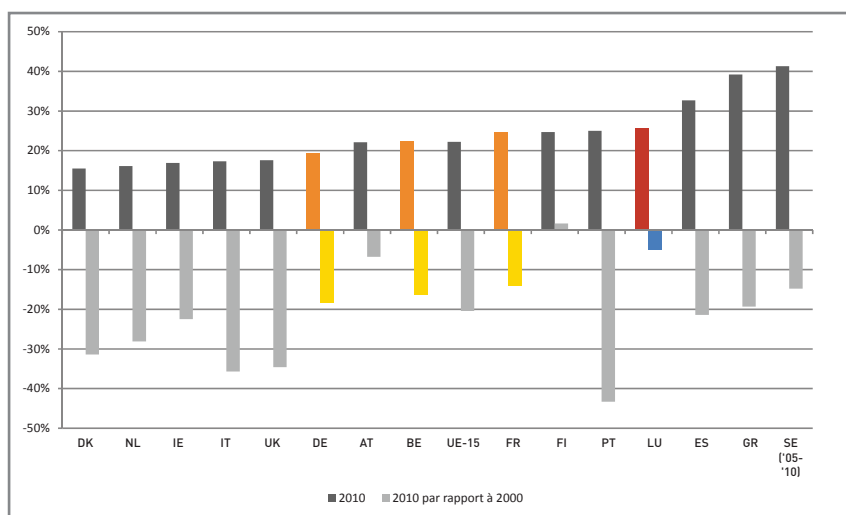
Concernant les accidents ayant entraîné la mort, le Grand-Duché connaît, en 2008, 4,46 accidents mortels par 100.000 emplois, ce qui le place en dernière position dans l'UE-15. Au vu de cet indicateur, le Grand-Duché a souvent connu le plus mauvais résultat (surtout dans le courant de la seconde moitié des années 1990) ou, du moins, un des moins bons résultats au niveau de l'UE-15.

La répartition par secteur économique révèle que la construction est l'activité la plus à risque : en 2008, on y dénombre 2.650 accidents non mortels, soit un taux d'incidence de 7.000 accidents par 100.000 emplois. Suivent les industries extractives et les activités de services administratifs. Les secteurs ayant les taux d'incidence les plus faibles sont l'enseignement ainsi que les activités financières et d'assurance.

Part des travailleurs ayant un emploi qui affecte négativement leur santé, 2010



Part des travailleurs ressentant leur travail comme une menace pour leur santé ou leur sécurité



Source : Eurofound

5

5.1

Santé

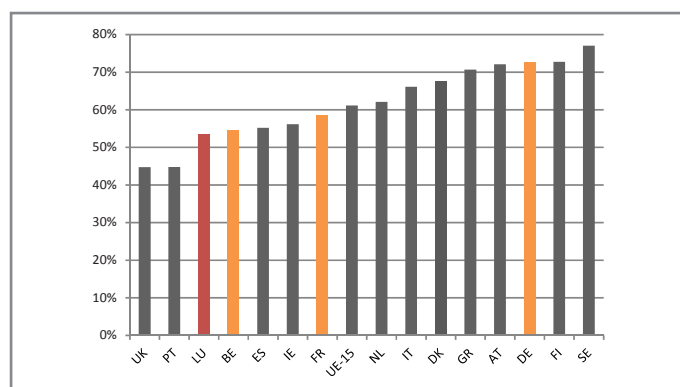
Santé et travail

En 2010, Eurofound enquête aussi sur les conditions de santé au travail⁸. À la question « Votre emploi influence-t-il votre santé ? », 27,4% des travailleurs résidant au Luxembourg répondent « Oui, principalement de façon négative. » Ce taux positionne relativement mal le Grand-Duché après la France et loin derrière la Belgique et l'Allemagne. Au niveau sectoriel, ce taux est de 37,6% pour l'industrie et de 25,9% pour les services.

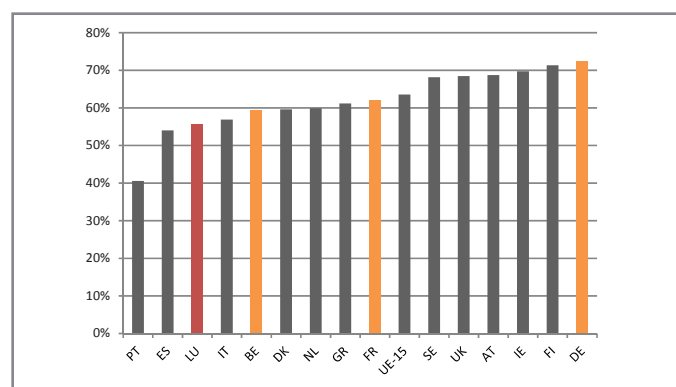
Similairement, à la question « Considérez-vous votre emploi comme une menace pour votre santé ou votre sécurité ? », 25,5% des travailleurs résidents au Luxembourg répondent par l'affirmative. Ce taux les place parmi les travailleurs se sentant les plus menacés de l'UE-15. Au niveau sectoriel, ce taux est de 43,4% pour l'industrie et de 22,6% pour les services. Plus étonnant encore est le fait que, sur les treize pays qui connaissent une amélioration par rapport à l'année 2000 (c'est-à-dire une baisse de la part des travailleurs se sentant menacés), le Luxembourg progresse le moins : à peine 5% contre 14 à 18% pour ses principaux partenaires commerciaux.

⁸ Seule la population résidente est interrogée.

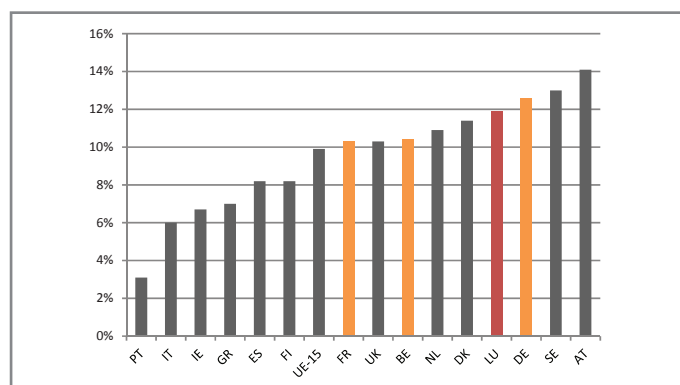
Part des travailleurs devant travailler à un rythme très soutenu au moins le quart du temps, 2010



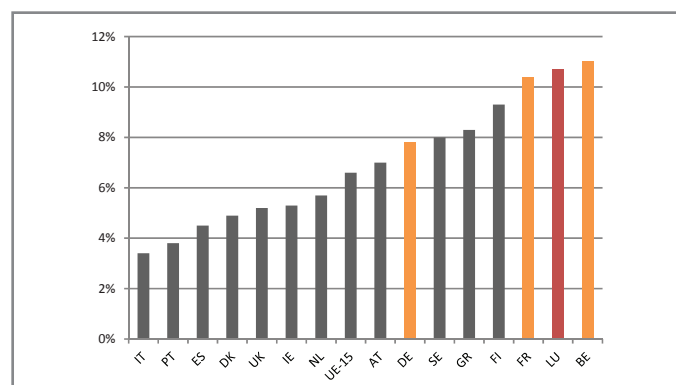
Part des travailleurs ayant des délais serrés au moins le quart du temps, 2010



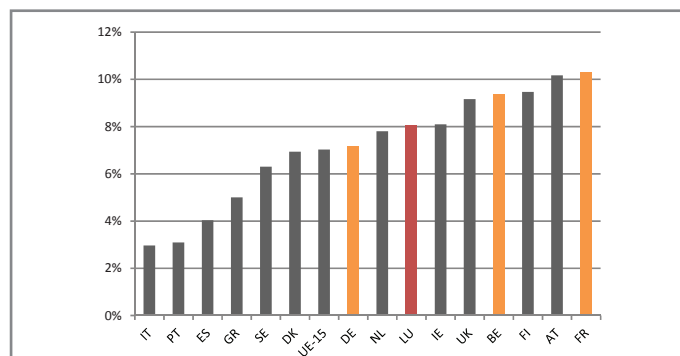
Part des travailleurs n'ayant pas assez de temps pour accomplir leur travail, 2010



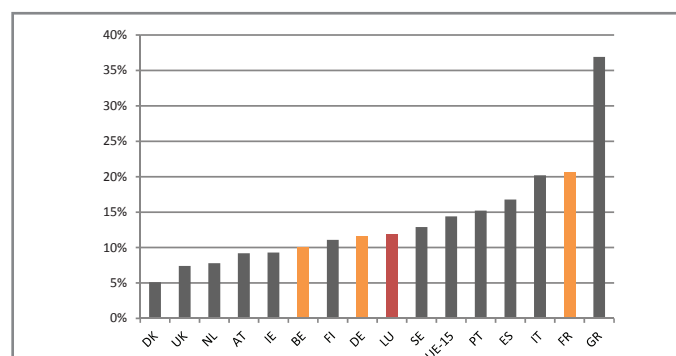
Part des travailleurs victimes de discrimination, 2010



Part des travailleurs victimes d'abus verbal, d'humiliation, de harcèlement ou d'intimidation, 2010



Part des travailleurs insatisfaits de leurs conditions de travail, 2010



Source : Eurofound

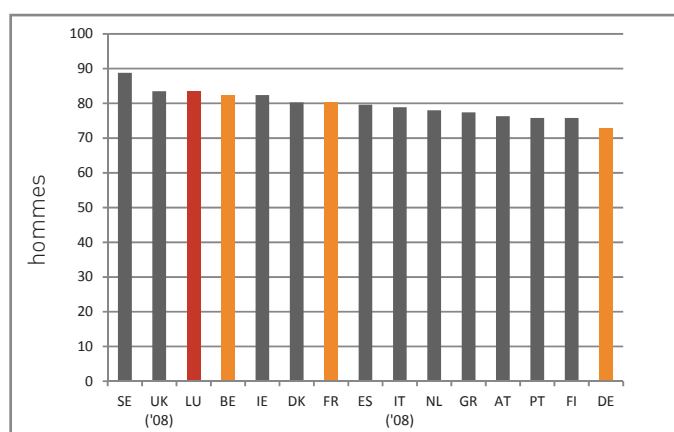
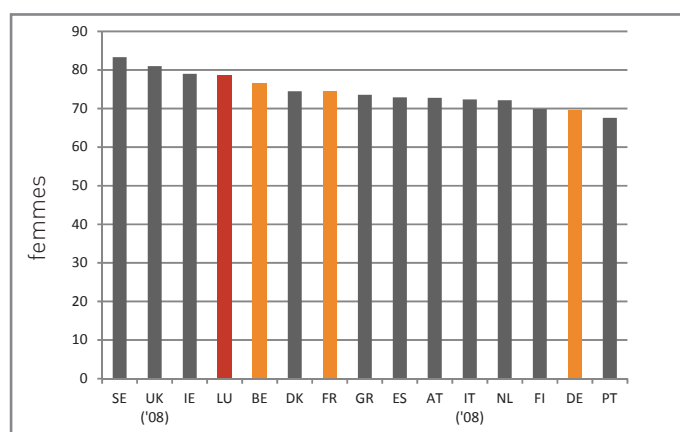
Au Luxembourg, environ un travailleur sur deux est pressé dans l'accomplissement de son travail au moins le quart du temps ; ceci est valable aussi bien pour le rythme soutenu de travail que pour le respect des délais serrés. Cependant, en comparaison européenne, il y a une part plus élevée de travailleurs stressés par le temps dans de nombreux autres pays puisque le Grand-Duché se positionne à la troisième meilleure place.

Sans doute un peu paradoxalement, les travailleurs luxembourgeois se placent parmi ceux ayant le moins de temps pour accomplir leurs tâches professionnelles.

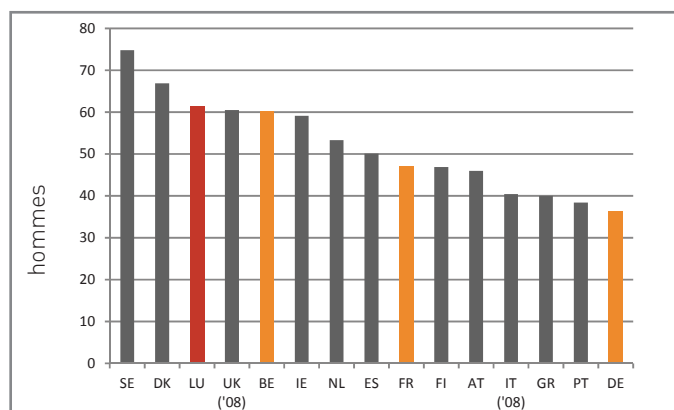
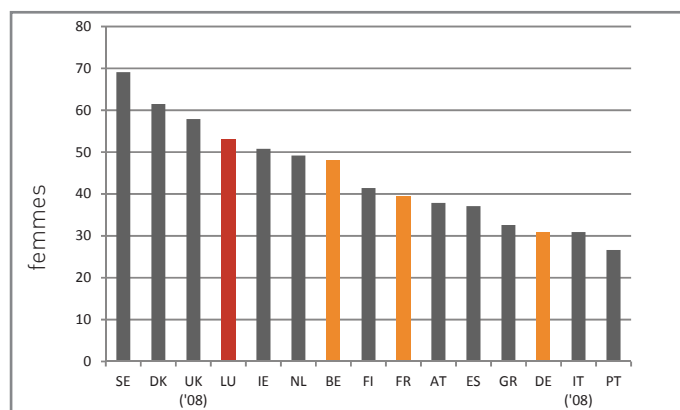
Mais il existe d'autres sources de stress. Ainsi, par exemple, plus de 10% des personnes employées au Grand-Duché sont victimes de discrimination sur leur lieu de travail, ce qui les place à l'avant-dernière position des pays de l'UE-15, entre la France et la Belgique. Elles sont aussi plus de 8% à devoir faire face à des abus verbaux, à l'humiliation, au harcèlement ou à l'intimidation au sein de leur espace professionnel.

Au final, 12% des travailleurs au Luxembourg ne sont pas satisfaits de leurs conditions de travail. Ceci les place en neuvième position, après leurs voisins belges et allemands.

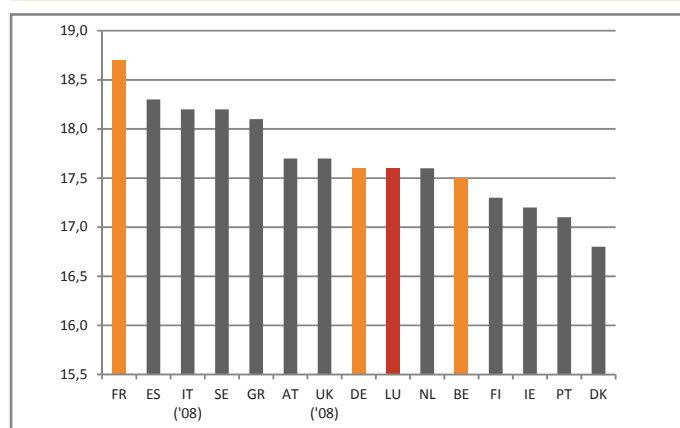
Pourcentage d'années de vie en bonne santé à la naissance par rapport à l'espérance de vie totale, 2009



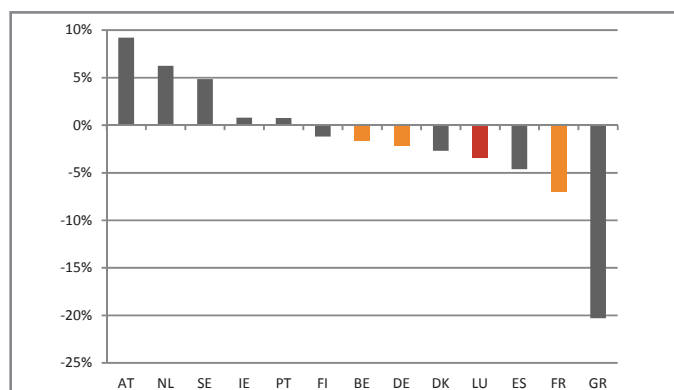
Pourcentage d'années de vie en bonne santé à 65 ans par rapport à l'espérance de vie à 65 ans, 2009



Espérance de vie à 65 ans, hommes, 2009



Pourcentage d'années de vie en bonne santé à 65 ans par rapport à l'espérance de vie à 65 ans, femmes, 2009 par rapport à 2008



Source : Eurostat

Eurostat définit la bonne santé par l'absence d'incapacités ou de limitations d'activités. Les années de vie en bonne santé comparées à l'espérance de vie renseignent sur le niveau de qualité de vie : un rapport de 50% signifie qu'un individu vivra sainement la moitié du temps qui lui reste à vivre.

Que ce soit à la naissance ou à 65 ans, le pourcentage d'années de vie en bonne santé par rapport à l'espérance de vie est correct au Luxembourg qui se place aux troisième et quatrième places, respectivement pour les hommes et pour les femmes.

Pourtant, derrière ces résultats relativement bons, il y en a d'autres qui le sont moins. Ainsi, en termes d'espérance de vie, le Grand-Duché n'occupe qu'une place intermédiaire, les moins bonnes

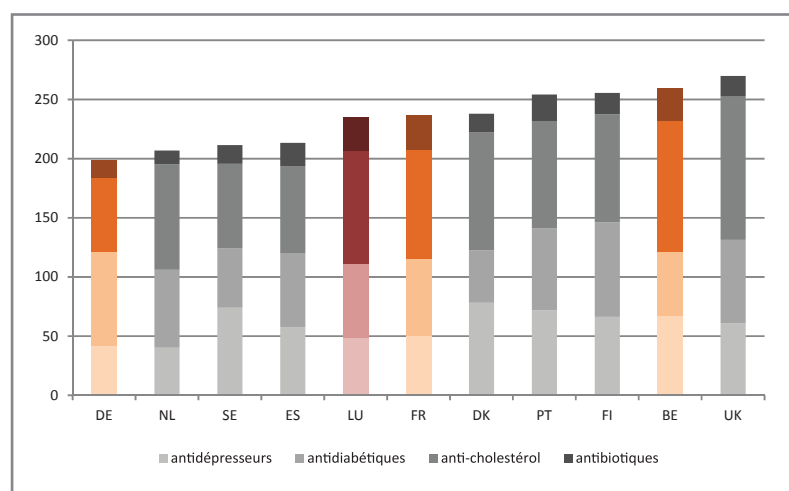
performances se retrouvant parmi les hommes dont l'espérance de vie à 65 ans les positionne à la neuvième place sur 15. Viennent ensuite les femmes dont l'espérance de vie à la naissance les place au sixième rang.

S'il est vrai que le Luxembourg a connu un rattrapage depuis 2006 en termes d'espérance de vie et de bonne santé, l'évolution entre l'année 2008 et l'année 2009 est moins réjouissante. On constate ainsi que le Grand-Duché figure parmi les seuls trois pays sur treize où l'espérance de vie à la naissance des hommes ne progresse pas. L'année 2010 semble encore plus sombre : bien que les données ne soient disponibles que pour onze pays, le Luxembourg est le seul à connaître une stagnation de l'espérance de vie à la naissance et un recul de l'espérance de vie à 65 ans, alors que

tous les autres pays sont en progression au vu de ces indicateurs.

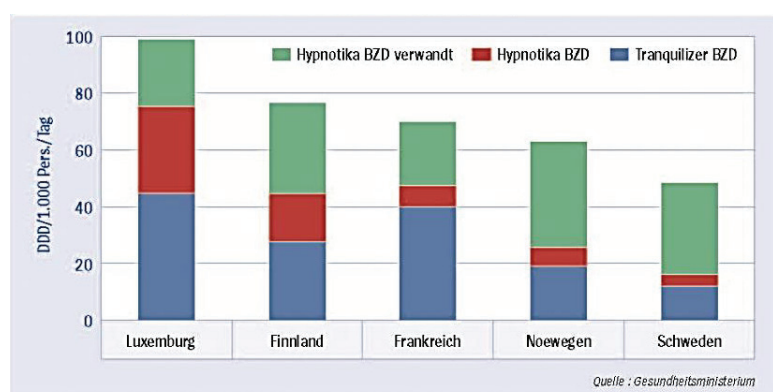
L'évolution de la situation de la santé des seniors est plutôt contrariante, elle aussi. Le nombre d'années de vie en bonne santé à 65 ans par rapport à l'espérance de vie est en baisse, tant pour les femmes que pour les hommes : par rapport à 2008, les premières voient ce rapport se dégrader de 3,4% et les hommes de 1%. Par conséquent, si les personnes âgées peuvent probablement espérer vivre plus longtemps, cette longévité additionnelle se fait en moins bonne santé.

Consommation de médicaments, dose quotidienne définie pour 1.000 habitants par jour, 2009



Source : OCDE

Consommation de médicaments psychotropes, dose quotidienne définie pour 1.000 habitants par jour, 2009



Source : IGSS

5.4 Consommation de médicaments

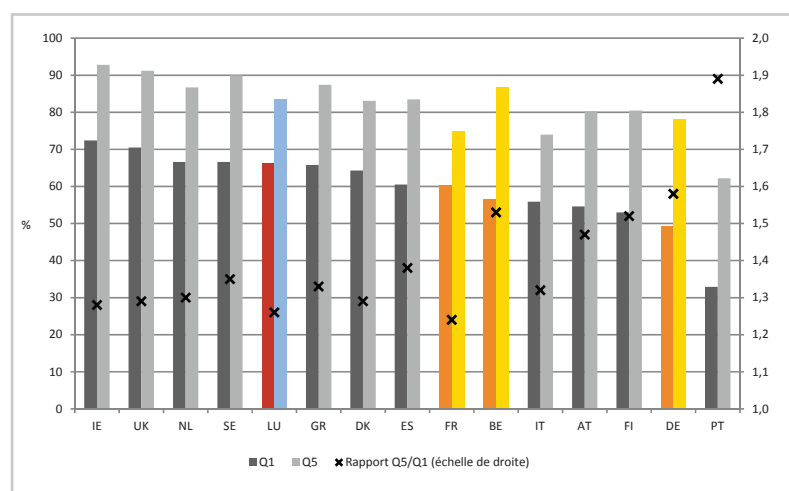
Dans son *Panorama de la Santé 2011*, l'OCDE publie, entre-autres, des données sur la consommation de certains médicaments pour onze pays de l'UE-15. En 2009, la population assurée résidente est classée cinquième par ordre croissant de consommation, avec une part importante d'antibiotiques et d'anti-cholestérols (respectivement le deuxième et le quatrième plus gros consommateur). Au total, ce sont 235 doses pour 1000 personnes qui sont administrées quotidiennement, ce qui revient à dire qu'environ un résident luxembourgeois sur quatre prend chaque jour une dose d'antidépresseur, d'antidiabétique, d'anti-cholestérol ou d'antibiotique.

Le ministère de la santé compile également les statistiques relatives à la consommation des seuls médicaments psychotropes (antidépresseurs, tranquillisants, somnifères, antipsychotiques et psychostimulants). En 2010, un cinquième des résidents luxembourgeois s'est vu prescrire de tels médicaments pour traiter l'anxiété, l'insomnie, l'agitation psychomotrice, les convulsions, les spasmes ou le syndrome du sevrage alcoolique : 15% d'hommes, 25% de femmes et une consommation qui augmente avec l'âge.

Le ministère s'intéresse aussi en particulier aux tranquillisants et aux somnifères à base de benzodiazépine ou autres substances assimilées. Dans ce cas, comparé à trois pays scandinaves et à la France, le Luxembourg est le premier consommateur de ces psychotropes en 2009, avec une personne sur dix qui en fait usage à raison d'une dose par jour.

Au-delà des problèmes de santé et de bien-être que révèlent les niveaux de consommation de ces médicaments, il ne faut pas négliger les conséquences de leur utilisation à long terme, surtout en ce qui concerne les psychotropes : accoutumance, addiction, intoxication et syndrome de sevrage à l'arrêt de la consommation, voire risque plus élevé de mortalité (British Medical Journal). Les répercussions se font sur la santé des patients mais aussi sur le montant des dépenses de soins de santé à prévoir s'il s'avère qu'une prise prolongée entraîne, à terme, d'autres maladies telles que l'Alzheimer.

Part des adultes déclarant être en bonne santé ou en très bonne santé par quintile de revenu, 2009



Source: OCDE

Sur base des données de l'Enquête sur le revenu et les conditions de vie, l'OCDE reprend la part des personnes de plus de quinze ans qui se déclarent être en bonne santé ou en très bonne santé par quintile de revenu, en l'occurrence pour les 20% les plus pauvres (Q1) et les 20% les plus riches (Q5).

Au vu du premier quintile, la population grand-ducale se porte plutôt bien, avec les deux tiers des personnes de cette tranche de revenu se déclarant en bonne ou très bonne santé, en cinquième position de l'UE-15 et loin devant ses principaux partenaires économiques. En ce qui concerne le cinquième quintile, les résidents luxembourgeois occupent la position médiane.

En termes d'inégalités, le Luxembourg connaît, relativement aux autres membres de l'UE-15, un résultat peu inégalitaire car la part des riches en bonne santé n'est supérieure à celle des pauvres « que » de 26%. Seule la France est moins inégalitaire, avec une différence de 24%. Le pays le plus inégalitaire est le Portugal, suivi de l'Allemagne et de la Belgique.

Conclusion

Le présent Panorama a permis de dresser un tableau de la vie au Luxembourg qui, convenons-en, est différent de celui présenté par les indicateurs macroéconomiques. Si ces derniers montrent un niveau élevé de richesse par habitant, il n'en va pas de même en ce qui concerne le bien-être social.

Inégalités

Après avoir abordé le sujet des inégalités sous plusieurs points de vue, une constatation est récurrente : les inégalités entre les différentes catégories de la population sont croissantes. Ainsi, que ce soit par rapport au salaire ou au revenu, les tranches supérieures distancent de plus en plus les tranches inférieures et la valeur ajoutée issue de la production rémunère davantage le capital que le travail. En outre, notre analyse de la fiscalité met en lumière une imposition dégressive qui pourrait renforcer ces inégalités.

Pauvreté

Le Luxembourg se situe à un niveau intermédiaire du taux de risque de pauvreté en comparaison des autres pays membres de l'UE-15. Pourtant, la progression qu'a connue cet indicateur depuis 1995 est plus interpellante, surtout au vu de certains types de ménages : les familles monoparentales arrivent en tête de classement, aussi bien en termes de niveau que d'accroissement du taux de risque de pauvreté. La persistance de la pauvreté est également inquiétante puisque plus de la moitié des personnes en situation de pauvreté l'est de manière durable.

Conclusion

Chômage

Pour ce qui est du chômage au Luxembourg, tout semble aller pour le mieux, du moins en apparence. En effet, le taux de chômage est à un niveau parmi les plus faibles en Europe, que cela concerne la population en âge de travailler (15-64 ans) ou bien le chômage des jeunes (15-24 ans), et cela au moment où la crise économique semble s'être installée de façon durable en Europe, avec les conséquences que l'on connaît en ce qui concerne le taux de chômage (tout particulièrement des jeunes) dans certains pays comme l'Espagne, la Grèce ou l'Irlande.

Toutefois, au-delà des apparences, le marché du travail luxembourgeois ne se porte pas aussi bien qu'il n'y paraît. Le taux de chômage des jeunes est en effet trois fois plus élevé que le taux de chômage des 15-64 ans, ce qui est signe d'une difficulté à intégrer dans le marché du travail national les jeunes qui ne poursuivent pas d'études supérieures. De plus, on constate au cours des dernières années une augmentation de la durée du chômage, notamment auprès des demandeurs d'emploi les plus âgés et les moins formés.

Emploi

Au niveau de l'emploi, le Luxembourg affiche des performances plus différenciées : si le taux d'emploi des 15-64 ans se situe juste au-dessous de la moyenne européenne, une différenciation de ce taux selon différentes catégories de personnes fait ressortir des résultats qui sont, selon les cas, parmi les meilleurs ou les pires d'Europe.

Si le taux d'emploi des 25-54 ans est parmi les plus élevés en Europe, celui des salariés âgés (55-64 ans) est parmi les plus faibles. Les 15-24 ans connaissent

eux aussi un taux d'emploi parmi les plus faibles d'Europe, ce qui s'explique toutefois par le fait que bon nombre d'entre eux poursuivent soit des études supérieures soit des formations. En ce qui concerne les taux d'emploi des hommes et des femmes, ceux-ci sont proches des moyennes européennes.

Si l'on calcule le taux d'emploi luxembourgeois d'une façon différente (en comparant le nombre d'emplois au nombre de personnes en âge de travailler), celui-ci dépasse les 100%, ce qui signifie que pour chaque résident en âge de travailler il y aurait a priori plus d'un poste de travail possible, alors que pour les autres pays d'Europe ce taux d'emploi corrigé reste à peu près au même niveau que le taux d'emploi classique.

Même si contrairement aux autres pays d'Europe, les entreprises au Luxembourg continuent de créer des emplois, cela ne suffit pas à contrer l'afflux de demandeurs d'emploi sur le marché du travail national, phénomène qui vient frapper surtout les demandeurs les moins formés et les plus âgés.

Travailleurs âgés

Beaucoup de pays européens ont engagé des réformes visant à retarder l'âge de départ à la retraite ou à diminuer les prestations, voire les deux. Or, sans même préjuger du nécessaire principe de justice sociale dont elles devraient tenir compte, ces réformes ne peuvent être crédibles et viables que si les salariés âgés peuvent effectivement prolonger leur carrière professionnelle. À ce titre, ces salariés doivent pouvoir continuer à travailler dans des conditions adaptées à leur situation physique ou psychique. Mais plus encore, les seniors redoutent souvent de perdre tout simplement leur emploi, quand on sait que certaines entreprises tentent de se débarrasser en priorité de leur

personnel le plus âgé. En outre, une fois qu'un senior se trouve en situation de chômage, il lui est très difficile de retrouver un nouvel emploi. Considérant dès lors la situation actuelle des salariés âgés, les appels répétés à prolonger leur carrière professionnelle ne sont que pures incantations. Encore faut-il que cette prolongation soit possible. Aussi, un effort particulier doit être fourni par les entreprises et les pouvoirs publics afin de favoriser l'emploi des seniors, notamment en proscrivant les discriminations liées à l'âge, en permettant l'accès à des formations, en privilégiant l'adaptation des conditions, de la charge et du temps de travail en fonction de l'âge mais aussi de l'état de santé du salarié. Toutes ces mesures sont en réalité des prérequis à un allongement de la vie professionnelle.

Conditions d'emploi

Bien que le recours aux formes flexibles d'emploi soit relativement limité au Luxembourg par rapport aux autres pays de l'UE-15, on observe une forte extension en la matière. L'emploi temporaire, intérimaire et à temps partiel est en forte progression ainsi que la part des travailleurs devant cumuler deux emplois. En outre, on peut s'interroger sur la capacité du travail à préserver de la pauvreté puisque plus de 10% des travailleurs sont confrontés au risque de pauvreté.

* * *

La richesse luxembourgeoise semble donc ne pas servir à l'amélioration de la cohésion sociale et des conditions de vie ou de travail. Au vu de ce constat, nous ne pouvons que réitérer notre interrogation : à quoi sert-il d'être extrêmement compétitifs, comme le Luxembourg, si nous régressons socialement et si les performances macroéconomiques ne profitent pas à l'ensemble de la population ?

PANORAMA SOCIAL AU LUXEMBOURG 2012

Le Panorama social 2012, publié dans la série Dialogue analyse de la Chambre des salariés (CSL), dresse un portrait social du Luxembourg en rassemblant des données disponibles de manière éparse pour créer une vue d'ensemble et livrer un instantané statistique de la situation sociale au Luxembourg.

Quelles ont été les évolutions de long terme des indicateurs d'inégalité, qu'ils soient de répartition capital-travail, de salaires et de revenus, de patrimoine ou de pauvreté ? Le Panorama social retrace et commente les principaux indicateurs d'inégalité, de pauvreté, de conditions de travail, d'emploi et de chômage en les comparant avec ce qui se passe à l'étranger.

La CSL consacre également une partie de son analyse au système fiscal, qui s'avère en réalité plutôt dégressif et qui renforce les inégalités primaires, ainsi qu'à la situation des travailleurs âgés qui se voient confrontés à une quadrature du cercle : la contrainte de travailler plus longtemps sans que ne soit garanti leur maintien dans l'emploi.

